

NUMÉRO
4

Avril
2010

supérieures
nations et de
ministère chargé
ainsi que des
intéressés
visionnel

9. - Dire
Direction de l'en
ion de l'encadre
générale des re
on et de ges

de l'
des at
ment :
défini et met en
es humaines, l
ersonnels d'

remer
es financ
e, au sein de la
ue de recrutem
ant supérieur
stabilis

ette entre
onnées s
es rass
Ets s'appu
spécifique
Dans le r
s'expr

Bulletin officiel du CNRS

vie asso
tion avec cha
statutaire et la
des compétence

que des
tion intéressé
prévisionnelle
es personnels.

irants
des orga
elle contr
des contra
avec des
nter les
des pro
mises

JO
nateur

iti
déléga
on d'air
marché

on
est d
dans
t'expl

VO
s'expl

isou
s-dir
l'acti
a gesti
des c

nisi qu
sanital
prévis
ères a

des bon
et soci
nelle d
que d

stion
effecti
études

visionn
des
statutair

e,
t

me
t

ion est d
nateur s
es et

à Monsie
de signe
aire, et
des, n

aide Moig
nom du d
a limited
des, n

recteur d
ue région
épits dis
sion

tes de l'
AP

4 e

ÉTÉ DU

de trans
direction d
tutaires et
élaborer la
es pour

Art. 33
statutair
affaires co
d'élabor
ique de
humain
signant

Art. 33
sous-dire
et des affa
la politique
des resso
ur les en
rieur

es pay
des agré
des étude
Art. 33. - La
communes
estudes d
visionnel
nt du si
et des aff

la dét
gestion pr
chargée

nnelle, t
CISIO
APP

ans
06

concern
irection gé
nception et
n 06

cons
person
l'ensai
à la co
réalisation
humain
5DRO
rété

le parti
la direct
ment sup
votet res
ve la politi
rété du
vril 25

ite par
des resso
généra
pour les ens
lisation du
supérieur et
ontractuelle
vril 2006
tant

trai
l'enseigne
s du
ressources
recherche
l'exécution
tant nor
tion s

supérieur
maines
gétaire. 2
tion à de
ail d'

ctions
trati

on a
conseil d'
nt nomina

ction
nistrati
n au cons

mité
du Centre
d'admini

on de
onal de
ation du C

cherche
renation

ntifique
de la rech

ne scient



Sommaire

Textes de portée générale	5
Organisation générale du CNRS	5
Unités de recherche (RMLR : 2721)	5
Décision n° 100003INC du 11 février 2010 portant changement d'intitulé de l'UMR n° 3299 - Service de chimie moléculaire	5
Décision n° 100008INSB du 3 mars 2010 portant renouvellement de l'UMR n° 8158 - Laboratoire psychologie de la perception (LPP)	5
Décision n° 100007ISHS du 16 février 2010 portant création de l'UMR n° 7218 - Laboratoire d'architecture, ville, urbanisme, environnement (LAVUE)	5
Décision n° 100001SING du 23 février 2010 portant création de l'UMR n° 6279 - Sciences et technologies pour la maîtrise des risques et nomination de son directeur	6
Décision n° 101425INSU du 22 février 2010 modifiant la décision n° 06A017DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 5183)	6
Décision n° 101428INSU du 23 février 2010 portant création de l'UMR n° 6269 - Hydrologie, argiles, sols et altérations (HydrASA)	6
Décision n° 101424INSU du 23 février 2010 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 6535)	6
Décision n° 101413INSU du 3 février 2010 modifiant la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 7621)	7
Décision n° 101403INSU du 15 janvier 2010 portant création de l'UMI n° 3351 - Institut franco-argentin sur le climat et ses impacts (IFAECI)	7
Décision n° 101408INSU du 15 janvier 2010 modifiant la décision n° 05A008DSI du 6 décembre 2005 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 8539)	7
Décision n° 100003SING du 9 février 2010 portant renouvellement de l'UMR n° 8508 - Transferts, écoulements, fluides, énergétique (TREFLE)	8
Groupements de recherche (RMLR : 2722)	8
Décision n° 100005INC du 16 février 2010 portant modification de la décision n° 07A002DSI du 1 ^{er} mars 2007 (GDR n° 3049 - Médicaments photoactivables - photochimiothérapie)	8
Formations de recherche en évolution (FRE) (RMLR : 2723)	8
Décision n° 100001INSB du 16 février 2010 portant fermeture de la FRE n° 3210 - Transporteurs mitochondriaux et métabolisme	8
Décision n° 100004INSB du 24 février 2010 portant fermeture de la FRE n° 3247 - Modèles en biologie cellulaire et évolutive	8
Décision n° 100002INSB du 24 février 2010 portant création de la FRE n° 3354 - Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes et de nomination de M. Stéphane LEMAIRE aux fonctions de responsable	9
Décision n° 100003INSB du 24 février 2010 portant création de la FRE n° 3355 - Biologie intégrative des organismes marins, et de nomination de M. Hervé MOREAU aux fonctions de responsable	9
Unités de service (RMLR : 2741)	9
Décision n° 100003IS2I du 3 février 2010 portant renouvellement de l'UPS n° 851 - Institut du développement et des ressources en informatique scientifique (IDRIS)	9
Décision n° 101431INSU du 10 février 2010 modificative de la décision n° 091304PU du 9 avril 2009 portant création de l'UMS n° 3281 - Unité mixte de service observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique (OSUNA)	10
Décision n° 101430INSU du 23 février 2010 modificative de la décision n° 091306PU du 24 mars 2009 portant création de l'UMS n° 3282 - Observatoire de recherche méditerranéen de l'environnement (OREME)	10

Les personnels du CNRS	11
Droit syndical (RMLR : 5233)	11
Décision n° 100012DR06 du 1 ^{er} février 2010 fixant au titre de l'année 2010, les organisations syndicales les plus représentatives au sein de la délégation Centre-Est	11
Décision n° 100029DR07 du 4 février 2010 fixant la liste de organisations syndicales les plus représentatives pour la délégation Rhône-Auvergne pour l'année 2010	11
Décision n° 100007DR14 du 1 ^{er} février 2010 fixant la liste des organisations syndicales les plus représentatives au sein de la circonscription de la délégation Midi-Pyrénées du Centre national de la recherche scientifique, au titre de l'année 2010	11
Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité	13
Gestion des recettes - Tarifs (RMLR : 6334)	13
Décision n° 100024DR02 du 12 janvier 2010 fixant les tarifs de l'Institut Jacques Monod, UMR n° 7592, relatifs à l'hébergement de souris	13
Décision n° 100078DR03 du 8 février 2010 fixant la tarification des chambres d'hôtes sur le campus de Villejuif	13
Décision n° 100001DR08 du 19 janvier 2010 avenant à la décision n° 090123DR08 du 3 juillet 2009 portant tarification des prestations de services effectuées par le laboratoire Transgénèse et archivage d'animaux modèles (TAAM) - UPS n° 44	13
Décision n° 100061DR10 du 9 février 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par le STL en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire	13
Décision n° 100060DR10 du 9 février 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par l'UPR n° 22 - ICS en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire	14
Décision n° 100053DR10 du 9 février 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par l'UPR n° 2357 - Institut de biologie moléculaire des plantes (IBMP) en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire	15
Décision n° 100054DR10 du 9 février 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par l'UPR n° 9002 - IBMC en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire	17
Décision n° 100051DR10 du 21 décembre 2009 fixant les tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 7178 - IPHC en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire	17
Décision n° 100052DR10 du 9 février 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 7178 - IPHC en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire	20
Décision n° 100059DR10 du 9 février 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 7178 - IPHC en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire	24
Décision n° 100058DR10 du 1 ^{er} janvier 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 7504 - IPCMS en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire	25
Décision n° 100056DR10 du 9 février 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par la FRE n° 3211 - IREBS en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire	25
Décision n° 100057DR10 du 18 février 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par la FRE n° 3211 - IREBS en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire	26
Décision n° 100055DR10 du 1 ^{er} décembre 2009 fixant les tarifs des prestations réalisées par l'IFR n° 37 en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire	27
Décision n° 100001DR13 du 1 ^{er} février 2010 fixant les tarifs des prestations de service effectuées par la plate-forme régionale d'imagerie « Montpellier RIO Imaging » (MRI) gérée par l'Institut Montpellierain de Biologie - IFR n° 122	28
Mise en œuvre des marchés publics (RMLR : 63422)	29
Ordonnance n° 2010-137 du 11 février 2010 portant adaptation du droit des contrats relevant de la commande publique passés par l'État et ses établissements publics en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna	29

Versement de subventions (RMLR : 63441)	29
Décision n° 100079DR03 du 15 février 2010 de versement de subvention à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée.	29
Décision n° 100151DR03 du 1 ^{er} mars 2010 de versement à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée .	29
Moyens immobiliers et matériels	31
Immeubles (RMLR : 71)	31
Arrêté du 11 décembre 2009 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public	31
Mesures particulières	33
Concours	33
Concours externes IT nommés en 2010	33
Décision n° 100004SGCN du 26 janvier 2010 relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2010	34
Décision n° 100015DRH du 8 février 2010 fixant les délégations organisatrices des concours.	34
Arrêté du 8 février 2010 portant ouverture au titre de l'année 2010 de concours internes pour le recrutement d'ingénieurs d'études de 2 ^{ème} classe au Centre national de la recherche scientifique .	36
Arrêté du 8 février 2010 portant ouverture au titre de l'année 2010 de concours internes pour le recrutement d'ingénieurs de recherche de 2 ^{ème} classe au Centre national de la recherche scientifique	36
Arrêté du 8 février 2010 portant ouverture au titre de l'année 2010 de concours internes pour le recrutement d'assistants ingénieurs au Centre national de la recherche scientifique	36
Arrêté du 8 février 2010 portant ouverture au titre de l'année 2010 de concours internes pour le recrutement de techniciens de classe normale au Centre national de la recherche scientifique.	36
Arrêté du 8 février 2010 portant ouverture au titre de l'année 2010 de concours internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe au Centre national de la recherche scientifique	36
Promotions	36
ITA nommés sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du président du Centre national de la recherche scientifique	36
Comités, conseils et commissions	39
Arrêté du 9 février 2010 fixant les modalités d'élection au conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique	39
Procès verbal du conseil d'administration du CNRS (80 ^{ème} séance) du 4 novembre 2009.	39
Procès verbal du conseil d'administration du CNRS (81 ^{ème} séance) du 4 décembre 2009.	40
PV du conseil d'administration du CNRS, consultation écrite du 4 février 2010, délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 relative à la délégation de pouvoir consentie au président du CNRS	41
Décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des conseils scientifiques d'institut	42
Décision n° 100005SGCN du 12 janvier 2010 modifiant la décision n° 050007SGCN du 28 juin 2005 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du comité national de la recherche scientifique	44
DEC. n° 100006SGCN du 12 février 2010 modifiant la décision n° 050007SGCN du 28 juin 2005 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du comité national de la recherche scientifique	45

Décision n° 100007SGCN du 24 février 2010 relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du comité national de la recherche scientifique	45
Décision n° 100068DAJ du 25 janvier 2010 portant modification de la décision n° 090008SCHS relative à la nomination des membres du comité de pilotage du Très grand équipement (TGE) ADONIS	45
Décision n° 100001ELEC du 23 février 2010 fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection au conseil scientifique du CNRS	46
Décision n° 100002ELEC du 24 février 2010 fixant le calendrier des opérations électorales pour le renouvellement du conseil scientifique du CNRS	46
Décision n° 100003ELEC du 23 février 2010 fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS	47
Décision n° 100004ELEC du 24 février 2010 fixant le calendrier pour l'élection des conseils scientifiques d'institut du CNRS	50
Décision n° 100005ELEC du 24 février 2010 constituant une commission électorale pour l'élection au conseil scientifique et aux conseils scientifiques d'institut du CNRS	50
Décision n° 100006ELEC du 24 février 2010 relative à l'ouverture du second scrutin dans le cadre du vote à l'urne pour le renouvellement du comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTPMESR)	51
Décision n° 100007ELEC du 24 février 2010 relative à la constitution du bureau de vote spécial pour le renouvellement du comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTPMESR) – second tour de scrutin	51
Décision n° 100011DR05 du 18 janvier 2010 portant création et désignation des membres du comité d'hygiène et de sécurité de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord	51
Décision n° 100007DR06 du 22 janvier 2010 portant renouvellement du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Centre-Est	52
Décision n° 090192DR06 du 2 novembre 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7502 - Institut Elie Cartan	53
Décision n° 100042DR08 du 2 février 2010 portant modification de la composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° 4301 - Centre de biophysique moléculaire	54
Nominations	55
Fin de fonctions	64
Délégations de signature	65
Informations générales	139
Textes signalés	139

Textes de portée générale

Organisation générale du CNRS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 100003INC du 11 février 2010 portant changement d'intitulé de l'UMR n° 3299 - Service de chimie moléculaire INC

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 10A002DSI du 18-12-2009 ; accord partenaire.

Art. 1^{er}. - L'intitulé de l'UMR n° 3299 susvisée est modifié comme suit :

Les termes « Service de chimie moléculaire » sont remplacés par les termes « Service interdisciplinaire sur les systèmes moléculaires et les matériaux (SIS2M) »

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 11 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 100008INSB du 3 mars 2010 portant renouvellement de l'UMR n° 8158 - Laboratoire psychologie de la perception (LPP) INSB

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 070024SCVI du 26-11-2007 ; avis instances compétentes du CoNRS ; accord établissements concernés ; contrats quadriennaux de développement Université R. Descartes Paris 5 et ENS Paris (2010-2013) ; proposition directeur de l'INSB.

Art. 1^{er}. - Renouvellement

Est renouvelée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2010 l'UMR n° 8158 - Laboratoire psychologie de la perception (LPP). Cette unité est rattachée à :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Instituts secondaires : Institut des sciences humaines et sociales ; Institut des sciences informatiques et de leurs interactions

Délégation : Paris A

Cotutelle avec le CNRS : Université René Descartes Paris 5

Etablissement partenaire : Ecole Normale Supérieure de Paris

Sections d'évaluation : 27, 09, 34

Art. 2. - Direction

M. John Kévin O'REGAN, directeur de recherche au CNRS, est renouvelé dans sa fonction de directeur de cette unité mixte de recherche pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Art. 3. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 mars 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 100007ISHS du 16 février 2010 portant création de l'UMR n° 7218 - Laboratoire d'architecture, ville, urbanisme, environnement (LAVUE) INSHS

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; accord partenaires ; avis instances compétentes CoNRS ; avis directeur INSHS.

Art. 1^{er}. - Est créée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2010 l'UMR - Laboratoire d'architecture, ville, urbanisme, environnement devant figurer dans les contrats quadriennaux de développement 2009-2012 :

Institut de rattachement : Sciences humaines et sociales

Délégation : Paris A

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : Université Paris 8 - Université Paris 10 - Nanterre

Etablissements partenaires : Ministère de la Culture et de la communication, Ecole d'architecture de Paris Val-de-Seine

Section d'évaluation : 39

Art. 2. - M. Jean-Pierre LÉVY, directeur de recherche, est nommé directeur pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 février 2010.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de recherche - RMLR : 2721**Décision n° 100001SING du 23 février 2010 portant création de l'UMR n° 6279 - Sciences et technologies pour la maîtrise des risques et nomination de son directeur**

INSIS

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; avis instances compétentes du CoNRS ; accord partenaire ; avis directeur Institut.

Art. 1^{er}. – Est créée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2010, l'UMR n° 6279 - Sciences et technologies pour la maîtrise des risques :

Etablissement partenaire : Université de technologies de Troyes

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'ingénierie et des Systèmes

Délégation : Centre Est

Sections d'évaluation : 7, 8 et 9

Art. 2. – M. Eric CHATELET, professeur des universités, est nommé directeur de cette unité pour la durée mentionnée à l'article 1^{er} et à compter de la même date.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS**Unités de recherche - RMLR : 2721****Décision n° 101425INSU du 22 février 2010 modifiant la décision n° 06A017DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 5183)**

INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 06A017DSI du 20-11-2006, not. art. 5 ; accord Université Grenoble 1 ; avis instances compétentes du CoNRS ; avis conseil scientifique de l'unité, proposition directeur de l'INSU.

Art. 1^{er}. – A l'article 5 de la décision n° 06A017DSI du 20 novembre 2006 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 5183 - laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement (LGGE) sont modifiées comme suit :

A la direction de l'unité, sont nommées à compter du 1^{er} mars 2010 et jusqu'à la fin du quadriennal en cours, le 31 décembre 2010, les personnes suivantes :

- directeur, M. Paolo LAJ, physicien,
- directeur-adjoint, M. Jean-Luc JAFFREZO, directeur de recherche au CNRS,
- directeur-adjoint, M. Gerhard KRINNER, chargé de recherche au CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS**Unités de recherche - RMLR : 2721****Décision n° 101428INSU du 23 février 2010 portant création de l'UMR n° 6269 - Hydrologie, argiles, sols et altérations (HydrASA)**

INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; accord Université de Poitiers ; avis instances compétentes du CoNRS ; avis directeur INSU.

Art. 1^{er}. – Création

Est créée, à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au terme du contrat quadriennal de développement 2008-2011, l'UMR n° 6269, - Hydrogéologie, argiles, sols et altérations (HydrASA) :

Etablissement partenaire : Université de Poitiers ;

Institut de rattachement : Institut National des Sciences de l'Univers ; Institut secondaire : Institut Ecologie et Environnement ;

Délégation : Centre Poitou-Charentes ;

Section d'évaluation : 20.

Art. 2. – Nominations

I. – Mlle Sabine PETIT, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de cette UMR pour la période de fixée à l'article 1^{er}.

II. – M. Philippe COSENZA, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint de cette UMR pour la période fixée à l'article 1^{er}.

Art. 3. – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS**Unités de recherche - RMLR : 2721****Décision n° 101424INSU du 23 février 2010 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 6535)**

INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 07A007DSI du 23-11-2007, not. art. 2 ; DEC. n° 091324PU du 20-05-2009 ; accord Université Aix Marseille 2 ; avis instances du CoNRS ; avis conseil scientifique de l'unité ; proposition directeur INSU

Art. 1^{er}. – A l'article 2 de la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 6535 – Laboratoire d'océanographie physique et biogéochimique (LOPB) sont modifiées comme suit :

A la direction de l'unité, sont nommées pour la période du 1^{er} janvier 2010 jusqu'à la fin du quadriennal en cours, le 31 décembre 2011, les personnes suivantes :

- directeur, M. François CARLOTTI, directeur de recherche au CNRS,
- directrice-adjointe, Mme Christel PINAZO, maître de conférences des universités,
- directeur-adjoint, M. Robert ARFI, directeur de recherche à l'IRD.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 101413INSU du 3 février 2010 modifiant la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 7621)
INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-06-1992 mod. ; DEC. n° 08A012DSI du 19-12-2008, not. art. 2 ; accord organismes partenaires ; avis conseil scientifique de l'unité ; proposition directeur de l'INSU

Art. 1^{er}. – A l'article 2 de la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 7621 – Laboratoire d'océanographie biologique de Banyuls sont modifiées comme suit :

- à la direction de l'unité, est nommé directeur par intérim, à compter du 1^{er} janvier 2010, M. Stéphane BLAIN, professeur des universités, en remplacement de M. Jean-Marc GUARINI ;
- à compter de cette même date l'intitulé de cette unité devient « Laboratoire d'océanographie microbienne » (LOMIC).

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 101403INSU du 15 janvier 2010 portant création de l'UMI n° 3351 - Institut franco-argentin sur le climat et ses impacts (IFAECI)
INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; convention entre le CNRS et le Consejo nacional de investigaciones y técnicas et l'Université de Buenos Aires ; accord organismes partenaires ; avis du directeur scientifique de l'INSU.

Art. 1^{er}. – L'UMI n° 3351 - Institut franco-argentin sur le climat et ses impacts (IFAECI) est créée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Etablissements de rattachement principaux : Consejo nacional de investigaciones y técnicas (CONICET) et Université de Buenos Aires ;

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers ;

Institut de rattachement secondaire : Institut d'écologie et environnement ;

Délégation : Paris Michel-Ange

Sections d'évaluation : 19, 20

Art. 2. – A compter de la même date et pour la même durée que celles fixées à l'article 1^{er}, M. Mario Nestor NUNEZ, professeur des universités, est nommé à la direction de cette unité.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 janvier 2010.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 101408INSU du 15 janvier 2010 modifiant la décision n° 05A008DSI du 6 décembre 2005 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 8539)
INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 05A008DSI du 06-12-2005, not. art. 2 ; accord partenaires ; avis instances compétentes du CoNRS ; avis conseil de laboratoire de l'unité ; proposition du directeur scientifique de l'INSU.

Art. 1^{er}. – A la direction de l'UMR n° 8539 - Laboratoire de météorologie dynamique (LMD), sont nommées, à compter du 1^{er} juillet 2009, les personnes suivantes :

- M. Vincent CASSÉ, ingénieur de recherche à l'Ecole nationale des ponts et chaussées de Paris, aux fonctions de directeur ;
- M. Frédéric HOURDIN, directeur de recherche au CNRS, aux fonctions de directeur-adjoint.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 janvier 2010.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 100003SING du 9 février 2010 portant renouvellement de l'UMR n° 8508 - Transferts, écoulements, fluides, énergétique (TREFLE)
ST2I

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; DEC. n° 05A008DSI du 06-12-2005, not. art. 2 ; avis instances compétentes CoNRS ; accord partenaires ; avis directeur de l'institut.

Art. 1^{er}. – Est renouvelée, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2010, l'UMR n° 8508 - Transferts, écoulements, fluides, énergétique (TREFLE).

Etablissement partenaire : ENSAM Talence, Université Bordeaux 1 et ENSCP Bordeaux

Directeur : Eric ARQUIS, professeur ENSCP BORDEAUX

Institut de rattachement : Institut des Sciences de l'ingénierie et des Systèmes

Délégation : Aquitaine Limousin

Sections d'évaluation : 10

Art. 2. – L'unité présentera un nouveau projet de reconnaissance dans le cadre des contrats quadriennaux de la vague A pour la période 2011-2014.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 9 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Groupements de recherche - RMLR : 2722

Décision n° 100005INC du 16 février 2010 portant modification de la décision n° 07A002DSI du 1^{er} mars 2007 (GDR n° 3049 - Médicaments photoactivables - photochimiothérapie)
INC

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 07A002DSI du 01-03-2007 ; convention décréation du GDR n° 3049 ; avis instances compétentes du CoNRS ; accord organismes partenaires ; avis conseil de groupement.

Art. 1^{er}. – A l'article 1^{er} de la décision n° 07A002DSI du 1^{er} mars 2007 susvisée, les dispositions relatives au GDR n° 3049 - Médicaments photoactivables - photochimiothérapie sont modifiées ainsi qu'il suit :

I. - Les termes : « Délégation Paris B » sont remplacés par les termes : « Délégation Midi-Pyrénées ».

II. - Les termes : « Directeur : M. Daniel BRAULT, directeur de recherche » sont remplacés par les termes : « Mme Patricia VICENDO, chargée de recherche CNRS, en remplacement de M. Daniel BRAULT, admis à faire valoir ses droits à la retraite. »

Art. 2. – La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2010, sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Formations de recherche en évolution (FRE) - RMLR : 2723

Décision n° 100001INSB du 16 février 2010 portant fermeture de la FRE n° 3210 - Transporteurs mitochondriaux et métabolisme
INSB

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 08A006DSI du 15-01-2009 ; proposition directeur INSB.

Art. 1^{er}. – Est supprimée, au 31 décembre 2009, la formation de recherche en évolution n° 3210, intitulée « Transporteurs mitochondriaux et métabolisme ».

Art. 2. – Il est mis fin, à la même date, au mandat de M. Frédéric BOUILLAUD en tant que responsable de cette FRE.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Formations de recherche en évolution (FRE) - RMLR : 2723

Décision n° 100004INSB du 24 février 2010 portant fermeture de la FRE n° 3247 - Modèles en biologie cellulaire et évolutive
INSB

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 08A006DSI du 15-01-2009 ; accord université Paris VI Pierre et Marie Curie ; proposition directeur INSB.

Art. 1^{er}. – Est supprimée, au 31 décembre 2009, la FRE n° 3247 - Modèles en biologie cellulaire et évolutive.

Art. 2. – Il est mis fin, à la même date, au mandat de M. Jacky FALCON en tant que responsable de cette FRE.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Formations de recherche en évolution (FRE) - RMLR : 2723

Décision n° 100002INSB du 24 février 2010 portant création de la FRE n° 3354 - Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes et de nomination de M. Stéphane LEMAIRE aux fonctions de responsable
INSB

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; accord Université Paris VI Pierre et Marie Curie ; proposition directeur INSB.

Art. 1^{er}. - Création

Est créée, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2010, la FRE n° 3354, - Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes :

Institut de rattachement : Sciences biologiques

Délégation : Paris B

Section d'évaluation : 28

Art. 2. - Objet

Elle a pour objet de faciliter la création d'une unité de recherche.

Art. 3. - Nomination

M. Stéphane LEMAIRE, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS est nommé responsable de cette formation pour la durée mentionnée à l'article 1^{er}.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Formations de recherche en évolution (FRE) - RMLR : 2723

Décision n° 100003INSB du 24 février 2010 portant création de la FRE n° 3355 - Biologie intégrative des organismes marins, et de nomination de M. Hervé MOREAU aux fonctions de responsable
INSB

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; accord Université Paris VI Pierre et Marie Curie ; proposition directeur INSB

Art. 1^{er}. - Création

Est créée, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2010, la FRE n° 3355 - Biologie intégrative des organismes marins :

Institut de rattachement : Sciences biologiques
Institut secondaire : Ecologie et environnement

Délégation : Languedoc-Roussillon

Sections d'évaluation : 26, 28

Art. 2. - Objet

Elle a pour objet de faciliter la création d'une unité de recherche.

Art. 3. - Nomination

M. Hervé MOREAU, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS est nommé responsable de cette formation pour la durée mentionnée à l'article 1^{er}.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de service - RMLR : 2741

Décision n° 100003IS2I du 3 février 2010 portant renouvellement de l'UPS n° 851 - Institut du développement et des ressources en informatique scientifique (IDRIS)

IS2I

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 930013SING du 15-10-1993 ; DEC. n° 010024 STIC du 06-12-2001 mod. ; DEC. n° 050102DAJ du 10-10-2005 ; DEC. n° 060201DAJ du 06-04-2006 ; DEC. n° 080048SING du 27-11-2008 ; proposition directeur de l'INS2I

Art. 1^{er}. - L'UPS n° 851 - Institut du développement et des ressources en informatique scientifique est renouvelée pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} novembre 2009.

Art. 2. - Cette unité est rattachée à titre principal à l'Institut des sciences informatiques et de leurs interactions (INS2I).

Art. 3. - M. Serge FAYOLLE, ingénieur de recherche au CNRS, est renouvelé dans sa fonction de directeur de l'UPS n° 851 - Institut du développement et des ressources en informatique scientifique (IDRIS) pour la période susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de service - RMLR : 2741

Décision n° 101431INSU du 10 février 2010 modificative de la décision n° 091304PU du 9 avril 2009 portant création de l'UMS n° 3281 - Unité mixte de service observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique (OSUNA)

INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 mod. ; DEC. n° DEC091304PU du 09-04-2009, not. art. 1^{er} ; accord organismes partenaires ; avis directeur INSU.

Art. 1^{er}. - A l'article 1^{er} de la décision n° 091304PU du 9 avril 2009 susvisée, les dispositions relatives à l'UMS n° 3281 - Unité mixte de service observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique (OSUNA), sont modifiées comme suit :

Etablissement de rattachement principal : Université de Nantes ;
Etablissements de rattachements secondaires : Ecole des Mines de Nantes, Université d'Angers ;
Organisme partenaire : Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC) ;

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Unités de service - RMLR : 2741

Décision n° 101430INSU du 23 février 2010 modificative de la décision n° 091306PU du 24 mars 2009 portant création de l'UMS n° 3282 - Observatoire de recherche méditerranéen de l'environnement (OREME)

INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 091306PU du 24-03-2009, not. art. 1^{er} ; accord organismes partenaires ; avis directeur INSU.

Art. 1^{er}. - A l'article 1^{er} de décision n° 091306PU du 24 mars 2009 susvisée, les dispositions relatives à l'UMS n° 3282 - Observatoire de recherche méditerranéen de l'environnement (OREME) sont modifiées comme suit :

Etablissements de rattachement : Université de Montpellier 2 et Institut de recherche pour le développement (IRD).

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Les personnels du CNRS

Droit syndical - RMLR : 5233

Décision n° 100012DR06 du 1^{er} février 2010 fixant au titre de l'année 2010, les organisations syndicales les plus représentatives au sein de la délégation Centre-Est

DR06 - Délégation Centre-Est

Vu D. n° 82.993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82.447 du 28-05-1982 ; D. du 19-01-2006 ; CIR. FP n° 1487 du 18-11-1982 ; DEC. n° 206/83 du 01-09-1983, not. art. 24 ; résultats élections CAP agents non titulaires du CNRS du 18-11-2008 ; résultats élections CAP personnels CNRS et IN2P3 des 18-11-2008 et 13-01-2009 ; DEC. n° 100003DRH du 15-01-2010.

Art. 1^{er}. - Au titre de l'année 2010, les organisations syndicales les plus représentatives au sein de la Délégation Centre-Est sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

- POUR LES CHERCHEURS
Syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST),
Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
Syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
Syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (Sup'Recherche-UNSA),
Syndicat SUD-Recherche EPST.
- POUR LES PERSONNELS INGENIEURS, TECHNICIENS ET ADMINISTRATIFS
Syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST),
Syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
Syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
Syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur (SNPTES-UNSA),
Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
Syndicat SUD-Recherche-EPST.
- POUR LES PERSONNELS TECHNICIENS DE PHYSIQUE NUCLEAIRE
Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

La déléguée régionale Centre-Est par intérim,
Florence CHARTIER

Droit syndical - RMLR : 5233

Décision n° 100029DR07 du 4 février 2010 fixant la liste de organisations syndicales les plus représentatives pour la délégation Rhône-Auvergne pour l'année 2010

DR07 - Délégation Rhône-Auvergne

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-447 du 28-05-1982 ; D. du 19-01-2006 ; CIR. FP n° 1487 du 18-11-1982 ; DEC. n° 206/83 du 01-09-1983, not. art. 24 ; résultats élections commissions consultatives paritaires agents non titulaires CNRS du 18-11-2008 ; résultats élections CAP personnels CNRS et IN2P3 des 18-11-2008 et 13-01-2009 ; DEC. n° 100003DRH du 15-01-2010.

Art. 1^{er}. - Au titre de l'année 2010, les organisations syndicales les plus représentatives au CNRS, circonscription Rhône-Auvergne, sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

- Syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- Syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- Syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- Syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA),
- Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- Syndicat SUD Recherche EPST,
- Syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (Sup'Recherche UNSA).

Art. 2. - La décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Villeurbanne, le 4 février 2010.

La déléguée régionale Rhône-Auvergne,
Claudine SCHMIDT-LAINE

Droit syndical - RMLR : 5233

Décision n° 100007DR14 du 1^{er} février 2010 fixant la liste des organisations syndicales les plus représentatives au sein de la circonscription de la délégation Midi-Pyrénées du Centre national de la recherche scientifique, au titre de l'année 2010

DR14 - Délégation Midi-Pyrénées

Vu D. n° 82.993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82.447 du 28-05-1982 ; D. du 19-01-2006 ; CIR. FP n° 1487 du 18-11-1982 ; DEC. n° 206/83 du 01-09-1983, not. art. 24 ; résultats élections CAP agents non titulaires CNRS du 18-11-2008 ; résultats élections CAP personnels CNRS et de l'IN2P3 des 18-11-2008 et 13-01-2009.

Art. 1^{er}. - Au titre de l'année 2010, les organisations syndicales les plus représentatives au sein de la circonscription de la délégation Midi-Pyrénées du Centre national de la recherche scientifique sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

- Pour les personnels chercheurs
 - syndicat général de l'éducation nationale – section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST),
 - syndicat national des chercheurs scientifique (SNCS-FSU),
 - syndicat national des indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
 - syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
 - syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (Sup'Recherche-UNSA),
 - syndicat SUD Recherche EPST.
- Pour les personnels ingénieurs, techniciens et administratifs
 - syndicat général de l'éducation nationale – section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST),
 - syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
 - syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
 - syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA),
 - syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
 - Syndicat SUD Recherche EPST.
- Pour les personnels techniciens de physique nucléaire
 - Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Toulouse, le 1^{er} février 2010.

La déléguée régionale Midi-Pyrénées,
Armelle BARELLI

Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 100024DR02 du 12 janvier 2010 fixant les tarifs de l'Institut Jacques Monod, UMR n° 7592, relatifs à l'hébergement de souris

DR02 - Délégation Paris B

Vu délib. CA CNRS du 29-03-2001 ; DEC. n° 060037DAJ du 19-01-2006.

Art. 1^{er}. - Les tarifs de l'Institut Jacques Monod, UMR n° 7592, relatifs à l'hébergement de souris sont fixés comme suit :

Clientèle	Prix mensuel en € HT/ cage
Prestation : hébergement souris en zone EOPS	
Clientèle académique située à Paris Rive Gauche	24 €
Clientèle académique hors Paris Rive Gauche	30 €
Clientèle privée	60 €

Ces tarifs sont à majorer du taux de TVA en vigueur, soit 19,6 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} février 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 janvier 2010.

Pour le directeur général et par délégation,
La déléguée régionale Paris B :
Liliane FLABBÉE

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 100078DR03 du 8 février 2010 fixant la tarification des chambres d'hôtes sur le campus de Villejuif

DR03 - Délégation Ile-de-France Est

Vu DEC. n° 10017DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 060330DAJ du 29-12-2006.

Art. 1^{er}. - Le tarif journalier d'hébergement en chambre d'hôte s'élevé comme suit :

Chambre d'hôtes	Tarif journalier
Studio	18 €
Chambre double - 1 personne	18 €
Chambre double - 2 personnes	9 €
Chambre simple	12 €

Art. 2. - Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} mars 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Thiais, le 8 février 2010.

Pour le président et par délégation :
Le délégué régional Ile-de-France Est,
Brice KERBER

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 100001DR08 du 19 janvier 2010 avenant à la décision n° 090123DR08 du 3 juillet 2009 portant tarification des prestations de services effectuées par le laboratoire Transgénèse et archivage d'animaux modèles (TAAM) - UPS n° 44

DR08 - Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 04115DAJ du 08-12-2004 mod. ; DEC. n° 090007DAJ et DEC. n° 090008DAJ du 15-01-2009 ; délib. CA CNRS du 29-03-2001 ; DEC. n° 090123DR08 du 03-07-2009.

Art. 1^{er}. - Les différentes catégories de clients ayant accès aux tarifs définis dans les grilles A, B et C de la décision n° 090123DR08 du 3 juillet 2009, sont modifiées à compter du 1^{er} février 2010, et remplacées par celles ci-dessous.

Académique	Grille A Structures publiques appartenant à au moins un des membres actuels du GIS IBISA (INSERM, CNRS, INRA, CEA, INRIA, INCa, Université) OU structures appartenant à la *liste complémentaire ci-dessous
	Grille B Structures/organismes publics OU Structures/organismes privés à but non lucratif (associations, fondations...) n'appartenant pas à la liste A
Privé	Grille C Sociétés commerciales
*Liste complémentaire de structures bénéficiant de la tarification A : Hôpitaux (CHU, CHR...), Instituts Pasteur, Instituts Curie, Ecoles Nationales Supérieures, Ecoles Normales Supérieures, GIE, GIP)	

Art. 2. - Les tarifs restent inchangés.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 19 janvier 2010.

Le délégué régional Centre-Poitou-Charentes,
Patrice SOULLIE

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 100061DR10 du 9 février 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par le STL en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire

DR10 - Délégation Alsace

Vu D. n° 82-993 mod. du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ et DEC. n° 100023DAJ du 21-01-2010.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des prestations réalisées par le STL en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire sont fixés comme suit :

Code Article	Nature des prestations	Tarif TTC en € / jour d'occupation
471	Moins de 7 jours d'occupation d'une chambre (hors laboratoire CNRS)	33,00
	De 7 à 13 jours en continu (hors laboratoire CNRS)	28,00
	De 14 à 29 jours en continu (hors laboratoire CNRS)	26,00
	Plus de 30 jours en continu (hors laboratoire CNRS)	21,00
2139	Moins de 7 jours d'occupation d'une chambre (laboratoire CNRS)	33,00
	De 7 à 13 jours en continu (laboratoire CNRS)	28,00
	De 14 à 29 jours en continu (laboratoire CNRS)	26,00
	Plus de 30 jours en continu (laboratoire CNRS)	21,00

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à partir du 1^{er} janvier 2010.

Fait à Strasbourg, le 9 février 2010.

Pour le président du CNRS et par délégation :
 Pour le délégué régional Alsace et par délégation :
 L'adjoint au délégué régional Alsace,
 Jean-Michel TRIO

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 100060DR10 du 9 février 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par l'UPR n° 22 - ICS en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire DR10 - Délégation Alsace

Vu D. n° 82-993 mod. du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ et DEC. n° 100023DAJ du 21-01-2010.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des prestations réalisées par l'UPR n° 22 - ICS en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire sont fixés comme suit :

Code Article	Nature des prestations	Prix HT €
	A. Analyse CHN ou O	
2131	Laboratoire CNRS	11,96
181	Laboratoires Publics hors CNRS	71,76
181	Clients privés	71,76
	B. Analyse CHNS	
2132	Laboratoire CNRS	14,35
182	Laboratoires Publics hors CNRS	93,29
182	Clients privés	93,29
	C. Analyse H2O	
2133	Laboratoire CNRS	22,72
183	Laboratoires Publics hors CNRS	52,62
183	Clients privés	52,62
	D. Eléments	
2134	Laboratoire CNRS	15,55
184	Laboratoires Publics hors CNRS	104,05
184	Clients privés	104,05
	E. Groupements fonctionnels	
2135	Laboratoire CNRS	15,55
185	Laboratoires Publics hors CNRS	127,97
185	Clients privés	127,97
	F. Chromatographie d'exclusion stérique simple	
2136	Laboratoire CNRS	47,84

Code Article	Nature des prestations	Prix HT €
186	Laboratoires Publics hors CNRS	179,40
186	Clients privés	179,40
	G. Chromatographie d'exclusion stérique multidétection	
2137	Laboratoire CNRS	59,80
2138	Laboratoire Publics hors CNRS	265,51
187	Clients privés	358,80
188	H. Mesure de tension de surface	53,82

Art. 2. - L'ensemble des tarifs est à majorer du taux de TVA en vigueur au moment de la facturation.

Art. 3. - Ces tarifs prennent effet à partir du 1^{er} janvier 2010.

Art. 4. - Cette décision annule et remplace la décision n° 06R016DFI du 25 septembre 2006.

Fait à Strasbourg, le 9 février 2010.

Pour le président du CNRS et par délégation :
 Pour le délégué régional Alsace et par délégation :
 L'adjoint au délégué régional Alsace,
 Jean-Michel TRIO

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 100053DR10 du 9 février 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par l'UPR n° 2357 - Institut de biologie moléculaire des plantes (IBMP) en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire DR10 - Alsace

Vu D. n° 82-993 mod. du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ et DEC. n° 100023DAJ du 21-01-2010.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des prestations réalisées par l'UPR n° 2357 - Institut de biologie moléculaire des plantes (IBMP) en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire sont fixés comme suit :

Code Article	Nature des prestations	Prix HT €
	Plate-forme de séquençage d'ADN :	
1654	Analyse par microtube (prix de la séquence d'ADN) - Laboratoire CNRS	3.75
1661	Analyse par microtube (prix de la séquence d'ADN) - entité publique*	3.75
1662	Analyse par microtube (prix de la séquence d'ADN)	7.00
1663	Analyse par plaque 96 puits (prix par plaque) - Laboratoire CNRS	340.00
1664	Analyse par plaque 96 puits (prix par plaque) - entité publique*	340.00
1665	Analyse par plaque 96 puits (prix par plaque)	550.00
1666	Analyse génotypage (prix des 16 échantillons) - Laboratoire CNRS	25.00
1667	Analyse génotypage (prix des 16 échantillons) - entité publique*	25.00
	Plate-forme Q-PCR :	
1668	Analyse par plaque de 384 puits (prix par plaque) - Laboratoire CNRS	115.00
1669	Analyse par plaque de 384 puits (prix par plaque) - entité publique*	115.00
1670	Analyse par plaque de 384 puits (prix par plaque)	250.00
1671	Design et test d'amorces (prix du gène) - Laboratoire CNRS	33.00
1672	Design et test d'amorces (prix du gène)	33.00
	Plate-forme imagerie & microscopie	
1673	MET (prix de l'heure) - Laboratoire CNRS	18.00
1674	MET (prix de l'heure) - entité publique*	18.00
1681	MET (prix de l'heure)	68.00
1682	Optique (prix de l'heure) - Laboratoire CNRS	20.50
1683	Optique (prix de l'heure) - entité publique*	20.50
1684	Optique (prix de l'heure)	70.00

Code Article	Nature des prestations	Prix HT €
1685	Confocal (prix de l'heure) - Laboratoire CNRS	23.00
1686	Confocal (prix de l'heure) - entité publique*	23.00
1687	Confocal (prix de l'heure)	72.00

*Entité publique : c'est une personne morale de droit public dotée d'un comptable public

Code Article	Nature des prestations				Prix HT €	
Plate-forme production de plantes						
	Code Article entité publique*	Code Article Laboratoires CNRS	Dimension du pot (Ø cm)	Prix HT du pot entité publique* + Laboratoire CNRS	Code Article	Prix HT du pot
	1688	1689	7/7/6.2	0.60	1690	1.20
	1691	1692	8	0.70	1693	1.30
	1694	1695	9	0.85	1696	1.40
	1697	1698	10	0.95	1699	1.50
	1700	1701	11	1.10	1702	2.10
	1703	1704	13	1.50	1705	2.50
	1706	1707	16	3.30	1708	5.00
	1709	1710	19	4.50	1711	6.20
	1712	1713	32	68.00	1714	74.00
	1715	1716	50	160.00	1717	165.00

*Entité publique = c'est une personne morale de droit public dotée d'un comptable public

Code Article	Nature des prestations	Prix HT €
Plate-forme métabolome – LCMS/MS – Laboratoire CNRS		
1718	Injection seule (prix de l'échantillon à analyser)	54.00
1719	Injection + conseil (prix de l'échantillon à analyser)	59.50
1720	Injection + conseil + préparation échantillon (prix de l'échantillon à analyser)	61.70
Plate-forme métabolome – LCMS/MS – entité publique*		
1721	Injection seule (prix de l'échantillon à analyser)	54.00
1722	Injection + conseil (prix de l'échantillon à analyser)	59.50
1723	Injection + conseil + préparation échantillon (prix de l'échantillon à analyser)	61.70
Plate-forme métabolome – LCMS/MS –		
1724	Injection seule (prix de l'échantillon à analyser)	170.00
1726	Injection + conseil (prix de l'échantillon à analyser)	200.00
1727	Injection + conseil + préparation échantillon (prix de l'échantillon à analyser)	230.00
Plate-forme métabolome – GC/MS – Laboratoire CNRS		
1728	Injection seule (prix de l'échantillon à analyser)	22.00
1729	Injection + conseil (prix de l'échantillon à analyser)	27.50
1730	Injection + conseil + préparation échantillon (prix de l'échantillon à analyser)	32.00
Plate-forme métabolome – GC/MS – entité publique*		
1731	Injection seule (prix de l'échantillon à analyser)	22.00
1732	Injection + conseil (prix de l'échantillon à analyser)	27.50
1733	Injection + conseil + préparation échantillon (prix de l'échantillon à analyser)	32.00
Plate-forme métabolome – GC/MS –		
1734	Injection seule (prix de l'échantillon à analyser)	68.00
1735	Injection + conseil (prix de l'échantillon à analyser)	85.00
1736	Injection + conseil + préparation échantillon (prix de l'échantillon à analyser)	136.00

*Entité publique = c'est une personne morale de droit public dotée d'un comptable public

Art. 2. - L'ensemble des tarifs est à majorer du taux de TVA en vigueur au moment de la facturation.

Art. 3. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2009.

Fait à Strasbourg, le 9 février 2010.

Pour le président du CNRS et par délégation :
 Pour le délégué régional Alsace et par délégation :
 L'adjoint au délégué régional Alsace,
 Jean-Michel TRIO

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 100054DR10 du 9 février 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par l'UPR n° 9002 - IBMC en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire
 DR10 - Délégation Alsace

Vu D. n° 82-993 mod. du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ et DEC. n° 100023DAJ du 21-01-2010.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des prestations réalisées par l'UPR n° 9002 - IBMC en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire sont fixés comme suit :

1. Prestations effectuées auprès de laboratoires CNRS :

Code Article	Nature des prestations	Prix HT €
1971	Utilisation de la plateforme de microcalorimétrie (pour 3 H)	50,00

2. Prestations effectuées auprès de clients hors CNRS :

Code Article	Nature des prestations	Prix HT €
1972	Utilisation de la plateforme de microcalorimétrie (pour 3 H)	50,00

Art. 2. - L'ensemble des tarifs est à majorer du taux de TVA en vigueur au moment de la facturation.

Art. 3. - Ces tarifs prennent effet à partir du 1^{er} juin 2009.

Fait à Strasbourg, le 9 février 2010.

Pour le président du CNRS et par délégation :
 Pour le délégué régional Alsace et par délégation :
 L'adjoint au délégué régional Alsace,
 Jean-Michel TRIO

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 100051DR10 du 21 décembre 2009 fixant les tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 7178 - IPHC en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire
 DR10 - Alsace

Vu D. n° 82-993 mod. du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ et DEC. n° 100023DAJ du 21-01-2010.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 7178 - IPHC en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire sont fixés comme suit :

Code Article	Nature des prestations	Tarif HT €
	A) PREPARATION Plateformes RAMSES et DSA	Tarif unitaire
1261	Traitement échantillon liquide	10,00
1262	Mise en solution	30,00
1263	Forfait préparation échantillon solide	84,40
	B) ANALYSES en laboratoire Plateforme RAMSES	
	1. Analyse multi-élémentaire par spectrométrie Gamma (vecteur eau, solides) (normes : ISO10703, NF M60-790-6)	
1541	Pour un échantillon	255,00
1542	Pour les échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	205,20

Code Article	Nature des prestations	Tarif HT €
1543	Tarif abonnement	171,60
1544	Traitement échantillon solide, analyse et rapport COFRAC	292,30
1545	Tarif abonnement traitement échantillon, analyse et rapport COFRAC	258,70
	2. Comptage Alpha et Bêta (normes : M60 800, M60-801)	
1546	Détermination des indices Alpha et Bêta dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) HCS (hors contrôles sanitaires)	64,50
1271	Détermination de l'activité Alpha et Bêta totale et 40K dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	58,00
1547	Détermination de l'activité potassium 40 dans les eaux claires et douces	17,70
	Autre matrice	Sur devis
	3. Scintillation liquide	
1548	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (norme : M60-802-1) HCS (hors contrôles sanitaires)	52,20
1274	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	29,00
	Autre radioélément	Sur devis
1549	4. Analyse du radium (Rn) dans l'eau	223,90
	5. Analyse spectrométrie alpha	Sur devis
	CJ ANALYSES en laboratoire Plateforme DSA	
	1. Analyse ICP-AES : tarif unitaire	
1550	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	14,97
1551	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	12,16
1552	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	28,40
1553	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	23,00
	2. Analyse CV-AAS : tarif unitaire	
1554	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	16,10
1555	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	13,07
1556	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	38,40
1557	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	31,00
	3. Analyse GF-AAS : tarif unitaire	
1558	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	31,16
1559	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	24,78
1560	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	45,90
1561	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	36,50
	4. Analyse ICP-MS : tarif unitaire	
1562	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	26,39
1563	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	21,30
1564	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	49,40
1565	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	39,80
	5. Analyse Fluo X : tarif unitaire	
1566	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	20,99
1567	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	13,53
1568	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	45,60
1569	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	31,70
	6. Analyse HPIC : tarif unitaire	

Code Article	Nature des prestations	Tarif HT €
1570	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	14,29
1571	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d’analyses tarif organismes publics	11,61
1572	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	29,00
1573	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d’analyses tarif organismes privés	23,50
	7. Mise en solution des échantillons : tarif unitaire	
1574	Tarif organismes publics	15,67
1575	Tarif organismes privés	31,00
1576	8. Analyse par GC-MS : tarif unitaire	75,00
1577	9. Analyse par LC-MS : tarif unitaire	95,00
	D) DOSIMETRIE	
1303	Film dosimètre Bêta et Gamma (émulsion AGFA) mensuel	4,70
1304	Film dosimètre Bêta et Gamma (émulsion AGFA) trimestriel	6,50
1276	Dosimètre film pour l’environnement Gamma (exposition trimestrielle)	23,50
1277	Bague film	6,50
1305	Dosimètre passif Radon (Electret-exposition trimestrielle)	50,00
	E) INTERVENTIONS ET EXPERTISES – Plateformes RAMSES et DSA	
	Contrôle réglementaire de radioprotection, étude d’impact, recherche de sources, contrôle de contamination, contrôle Radon, levés radiométriques sur site...	
1578	Forfait équipement de protection individuel par agent	41,00
1579	Coût horaire d’une expertise en méthode d’analyse de la plateforme de sciences séparatives - prix interne CNRS et universités	80,00
1580	Coût horaire d’une expertise en méthode d’analyse de la plateforme de sciences séparatives - prix public	100,00
1581	Forfait journalier pour expertises par agent	590,80
1582	Forfait demi-journée pour expertise par agent	323,00
1583	Forfait spectrométrie Gamma in-situ	295,80
1584	Frais de déplacement véhicule (par km)	0,50
1585	Frais d’hébergement (par nuit et par agent)	90,00
1586	Frais de repas (par repas et par agent)	16,00
	F) PLATEFORME IMABIO	
	1. Examen µCT basse résolution (100µm)	
1591	Prix UDS/CNRS par examen	14,00
1592	Prix laboratoires publics par examen	20,00
1593	Prix laboratoires privés par examen	50,00
	2. Examen µCT haute résolution (50µm)	
1594	Prix UDS/CNRS par examen	34,00
1595	Prix laboratoires publics par examen	50,00
1596	Prix laboratoires privés par examen	120,00
	3. Forfait hébergement	
1597	Prix UDS/CNRS par souris/jour	1,80
1598	Prix laboratoires publics par souris/jour	2,50
1599	Prix laboratoires privés par souris/jour	6,50
1600	Prix UDS/CNRS par rat/jour	3,50
1601	Prix laboratoires publics par rat/jour	5,20
1602	Prix laboratoires privés par rat/jour	12,50
Les tarifs s’appliquent aux prestations hors réglementation et hors appel d’offres. Ils sont définis selon les critères d’acceptabilité des matrices standards. Tout échantillon dont la matrice ne répond pas aux critères techniques requis fera l’objet d’un devis et d’une tarification spécifique.		

Art. 2. - L'ensemble des tarifs est à majorer du taux de TVA en vigueur au moment de la facturation.

Art. 3. - Ces tarifs prennent effet à partir du 1^{er} avril 2009.

Art. 4. - Cette décision annule et remplace la décision DEC. n° 08001SFC.

Fait à Strasbourg, le 9 février 2010.

Pour le Président du CNRS et par délégation :
Pour le délégué régional Alsace et par délégation :
L'adjoint au délégué régional Alsace,
Jean-Michel TRIO

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 100052DR10 du 9 février 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 7178 - IPHC en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire

Service financier et comptable

Vu D. n° 82-993 mod. du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100023DAJ et DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 7178 - IPHC en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire sont fixés comme suit :

1. Prestations effectuées auprès de laboratoires CNRS :

Code Article	Nature des prestations	Tarif HT €
	A) PREPARATION Plateformes RAMSES et DSA	Tarif unitaire
1911	Traitement échantillon liquide	10,00
1912	Mise en solution	30,00
1913	Forfait préparation échantillon solide	84,40
	B) ANALYSES en laboratoire Plateforme RAMSES	
	1. Analyse multi-élémentaire par spectrométrie Gamma (vecteur eau, solides) (normes : ISO10703, NF M60-790-6)	
1914	Pour un échantillon	255,00
1915	Pour les échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	205,20
1916	Tarif abonnement	171,60
1917	Traitement échantillon solide, analyse et rapport COFRAC	292,30
1918	Tarif abonnement traitement échantillon, analyse et rapport COFRAC	258,70
	2. Comptage Alpha et Bêta (normes : M60 800, M60-801)	
1919	Détermination des indices Alpha et Bêta dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) HCS (hors contrôles sanitaires)	64,50
1920	Détermination de l'activité Alpha et Bêta totale et 40K dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	58,00
1921	Détermination de l'activité potassium 40 dans les eaux claires et douces	17,70
/	Autre matrice	Sur devis
	3. Scintillation liquide	
1923	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (norme : M60-802-1) HCS (hors contrôles sanitaires)	52,20
1924	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	29,00
/	Autre radioélément	Sur devis
1925	4. Analyse du radium (Rn) dans l'eau	223,90
/	5. Analyse spectrométrie alpha	Sur devis
	C) ANALYSES en laboratoire Plateforme DSA	
	1. Analyse ICP-AES : tarif unitaire	
1929	Pour 1 à 5 échantillons	14,97
1930	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	12,16
	2. Analyse CV-AAS : tarif unitaire	

Code Article	Nature des prestations	Tarif HT €
1931	Pour 1 à 5 échantillons	16,10
1932	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	13,07
	3. Analyse GF-AAS : tarif unitaire	
1933	Pour 1 à 5 échantillons	31,16
1934	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	24,78
	4. Analyse ICP-MS : tarif unitaire	
1935	Pour 1 à 5 échantillons	26,39
1936	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	21,30
	5. Analyse Fluo X : tarif unitaire	
1937	Pour 1 à 5 échantillons	20,99
1938	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	13,53
	6. Analyse HPIC : tarif unitaire	
1939	Pour 1 à 5 échantillons	14,29
1940	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	11,61
1941	7. Mise en solution des échantillons : tarif unitaire	15,67
1942	8. Analyse par GC-MS : tarif unitaire	75,00
1943	9. Analyse par LC-MS : tarif unitaire	95,00
	D) DOSIMÉTRIE	
1944	Film dosimètre Bêta et Gamma (émulsion AGFA) mensuel	4,70
1945	Film dosimètre Bêta et Gamma (émulsion AGFA) trimestriel	6,50
1946	Dosimètre film pour l'environnement Gamma (exposition trimestrielle)	23,50
1947	Bague film	6,50
1948	Dosimètre passif Radon (Electret-exposition trimestrielle)	50,00
	E) INTERVENTIONS ET EXPERTISES – Plateformes RAMSES et DSA	
	Contrôle réglementaire de radioprotection, étude d'impact, recherche de sources, contrôle de contamination, contrôle Radon, levés radiométriques sur site...	
1928	Forfait équipement de protection individuel par agent	41,00
1949	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives	80,00
1950	Forfait journalier pour expertises par agent	590,80
1951	Forfait demi-journée pour expertise par agent	323,00
1952	Forfait spectrométrie Gamma in-situ	295,80
1953	Frais de déplacement véhicule (par km)	0,50
1954	Frais d'hébergement (par nuit et par agent)	90,00
1955	Frais de repas (par repas et par agent)	16,00
	F) PLATEFORME IMABIO	
	1. Examen μ CT basse résolution (100 μ m)	
1956	Prix par examen	14,00
	2. Examen μ CT haute résolution (50 μ m)	
1957	Prix par examen	34,00
	3. Forfait hébergement	
1958	Prix par souris/jour	1,80
1959	Prix par rat/jour	3,50

Les tarifs s'appliquent aux prestations hors réglementation et hors appel d'offres. Ils sont définis selon les critères d'acceptabilité des matrices standards. Tout échantillon dont la matrice ne répond pas aux critères techniques requis fera l'objet d'un devis et d'une tarification spécifique.

Prestations effectuées auprès de clients hors CNRS :

Code Article	Nature des prestations	Tarif HT €
	A) PREPARATION Plateformes RAMSES et DSA	Tarif unitaire
1261	Traitement échantillon liquide	10,00
1262	Mise en solution	30,00
1263	Forfait préparation échantillon solide	84,40
	B) ANALYSES en laboratoire Plateforme RAMSES	
	1. Analyse multi-élémentaire par spectrométrie Gamma (vecteur eau, solides) (normes : ISO10703, NF M60-790-6)	
1541	Pour un échantillon	255,00
1542	Pour les échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	205,20
1543	Tarif abonnement	171,60
1544	Traitement échantillon solide, analyse et rapport COFRAC	292,30
1545	Tarif abonnement traitement échantillon, analyse et rapport COFRAC	258,70
	2. Comptage Alpha et Bêta (normes : M60 800, M60-801)	
1546	Détermination des indices Alpha et Bêta dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) HCS (hors contrôles sanitaires)	64,50
1271	Détermination de l'activité Alpha et Bêta totale et 40K dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	58,00
1547	Détermination de l'activité potassium 40 dans les eaux claires et douces	17,70
/	Autre matrice	Sur devis
	3. Scintillation liquide	
1548	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (norme : M60-802-1) HCS (hors contrôles sanitaires)	52,20
1274	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	29,00
/	Autre radioélément	Sur devis
1549	4. Analyse du radium (Rn) dans l'eau	223,90
/	5. Analyse spectrométrie alpha	Sur devis
	C) ANALYSES en laboratoire Plateforme DSA	
	1. Analyse ICP-AES : tarif unitaire	
1550	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	14,97
1551	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	12,16
1552	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	28,40
1553	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	23,00
	2. Analyse CV-AAS : tarif unitaire	
1554	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	16,10
1555	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	13,07
1556	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	38,40
1557	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	31,00
	3. Analyse GF-AAS : tarif unitaire	
1558	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	31,16
1559	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	24,78
1560	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	45,90
1561	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	36,50
	4. Analyse ICP-MS : tarif unitaire	
1562	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	26,39
1563	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	21,30

Code Article	Nature des prestations	Tarif HT €
1564	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	49,40
1565	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	39,80
	5. Analyse Fluo X : tarif unitaire	
1566	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	20,99
1567	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	13,53
1568	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	45,60
1569	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	31,70
	6. Analyse HPIC : tarif unitaire	
1570	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	14,29
1571	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	11,61
1572	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	29,00
1573	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	23,50
	7. Mise en solution des échantillons : tarif unitaire	
1574	Tarif organismes publics	15,67
1575	Tarif organismes privés	31,00
1576	8. Analyse par GC-MS : tarif unitaire	75,00
1577	9. Analyse par LC-MS : tarif unitaire	95,00
	D) DOSIMETRIE	
1303	Film dosimètre Bêta et Gamma (émulsion AGFA) mensuel	4,70
1304	Film dosimètre Bêta et Gamma (émulsion AGFA) trimestriel	6,50
1276	Dosimètre film pour l'environnement Gamma (exposition trimestrielle)	23,50
1277	Bague film	6,50
1305	Dosimètre passif Radon (Electret-exposition trimestrielle)	50,00
	E) INTERVENTIONS ET EXPERTISES – Plateformes RAMSES et DSA	
	Contrôle réglementaire de radioprotection, étude d'impact, recherche de sources, contrôle de contamination, contrôle Radon, levés radiométriques sur site...	
1578	Forfait équipement de protection individuel par agent	41,00
1579	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives - prix universités	80,00
1580	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives - prix public	100,00
1581	Forfait journalier pour expertises par agent	590,80
1582	Forfait demi-journée pour expertise par agent	323,00
1583	Forfait spectrométrie Gamma in-situ	295,80
1584	Frais de déplacement véhicule (par km)	0,50
1585	Frais d'hébergement (par nuit et par agent)	90,00
1586	Frais de repas (par repas et par agent)	16,00
	F) PLATEFORME IMABIO	
	1. Examen μ CT basse résolution (100 μ m)	
1591	Prix UDS par examen	14,00
1592	Prix laboratoires publics par examen	20,00
1593	Prix laboratoires privés par examen	50,00
	2. Examen μ CT haute résolution (50 μ m)	
1594	Prix UDS par examen	34,00
1595	Prix laboratoires publics par examen	50,00
1596	Prix laboratoires privés par examen	120,00
	3. Forfait hébergement	
1597	Prix UDS par souris/jour	1,80

Code Article	Nature des prestations	Tarif HT €
1598	Prix laboratoires publics par souris/jour	2,50
1599	Prix laboratoires privés par souris/jour	6,50
1600	Prix UDS par rat/jour	3,50
1601	Prix laboratoires publics par rat/jour	5,20
1602	Prix laboratoires privés par rat/jour	12,50

Les tarifs s'appliquent aux prestations hors réglementation et hors appel d'offres. Ils sont définis selon les critères d'acceptabilité des matrices standards. Tout échantillon dont la matrice ne répond pas aux critères techniques requis fera l'objet d'un devis et d'une tarification spécifique.

Art. 2. - L'ensemble des tarifs est à majorer du taux de TVA en vigueur au moment de la facturation.

Art. 3. - Ces tarifs prennent effet à partir du 1^{er} janvier 2010.

Art. 4. - Cette décision annule et remplace la décision n° 100051DR10 du 9 février 2010.

Fait à Strasbourg, le 9 février 2010.

Pour le président du CNRS et par délégation :
 Pour le délégué régional Alsace et par délégation :
 L'adjoint au délégué régional Alsace,
 Jean-Michel TRIO

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 100059DR10 du 9 février 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 7178 - IPHC en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire DR10 - Délégation Alsace

Vu D. 82-993 mod. du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ et DEC. n° 100023DAJ du 21-01-2010.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 7178 - IPHC en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire sont fixés comme suit :

Code Article	Nature des prestations	Prix HT €
	A) Microscopie Electronique à Balayage	Tarif / heure
1901	Laboratoire CNRS	50,00
1902	Secteur public - EPST et Universités	50,00
1903	Secteur privé	170,00
	B) Microscopie Electronique à Transmission TOPCON	Tarif / jour
1904	Laboratoire CNRS	300,00
1905	Secteur public - EPST et Universités	300,00
1906	Secteur privé	900,00
	C) Microscopie Electronique à Transmission JEOL	Tarif / jour
1907	Laboratoire CNRS	1 300,00
1908	Secteur public - EPST et Universités	1 300,00
1909	Secteur privé	2 000,00
	D) Mesures de surface spécifique méthode BET	Tarif / heure
2116	Laboratoire CNRS	40,00
2117	Secteur public - EPST et Universités	40,00
2118	Secteur privé	80,00

Art. 2. - L'ensemble des tarifs est à majorer du taux de TVA en vigueur au moment de la facturation.

Art. 3. - Ces tarifs prennent effet à partir du 1^{er} janvier 2010.

Art. 4. - Cette décision annule et remplace la décision DEC. n° 100058DR10 du 1^{er} janvier 2010.

Fait à Strasbourg, le 18 décembre 2009.

Pour le président du CNRS et par délégation :
 Pour le délégué régional Alsace et par délégation :
 L'adjoint au délégué régional Alsace,
 Jean-Michel TRIO

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 100058DR10 du 1^{er} janvier 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 7504 - IPCMS en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire
DR10 - Délégation Alsace

Vu D. n° 82-993 mod. du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ et DEC. n° 100023DAJ du 21-01-2010.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 7504 - IPCMS en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire sont fixés comme suit :

Code Article	Nature des prestations	Prix HT €
	A) Microscopie Electronique à Balayage	Tarif / heure
1901	Laboratoire CNRS	50,00
1902	Secteur public - EPST et Universités	50,00
1903	Secteur privé	170,00
	B) Microscopie Electronique à Transmission TOPCON	Tarif /jour
1904	Laboratoire CNRS	300,00
1905	Secteur public - EPST et Universités	300,00
1906	Secteur privé	900,00
	C) Microscopie Electronique à Transmission JEOL	Tarif /jour
1907	Laboratoire CNRS	1 300,00
1908	Secteur public - EPST et Universités	1 300,00
1909	Secteur privé	2 000,00

Art. 2. - L'ensemble des tarifs est à majorer du taux de TVA en vigueur au moment de la facturation.

Art. 3. - Ces tarifs prennent effet à partir du 1^{er} janvier 2009.

Fait à Strasbourg, le 9 février 2010.

Pour le président du CNRS et par délégation :
Pour le délégué régional Alsace et par délégation :
L'adjoint au délégué régional Alsace,
Jean-Michel TRIO

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 100056DR10 du 9 février 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par la FRE n° 3211 - IREBS en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire
DR10 - Délégation Alsace

Vu D. n° 82-993 mod. du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ et DEC. n° 100023DAJ du 21-01-2010.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des prestations réalisées par la FRE n° 3211 - IREBS en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire sont fixés comme suit :

Code Article	Nature des prestations	Prix HT €
2061	PARP-1 (human) (rec) - client CNRS	120.00
2062	PARP-1 (human) (rec) - client hors CNRS	120.00
2063	PARP-2 (mouse) (rec) - client CNRS	135.00
2064	PARP-2 (mouse) (rec) - client hors CNRS	135.00
2065	PARP-3 (human) (rec) - client CNRS	135.00
2066	PARP-3 (human) (rec) - client hors CNRS	135.00
2067	PARP-1 (BRCT domain) (rec) - client CNRS	100.00
2068	PARP-1 (BRCT domain) (rec) - client hors CNRS	100.00
2069	Pab to PARP-1 (PAK<PARP>Rb) 1 à 20 tubes de 100 µL - client CNRS	80.00
2070	Pab to PARP-1 (PAK<PARP>Rb) 1 à 20 tubes de 100 µL - client hors CNRS	80.00
2071	Pab to PARP-1 (PAK<PARP>Rb) 5 à 10 mL - client CNRS	453.62
2072	Pab to PARP-1 (PAK<PARP>Rb) 5 à 10 mL - client hors CNRS	453.62

Code Article	Nature des prestations	Prix HT €
2073	Pab to PARP-2 - client CNRS	85.00
2074	Pab to PARP-2 - client hors CNRS	85.00
2075	Pab to XRCC1 old (human) - client CNRS	85.00
2076	Pab to XRCC1 old (human) - client hors CNRS	85.00
2077	Pab to XRCC1 new (human) - client CNRS	85.00
2078	Pab to XRCC1 new (human) - client hors CNRS	85.00
2079	Pab to PARP-1 (BRCT domain) - client CNRS	80.00
2080	Pab to PARP-1 (BRCT domain) - client hors CNRS	80.00
2081	Pab to PARP-3 - client CNRS	90.00
2082	Pab to PARP-3 - client hors CNRS	90.00
2083	Pab to PARP-2 (pur) - client CNRS	90.00
2084	Pab to PARP-2 (pur) - client hors CNRS	90.00
2085	Pab to PARP-1 (from Goat) - client CNRS	80.00
2086	Pab to PARP-1 (from Goat) - client hors CNRS	80.00
2087	Mab to PARP-3 (LA6B10) - client CNRS	135.00
2088	Mab to PARP-3 (LA6B10) - client hors CNRS	135.00
2089	DNA (purified) [DANse I act] - client CNRS	18.00
2090	DNA (purified) [DANse I act] - client hors CNRS	18.00

Art. 2. - L'ensemble des tarifs est à majorer du taux de TVA en vigueur au moment de la facturation.

Art. 3. - Ces tarifs prennent effet à partir du 1^{er} décembre 2009.

Fait à Strasbourg, le 9 février 2010.

Pour le président du CNRS et par délégation :
 Pour le délégué régional Alsace et par délégation :
 L'adjoint au délégué régional Alsace,
 Jean-Michel TRIO

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 100057DR10 du 18 février 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par la FRE n° 3211 - IREBS en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire

DR10 - Délégation Alsace

Vu D. n° 82-993 mod. du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ et DEC. n° 100023DAJ du 21-01-2010.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des prestations réalisées par la FRE n° 3211 - IREBS en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire sont fixés comme suit :

Code Article	Nature des prestations	Prix HT €
2091	Solubilité - client CNRS	55.22
2092	Solubilité - client UDS	55.22
2093	Solubilité - client externe	63.26
2094	Solubilité express - client CNRS	19.66
2095	Solubilité express - client UDS	19.66
2096	Solubilité express - client externe	22.78
2097	Log D - client CNRS	34.20
2098	Log D - client UDS	34.20
2099	Log D - client externe	39.82
2100	CHI (Log D express) - client CNRS	9.88
2113	CHI (Log D express) - client UDS	9.88
2114	CHI (Log D express) - client externe	11.37
2115	pKa aqueux - client CNRS	30.22
2101	pKa aqueux - client UDS	30.22

Code Article	Nature des prestations	Prix HT €
2102	pKa aqueux - client externe	35.74
2103	pKa co-solvant - client CNRS	41.29
2104	pKa co-solvant - client UDS	41.29
2105	pKa co-solvant - client externe	48.08
2106	Stabilité 5 points - client CNRS	61.47
2107	Stabilité 5 points - client UDS	61.47
2108	Stabilité 5 points - client externe	70.29
2109	Stabilité 2 points - client CNRS	36.12
2110	Stabilité 2 points - client UDS	36.12
2111	Stabilité 2 points - client externe	42.01
2112	Heure de Conseil Analyses - client externe	68.75

Art. 2. - L'ensemble des tarifs est à majorer du taux de TVA en vigueur au moment de la facturation.

Art. 3. - Ces tarifs prennent effet à partir du 1^{er} janvier 2010.

Fait à Strasbourg, le 9 février 2010.

Pour le président du CNRS et par délégation :
 Pour le délégué régional Alsace et par délégation :
 L'adjoint au délégué régional Alsace,
 Jean-Michel TRIO

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 100055DR10 du 1^{er} décembre 2009 fixant les tarifs des prestations réalisées par l'IFR n° 37 en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire

DR10 - Alsace

Vu D. n° 82-993 mod. du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ et DEC. n° 100023DAJ du 21-01-2010.

Art. 1^{er}. - les tarifs des prestations réalisées par l'IFR n° 37 en utilisant les équipement scientifiques du laboratoire sont fixés comme suit :

Code Article	Nature des prestations	Prix HT €
	A) Durée d'occupation d'une chambre dont la durée est comprise entre 1 et 6 nuits	Tarif /nuit
2041	Laboratoire CNRS	24,40
2042	Client hors CNRS	24,40
	B) Durée d'occupation d'une chambre dont la durée est comprise entre 7 et 13 nuits en continu	Tarif /nuit
2043	Laboratoire CNRS	20,90
2044	Client hors CNRS	20,90
		Tarif /semaine
2045	Laboratoire CNRS	146,28
2046	Client hors CNRS	146,28
	C) Durée d'occupation d'une chambre dont la durée est comprise entre 14 et 29 nuits en continu	Tarif /nuit
2047	Laboratoire CNRS	19,07
2048	Client hors CNRS	19,07
		Tarif /14 jours
2049	Laboratoire CNRS	266,93
2050	Client hors CNRS	266,93
	D) Durée d'occupation d'une chambre dont la durée est égale ou supérieure à 30 jours en continu	Tarif /nuit
2051	Laboratoire CNRS	14,64
2052	Client hors CNRS	14,64
		Tarif /30 jours
2053	Laboratoire CNRS	439,29
2054	Client hors CNRS	439,29

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à partir du 1^{er} décembre 2009.

Art. 3. - Cette décision annule et remplace la décision n° 010025DR10.

Fait à Strasbourg, le 9 février 2010.

Pour le président du CNRS et par délégation :
Pour le délégué régional Alsace et par délégation :
L'adjoint au délégué régional Alsace,
Jean-Michel TRIO

Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

Décision n° 10001DR13 du 1^{er} février 2010 fixant les tarifs des prestations de service effectuées par la plate-forme régionale d'imagerie « Montpellier RIO Imaging » (MRI) gérée par l'Institut Montpellierain de Biologie - IFR n° 122

DR13 - Délégation Languedoc-Roussillon

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ et DEC. n° 100026DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 080154DAJ du 07-01-2009.

Art. 1^{er}. - Les tarifs des prestations de service effectuées par la plate-forme régionale d'imagerie « Montpellier RIO Imaging » (MRI) gérée par l'Institut Montpellierain de Biologie - IFR n° 122, sont fixés selon les barèmes joints en annexe.

Le taux de TVA applicable à ces prestations est de 19,6 %.

Art. 2. - La présente décision s'applique à compter du 1^{er} février 2010, pour une durée d'un an.

Fait à Montpellier le 1^{er} février 2010.

Pour le président et par délégation :
La déléguée régionale Languedoc-Roussillon,
Ghislaine GIBELLO

Plate-forme régionale d'imagerie
Montpellier Rion imaging (MRI)
Gestionnaire : IFR n° 122

Tarifification de l'utilisation des équipements scientifiques
du 01/02/2010 au 31/01/2011

	Tarification secteur public			Tarification secteur privé		
	Nomenclature	Forfait heures machines	Prix en € HT	Nomenclature	Forfait heures machines	Prix en € HT
Petits comptes	PC-Pb-1	10	310,00	PC-Pr-1	10	1 572,50
	PC-Pb-2	25	775,00	PC-Pr-2	25	3 931,25
	PC-Pb-3	50	1 550,00	PC-Pr-3	50	7 862,50
	PC-Pb-4	75	2 325,00	PC-Pr-4	75	11 793,75
Comptes moyens	MC-Pb-1	100	3 100,00	MC-Pr-1	100	15 722,50
	MC-Pb-2	250	7 750,00	MC-Pr-2	250	39 312,50
	MC-Pb-2	500	15 500,00	MC-Pr-2	500	78 625,00
	MC-Pb-2	750	23 250,00	MC-Pr-2	750	117 937,50

	Tarification secteur public			Tarification secteur privé		
	Nomenclature	Forfait heures machines	Prix en € HT	Nomenclature	Forfait heures machines	Prix en € HT
Grands comptes	GC-Pb-1	1 000	31 000,00	GC-Pr-1	1 000	157 250,00
	GC-Pb-2	1 500	46 500,00	GC-Pr-2	1 500	235 875,00
	GC-Pb-3	2 000	62 000,00	GC-Pr-3	2 000	314 500,00
	GC-Pb-4	2 500	77 500,00	GC-Pr-4	2 500	393 125,00
	GC-Pb-5	3 000	92 000,00	GC-Pr-5	3 000	471 750,00

Les utilisateurs ont accès à tous les équipements scientifiques de l'ensemble des plateaux techniques de la plate-forme MRI.

La vitesse de décompte des heures machine pourra varier selon l'équipement utilisé.

L'achat de forfait heures machines se fait par bon de commande, à envoyer à :

Mickaël AUTUORI
IFR122-Gestion des Plates-Formes
1919, route de Mende
34293 Montpellier Cedex 05

La facturation est faite par les services financiers de la délégation régionale du CNRS.

Tarifification des prestations
liées à la formation permanente
du 01/02/2010 au 31/01/2011

Coût à la demi-journée :

- Secteur Public : 62,00 € HT
- Secteur Privé : 314,50 € HT

Type	Titre de la formation	Demi-journées	Secteur Public		Secteur Privé	
			Nomenclature	Prix de la formation HT	Nomenclature	Prix de la formation HT
Acquisition	Microscopie Champ plein et Confocal	6	FPb-Ac-1	372 €	FPr-Ac-1	1 887 €
Analyse	Traitement d'image avec IMAGEJ	4	FPb-An-1	248 €	FPr-An-1	1 258 €
	Analyse qualitative et quantitative d'image	4	FPb-An-2	248 €	FPr-An-2	1 258 €

Les frais de formation comprennent :

- Acquisition : utilisation du matériel, support de cours relié.
- Analyse : utilisation du matériel, éventuellement heures de calcul, support de cours relié

Les formations ont lieu sur les sites de la plate-forme. L'acquittement des frais de formation se fait par bon de commande, à envoyer à :

Mickaël AUTUORI
IFR122-Gestion des Plates-Formes
1919, route de Mende
34293 Montpellier Cedex 05

La facturation est faite par les services financiers de la délégation régionale du CNRS.

Intervention spécifique du personnel de la plate-forme régionale :

L'intervention spécifique du personnel de la plate-forme régionale n'est pas prévue. Toutefois, à la demande du client, l'un des membres de MRI peut effectuer, à titre personnel, une prestation rémunérée.

Tarification des autres prestations
du 01/02/2010 au 31/01/2011

Formation aux utilisateurs	Tarifs
Formation et assistance sur stations jusqu'à autonomie 3h min. obligatoires par personne et par station	1 014,5 € HT / 3h ingénieur
Autres prestations	
Expertise - Conseil	1 785,5 € HT / jour ingénieur
Veille technologique et développements	1 785,5 € HT / jour ingénieur

Mise en œuvre des marchés publics - RMLR : 63422

Ordonnance n° 2010-137 du 11 février 2010 portant adaptation du droit des contrats relevant de la commande publique passés par l'État et ses établissements publics en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

JO du 12-02-2010, texte n° 41

Cette ordonnance est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=181E8F4D302E88C5A6F51A30F85C3344.tpdjo10v_3?cidTexte=JORFTEXT000021817531&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Versement de subventions - RMLR : 63441

Décision n° 100079DR03 du 15 février 2010 de versement de subvention à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée

DR03 - Délégation Ile-de-France Est

Vu DEC. n° 100017DAJ du 21-01-2010 ; convention délégation gestion du 12-02-2010 Université Paris Est Marne-la-Vallée (UPEMLV)/CNRS ; lettre par le directeur de l'INSB de notification de crédits du 25-01-2010 à l'UMR n° 8208.

Art. 1^{er}. - Une subvention de 34 000 € est versée à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée (UPEMLV) pour l'UMR n° 8208 au titre de l'exercice 2010 en application des dispositions de la convention de la délégation de gestion susvisée.

Art. 2. - La subvention est versée à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée (UPEMLV) :

Agent comptable : M. Bernard MORVAN
Banque : TRESOR PUBLIC
Code banque : 10071
Code guichet : 93000
N° compte : 00001000475
Clé RIB : 61

Art. 3. - L'ordonnateur compétent est le délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Ile-de-France Est.

Art. 4. - A l'issue de l'exercice 2010 et avant la fin du mois de février de l'exercice 2011, l'Université Paris Est Marne-la-Vallée adressera au délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est un compte rendu financier d'exécution pour l'unité 8208.

Ce compte rendu financier sera établi conformément aux dispositions de la convention de délégation de gestion susvisée.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Thiais, le 15 février 2010.

Pour le président et par délégation :
Le délégué régional Ile-de-France Est,
Brice KERBER

Versement de subventions - RMLR : 63441

Décision n° 100151DR03 du 1^{er} mars 2010 de versement à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée
DR03 - Ile-de-France Est

Vu DEC. n° 10017DAJ du 21-01-2010 ; convention de délégation de gestion du 12-02-2010 Université Paris Est Marne-la-Vallée/CNRS.

Art. 1^{er}. - Une subvention de 2 400 € est versée à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée (UPEMLV) pour l'UMR n° 8208 au titre de l'exercice 2010 en application des dispositions de la convention de la délégation de gestion susvisée.

Le montant de cette subvention est destiné à contribuer au :

- solde de gestion 2008 pour 400 €,
- programme national de l'INSU - Physique et chimie du milieu interstellaire (projet Excitation rovibrationnelle des chaînes carbonées par He/H2) pour un montant de 2 000 €.

Art. 2. - La subvention est versée à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée (UPEMLV) :

Agent comptable : M. Bernard MORVAN
Banque : TRESOR PUBLIC
Code banque : 10071
Code guichet : 93000
N° compte : 00001000475
Clé RIB : 61

Art. 3. - L'ordonnateur compétent est le délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Ile-de-France Est.

Art. 4. - A l'issue de l'exercice 2010 et avant la fin du mois de février de l'exercice 2011, l'Université Paris Est Marne-la-Vallée adressera au délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est un compte rendu financier d'exécution pour l'UMR n° 8208.

Moyens immobiliers et matériels

Immeubles - RMLR : 71

Arrêté du 11 décembre 2009 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

JO du 16-02-2010, texte n° 9

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=B6E5D2158CE5DE3C2D5B27FB4BA9328C.tpdjo07v_2?cidTexte=JORFTEXT000021837035&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Mesures particulières

Concours

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommés par décision du président, les personnes dont les noms suivent :

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénieur de recherche de 1^{ère} classe				
75966	GERBAUD	GUILLAUME	01/02/2010	IR1
Ingénieurs de recherche de 2^{ème} classe				
75580	ALEXANDRE	RENAUD	01/01/2010	IR2
76796	BAVARESCO	CAROLINE	01/01/2010	IR2
76800	BERTIL	MATHIEU	01/01/2010	IR2
49056	BIELLI-BOUSQUET	SOLINE	01/01/2010	IR2
53002	BOISTEL	RENAUD	01/01/2010	IR2
46562	COUDEVILLE	JEAN-RENE	01/01/2010	IR2
75929	DUCHESNE	PATRICIA	01/01/2010	IR2
77838	GIELLY	GUILLAUME	01/01/2010	IR2
76615	GILLOTEAUX	PERRINE	01/01/2010	IR2
75969	HECQUET	CHRISTOPHE	01/01/2010	IR2
75548	HOGIE	Luc	01/02/2010	IR2
76111	HULL	GIULIA	14/01/2010	IR2
42474	JANOWSKA	IZABELA	01/01/2010	IR2
76961	KEIME	CELINE	01/01/2010	IR2
53904	LEBRUN	RENAUD	01/01/2010	IR2
51798	LENOIR	NICOLAS	04/01/2010	IR2
76551	NOYREZ	PIERRE	01/01/2010	IR2
49841	ORTEGA	MICHAEL	01/01/2010	IR2
76037	PECCHI	EMILIE	01/01/2010	IR2
41722	PEIX	FABRICE	11/01/2010	IR2
75826	REY	NICOLAS	01/01/2010	IR2
76754	ROUQUETTE	JACQUES	01/01/2010	IR2
64517	VANDENBERGHE	TRISTAN	01/01/2010	IR2
77235	ZEGAQUI	MALEK	01/01/2010	IR2
Ingénieurs d'études de 2^{ème} classe				
75955	ALBERT	DAMIEN	01/01/2010	IE2
44058	ALCON	CARINE	01/01/2010	IE2
56132	BENARD	GUILLAUME	11/01/2010	IE2
56569	BORDERIE	ANTOINE	11/01/2010	IE2
62414	CANTALOUBE	SYLVAIN	01/01/2010	IE2
75834	COSSERAT	FRANÇOISE	01/02/2010	IE2
72294	COURTAND	GILLES	01/01/2010	IE2
70043	DEBRAS	LUCILE	01/01/2010	IE2
62356	DEBRUYNE	GAUTIER	01/01/2010	IE2
18784	DELMONT	ANNE	01/01/2010	IE2
76358	GAYAT	BENOIT	01/01/2010	IE2
76346	JAILLET	FLORENT	01/01/2010	IE2
77436	LANGENDIJK GENEVAUX	PETRA	01/01/2010	IE2

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
77301	LIEBGOTT	JEAN-ROCH	18/01/2010	IE2
19842	LUCAS	JULIEN	01/01/2010	IE2
77071	MARAIS	SEBASTIEN	01/01/2010	IE2
76766	MARIE	BARBARA	01/01/2010	IE2
67508	OUSSIALI	ELHOUSSAINE	01/01/2010	IE2
77230	PEDROJA	CYNTHIA	01/01/2010	IE2
54847	PETALAS	ILIAS	01/01/2010	IE2
76818	SEGUI	CHRISTOPHE	01/01/2010	IE2
76231	TALIB	MILOUD	01/01/2010	IE2
77044	TERRIEN	MAXIME	01/01/2010	IE2
76117	VARRIER	FABRICE	01/01/2010	IE2
56016	VAUCHELLES	ROMAIN	01/01/2010	IE2
76501	VERNIER	MARJOLAINE	11/01/2010	IE2
67458	VILLAIN	BAPTISTE	14/01/2010	IE2
75814	ZUCCHINI	MONIQUE	01/01/2010	IE2
Assistants ingénieurs				
76936	EL ATMANI	TOUFIK	01/01/2010	AI
76047	ELIE	NICOLAS	01/01/2010	AI
76582	FARNO	SYLVIE	01/01/2010	AI
75965	GARBIT	SLAVEIA	01/01/2010	AI
56562	IACOVELLI	SOPHIE	01/01/2010	AI
76450	LABRUDE	CELINE	18/01/2010	AI
20092	LARRIGALDIE	VANESSA	01/01/2010	AI
75974	LIBEAU	PIERRE	01/01/2010	AI
77124	LY	MAI CHA	01/01/2010	AI
76322	MIGNE	CEDRIC	04/01/2010	AI
77286	MION	CHRISTINE	01/01/2010	AI
74885	PIERSON	JULIE	04/01/2010	AI
55336	PIRES BRAZUNA	REMY	01/01/2010	AI
853	PROSPER-COJANDE	MARCELLINE	01/01/2010	AI
76729	SCHAUSI	DIANE	01/01/2010	AI
75810	SIEGEL	SOPHIE	18/01/2010	AI
75968	VALENTIN	LAURENT	04/01/2010	AI
76690	VILLATTE	ANNE-GAËLLE	01/01/2010	AI
Techniciens de classe normale				
60658	ANTICO	CARINE	01/01/2010	TCN
67497	BATAILLER ERBEIA	FABIENNE	01/01/2010	TCN
55404	CHEVALIER	CLAUDE	01/01/2010	TCN
76655	DEBRAY	FABIEN	01/01/2010	TCN
77548	DELPOUX	SOPHIE	01/01/2010	TCN
63776	DUBOIS	STEPHANIE	01/01/2010	TCN
77280	ESPOSITO	VERONIQUE	01/01/2010	TCN
53297	ETHUIN	SEVERINE	01/01/2010	TCN
70780	FERREIRA	ALODIE	01/01/2010	TCN

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
77012	FERREIRA	SOPHIE	18/01/2010	TCN
45156	GUITARD	ANGELIQUE	01/01/2010	TCN
63509	HANHANI	NAJWA	01/01/2010	TCN
64916	HOUAREAU	INGRID	13/01/2010	TCN
35373	MAROLAHY	PHILIBERTINE	11/01/2010	TCN
77015	PERLOT	PHILIPPE	01/01/2010	TCN
52301	PRIESTER	VIRGINIE	11/01/2010	TCN
77292	RILOVA	ELODIE	01/01/2010	TCN
76307	TAHIR	SAID	01/01/2010	TCN
76171	TOUQUET	BASTIEN	01/01/2010	TCN
77076	WINIESKI	LAËTITIA	01/01/2010	TCN
76574	ZIAT	SAADIA	01/01/2010	TCN
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe				
77596	MOHAMED	MYRIAME	11/01/2010	ATP2

Concours

Décision n° 100015DRH du 8 février 2010 fixant les délégations organisatrices des concours DRH

Vu A. du 28-02-2002 ; AA. du 08-02-2010.

Art. 1^{er}. - En application des articles 4 des arrêtés du 8 février 2010 susvisés, l'annexe de la présente décision fixe les délégations organisatrices des concours.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Paris, le 8 février 2010.

Pour le président et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
Christine d'ARGOUGES

Concours

Décision n° 100004SGCN du 26 janvier 2010 relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2010

SCGN

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. du 21-01-2010 ; AA. du 10-11-2009 ; avis conseil scientifique du 26-01-2010.

Art. 1^{er}. - Sont nommés experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ci-dessous désignés, ouverts au titre de l'année 2010, les personnes dont les noms suivent :

Prénom Nom	Section	Grade et numéro du concours
Mme Francesca GULMINELLI	Section 3	Concours CR1 02/03
M. Konstantin PROTASSOV	Section 3	Concours CR1 02/03
M. Yann BRENIER	Section 1	Concours CR2 02/05
M. Jacques ROBERT	Section 4	Concours DR2 07/02
M. Pierre GILLIOT	Section 4	Concours CR2 11/05
Mme Christine RENDU	Section 32	Concours CR1 45/02
Mme Sandrine ANQUETIN	Section 19	Concours CR1 45/03
M. Jérôme GIOVINAZZO	Section 3	Concours CR2 45/05
Mme Françoise COLOBERT	Section 16	Concours CR2 45/07

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 janvier 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Concours internes 2010
Annexe : liste des délégations organisatrices des concours

n° CC	n° DR	Délégation	Type CC	Corps	BAP	Nombre de postes
100	14	Midi-Pyrénées	CINA	IR	A	7
101	7	Rhône Auvergne	CINA	IR	B	6
102	5	Ile-de-France Ouest et Nord (SOC)	CINA	IR	C	11
103	5	Ile-de-France Ouest et Nord (SOC)	CINA	IR	D	3
104	5	Ile-de-France Ouest et Nord (SOC)	CINA	IR	E	9
105	5	Ile-de-France Ouest et Nord (SOC)	CIA	IR	E	1
106	17	Bretagne et Pays-de-la-Loire	CINA	IR	F	7
107	11	Alpes	CINA	IR	G	1
108	5	Ile-de-France Ouest et Nord (SOC)	CINA	IR	J	9
109	5	Ile-de-France Ouest et Nord (SOC)	CINA	IE	A	10
110	5	Ile-de-France Ouest et Nord (SOC)	CINA	IE	B	5
111	5	Ile-de-France Ouest et Nord (SOC)	CINA	IE	C	15
112	5	Ile-de-France Ouest et Nord (SOC)	CIA	IE	C	1
113	5	Ile-de-France Ouest et Nord (SOC)	CIA	IE	C	1
114	5	Ile-de-France Ouest et Nord (SOC)	CIA	IE	C	1
115	12	Provence et Corse	CINA	IE	D	1
116	12	Provence et Corse	CINA	IE	E	6
117	5	Ile-de-France Ouest et Nord (SOC)	CINA	IE	F	6
118	20	Côte d'Azur	CINA	IE	G	3
119	5	Ile-de-France Ouest et Nord (SOC)	CINA	IE	J	19
120	11	Alpes	CINA	AI	A	13
121	13	Languedoc-Roussillon	CINA	AI	B	6
122	14	Midi-Pyrénées	CINA	AI	C	15
123	11	Alpes	CINA	AI	D	1
124	5	Ile-de-France Ouest et Nord (SOC)	CINA	AI	E	6
125	5	Ile-de-France Ouest et Nord (SOC)	CIA	AI	E	1
126	5	Ile-de-France Ouest et Nord (SOC)	CINA	AI	F	8
127	10	Alsace	CINA	AI	G	6
128	5	Ile-de-France Ouest et Nord (SOC)	CINA	AI	J	51
129	5	Ile-de-France Ouest et Nord (SOC)	CIA	AI	J	1
130	10	Alsace	CINA	T	A	7
131	7	Rhône Auvergne	CINA	T	B	1
132	14	Midi-Pyrénées	CINA	T	C	2
133	5	Ile-de-France Ouest et Nord (SOC)	CINA	T	E	1
134	7	Rhône Auvergne	CINA	T	F	4
135	20	Côte d'Azur	CINA	T	G	6
136	6	Centre Est	CINA	T	J	13
137	12	Provence et Corse	CIA	AJT	A	1
138	13	Languedoc-Roussillon	CIA	AJT	A	1
139	6	Centre Est	CINA	AJT	G	1
140	17	Bretagne et Pays-de-la-Loire	CINA	AJT	J	2

Concours**Arrêté du 8 février 2010 portant ouverture au titre de l'année 2010 de concours internes pour le recrutement d'ingénieurs d'études de 2^{ème} classe au Centre national de la recherche scientifique**

Enseignement supérieur et recherche

JO du 02-03-2010, texte n° 22

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A8F266A251DE81A41A2DD8BD52AB0CA7.tpdjo09v_1?cidTexte=JORFTEXT000021889192&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Concours**Arrêté du 8 février 2010 portant ouverture au titre de l'année 2010 de concours internes pour le recrutement d'ingénieurs de recherche de 2^{ème} classe au Centre national de la recherche scientifique**

Enseignement supérieur et recherche

JO du 02-03-2010, texte n° 23

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021889196&dateTexte=&categorieLien=id>

Concours**Arrêté du 8 février 2010 portant ouverture au titre de l'année 2010 de concours internes pour le recrutement d'assistants ingénieurs au Centre national de la recherche scientifique**

Enseignement supérieur et recherche

JO du 02-03-2010, texte n° 24

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021889200&dateTexte=&categorieLien=id>

Concours**Arrêté du 8 février 2010 portant ouverture au titre de l'année 2010 de concours internes pour le recrutement de techniciens de classe normale au Centre national de la recherche scientifique**

Enseignement supérieur et recherche

JO du 02-03-2010, texte n° 25

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021889204&dateTexte=&categorieLien=id>

Concours**Arrêté du 8 février 2010 portant ouverture au titre de l'année 2010 de concours internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe au Centre national de la recherche scientifique**

Enseignement supérieur et recherche

JO du 02-03-2010, texte n° 26

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021889208&dateTexte=&categorieLien=id>

Promotions

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du président du Centre national de la recherche scientifique, ont été nommés les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

Corps au choix:

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénieurs de recherche de 2^{ème} classe				
18923	BRAUD	PATRICK	01/01/2010	IR2
12015	CHAMBON	BERNARD	01/01/2010	IR2
23689	GARNIER	CHRISTIAN	04/10/2009	IR2
20190	GONDRAND	CHRISTINE	01/01/2009	IR2
28012	HUMBERT	VERONIQUE	01/01/2010	IR2
23111	MARTIN LAFFON	JACQUELINE	01/01/2009	IR2
34611	MATHY- MONTALESCOT	LAURENCE	01/01/2009	IR2
28179	PUJOL	HERVE- GEORGES	01/01/2010	IR2
17226	RENAULT	EDGARD	01/01/2010	IR2
Ingénieurs d'études de 2^{ème} classe				
18664	BELLENOUE	DIDIER	01/01/2009	IE2
18524	DUBUS	GILLES	01/01/2010	IE2
12007	DUPASQUIER	THIERRY	01/01/2010	IE2
20761	FLORENTIN	JEAN	01/01/2009	IE2
34931	GARNIER	LUDOVIC	01/01/2010	IE2
28622	GIBERT	SEBASTIEN	01/01/2010	IE2
36616	KERBAOL	JEAN-MICHEL	01/01/2009	IE2
40885	LARROQUE	MARIE- MADELEINE	01/01/2009	IE2
9681	LE GAL	ANNIE	01/01/2010	IE2
36899	LE LUDEC	NADINE	01/01/2010	IE2
40444	LE MAROIS	DANIELLE	01/01/2010	IE2
37622	LE MENN	ERWAN	01/01/2010	IE2
23232	LOUBINOUX	MARIE- THERESE	01/01/2009	IE2
27878	MAUGER	ERIC	01/01/2010	IE2
20941	MEUGNIOT	CLAUDINE	01/01/2009	IE2
24330	MORARD	LIONEL	01/01/2010	IE2
28611	PALLARES	SYLVAIN	01/01/2010	IE2

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
37256	PEROT-BUSNEL	CHANTAL	01/01/2010	IE2
18874	RAIMOND	MARYLINE	01/01/2010	IE2
Assistants ingénieurs				
41306	AGUILA	FRANCK	01/01/2009	AI
37898	AMICE	ERWAN	01/01/2010	AI
36887	AUDRAIN	MICHELLE	01/01/2010	AI
36624	BONNEC	GEORGETTE	01/01/2009	AI
20197	CABANEL	THIERRY	01/01/2010	AI
17605	CAMUS	EDITH	01/01/2009	AI
37220	DENIS-ANGELE	DOMINIQUE	01/01/2010	AI
37692	FERRI	VALERIE	01/01/2010	AI
17338	GRILLET	STEPHANIE	01/01/2010	AI
16803	HENRI	HELENE	01/01/2010	AI
37182	LE PROVOST	GERALDINE	01/01/2010	AI
39139	LEBON	STEPHANE	01/01/2010	AI
19117	MARTEAU	MARC-DRICE	01/01/2010	AI
32737	MARTIN	LUCIE	01/01/2010	AI
23759	MATERA	JACQUES	01/01/2009	AI
36935	MOITTE	KARINE	01/01/2010	AI
41832	PINTO	ROSE	01/01/2010	AI
18934	PRINEAU	MICHEL	01/01/2009	AI
18879	QUINTARD	CHRISTOPHE	01/01/2009	AI
19057	SEGURA VETTIER	MONIQUE	01/01/2009	AI
Techniciens de classe normale				
10310	DELACENSERIE	STEPHANE	01/01/2010	TCN
19271	DELHAYE	CORINNE	01/01/2010	TCN
19289	FOURNIER	KARINE	01/01/2010	TCN

Grade au choix :

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénieurs de recherche de 1^{ère} classe				
23113	ABRIAL	STEPHANIE	01/01/2010	IR1
24366	ALEMANY	OLIVIER	23/09/2009	IR1
41387	AUGIER	EVELYNE	01/01/2009	IR1
5322	AUGUSTIN	LAURENT	01/01/2010	IR1
18712	BENOIT	ROLAND	01/01/2009	IR1
40361	BORDJI	KARIM	17/08/2009	IR1
24339	BOUDET	NATHALIE	01/01/2010	IR1
23487	BOURO	LUC	01/01/2009	IR1
41518	BRAU	FREDERIC	01/10/2009	IR1
20113	BRION	PHILIPPE	01/01/2010	IR1
28195	BROS	DANIELLE	01/01/2010	IR1
37514	CERETTI	MONICA	01/01/2010	IR1
16667	CHIARELLO	ERNEST	01/01/2010	IR1
19213	COLLA	SYLVIE	01/01/2009	IR1
36981	COLLIN	MARYSE	01/01/2010	IR1
59619	DESLORIEUX	COLETTE	01/01/2009	IR1
20325	DRANCOURT	CYRIL	01/01/2010	IR1

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
18385	DROUET	MICHEL	01/01/2010	IR1
27641	DURAND	JEAN-CLAUDE	01/01/2009	IR1
34455	FRUCHART	CORINNE	01/01/2010	IR1
28909	GARDEISEN	ARMELLE	01/01/2010	IR1
24396	GARDEN	JEAN LUC	01/01/2010	IR1
28254	GOT	PATRICE	01/01/2010	IR1
37914	GUILLO	LAURENT	01/01/2009	IR1
24458	HAAS	HELGE	01/01/2010	IR1
37614	HITTE	CHRISTOPHE	01/01/2010	IR1
23832	JANIK	JOANNA	01/01/2009	IR1
24891	JIMENEZ AREVALO	MARIA DEL CARMEN	01/01/2009	IR1
41424	LAVEDER	DIMITRI	01/01/2010	IR1
38006	LE MOUELIC	STEPHANE	17/11/2009	IR1
37588	LEDUC	THOMAS	01/01/2010	IR1
15790	MALLARINO	DIDIER	01/01/2010	IR1
24727	MICHA	JEAN-SEBASTIEN	01/01/2010	IR1
23212	MULLER	CHANTAL	01/01/2010	IR1
11713	OLIVERO	PHILIPPE	01/01/2010	IR1
32579	PERRET	ELIANE	01/01/2009	IR1
20096	PERROT	GUY	01/01/2009	IR1
28441	PONS	JEAN LUC	01/01/2010	IR1
41327	QUINTARD	MARIE-JOSE	01/01/2009	IR1
41368	RENAUD	CATHERINE	01/01/2009	IR1
24236	RIVOIRARD	SOPHIE	01/01/2009	IR1
19961	TOUTIN	PASCAL	01/01/2010	IR1
24406	TROPHIME	CHRISTOPHE	01/01/2010	IR1
15054	VALLERIN	MICHELE	01/01/2009	IR1
20399	VESCOVI	CHRISTOPHE	01/01/2009	IR1
Ingénieurs d'études hors classe				
23304	ALFARA	MARIE-ROSE	01/07/2009	IEHC
20890	BAYON	ANNIE	01/01/2009	IEHC
18814	BERTIN	VERONIQUE	01/01/2009	IEHC
15837	CHATELAIN	GILLES	01/01/2010	IEHC
28279	EL MANSSOURI	ABDESLAM	01/01/2010	IEHC
41272	GAGGELLI	JOEL	01/01/2010	IEHC
20987	GENNA	JEAN-CLAUDE	01/01/2009	IEHC
23230	KAHN	DENISE	01/01/2010	IEHC
41299	LACROIX	JEAN-MARC	01/01/2010	IEHC
16004	NUSSBAUM	SIMONE	01/01/2010	IEHC
20948	SALOMON	ANNIE-CLAUDE	01/01/2010	IEHC
25447	SILHOL	MICHELLE	01/01/2010	IEHC
41289	WIDMANN	CATHERINE	01/01/2010	IEHC
Ingénieurs d'études de 1^{ère} classe				
40892	ALLOMBERT-LE CONTEL	DANIELLE	01/01/2009	IE1C
4173	AMMANN	JEROME	01/01/2010	IE1C
24581	ANDRE-POYAUD	ISABELLE	01/01/2010	IE1C
41230	ANGLADE	ALAIN	01/01/2009	IE1C

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
23344	ARNAUD	GILBERT	01/01/2009	IE1C
34737	BASSAVA	SUBBARAO	01/01/2010	IE1C
36912	BEHAR	GHISLAINE	01/01/2009	IE1C
20349	BELLACHIA	FATIH	01/01/2009	IE1C
23998	BINDER	ROBERT	01/01/2009	IE1C
41322	BRESSON	YVES	01/10/2009	IE1C
41389	BRUNEL	DIDIER	01/01/2010	IE1C
19045	CHESNET	DAVID	01/01/2010	IE1C
41464	CHOUX	HELENE	01/01/2009	IE1C
37420	CORVAISIER	RUDOLPH	01/01/2010	IE1C
19131	DELWAIL	ADRIANA	01/01/2009	IE1C
41218	DIMUR	CECILE	01/01/2009	IE1C
23485	DUBOIS	JEAN-DANIEL	01/01/2009	IE1C
37644	DUVIEILBOURG	ERIC	01/01/2010	IE1C
24050	FRANCOIS	FLORENCE	01/01/2009	IE1C
23253	GALABERTIER	BRUNO	13/03/2009	IE1C
20241	GALLIN MARTEL	LAURENT	01/01/2010	IE1C
23941	GENUIST	YANN	01/01/2010	IE1C
53409	GUILLEMAUD	SANDRA	01/01/2010	IE1C
36901	LE CORRE	PIERRICK	01/01/2010	IE1C
37548	LEGAL	ROBERT	01/01/2010	IE1C
18947	LIDOREAU	DOMINIQUE	01/01/2009	IE1C
41254	LOUDIG	NADINE	01/01/2010	IE1C
39138	MARTIN	CHRISTOPHE	01/01/2010	IE1C
23642	MERCIER	BERNARD	01/01/2009	IE1C
23367	MONTMASSON	MARIE-PAULE	01/01/2009	IE1C
15845	MONTSERRET	ROLAND	01/01/2010	IE1C
24383	PAINTRAND	ISABELLE	01/12/2009	IE1C
18387	PATURANCE	SEBASTIEN	01/01/2010	IE1C
15973	PERICHON	BERNADETTE	01/01/2009	IE1C
37003	PERROCHEAU	JACQUES	01/01/2009	IE1C
28733	PIEGU	BENOIT	01/01/2010	IE1C
34457	POULAIN	CHRISTELLE	01/01/2010	IE1C
23804	PRAT	ALAIN	01/01/2010	IE1C
36617	RICQUIER	JEAN-CHARLES	01/01/2009	IE1C
18616	RIFARD	PATRICE	01/01/2009	IE1C
24157	ROCHAT	SYLVAIN	01/01/2010	IE1C
37027	ROUAUD	THIERRY	01/01/2010	IE1C
23261	THOMAS	CECILE	01/01/2010	IE1C
18430	TORSET	MONIQUE	01/01/2010	IE1C
41240	TOTTEREAU	OLIVIER	01/01/2009	IE1C
18588	TRASBOT	JEAN-PAUL	01/01/2009	IE1C
20347	VERNAY	EMMANUELLE	01/01/2010	IE1C
3793	VON EUW	DOMINIQUE	01/01/2009	IE1C
Techniciens de classe exceptionnelle				
18819	ASTIER	FRANCOISE	01/01/2009	TCE
20490	BEELDENS	YANNICK	01/01/2009	TCE

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
41328	BILLEREY BLANCHARD	MURIEL	01/01/2010	TCE
23929	BOYER	MURIEL	01/01/2010	TCE
17723	BRANLE	RENE	01/01/2009	TCE
19085	BRERET	MARTINE	01/01/2010	TCE
16096	FOSSE	MICHEL	01/01/2010	TCE
41496	HAMEL	NATHALIE	01/01/2010	TCE
41331	KERVELLA	Jacqueline	01/01/2009	TCE
20163	MALACOUR	JEAN-CLAUDE	01/01/2009	TCE
23868	MORALES	MARTINE	27/08/2009	TCE
41291	NICOLAS	JEAN-FRANCOIS	01/01/2009	TCE
41338	PELLEGRINO	JOSIANE	01/01/2010	TCE
20227	PIARULLI	JOSEPH	01/01/2009	TCE
21042	POINSOT	MICHELE	01/01/2009	TCE
34853	POULAIN	ISABELLE	01/01/2010	TCE
24548	REYNIER	PATRICIA	01/01/2010	TCE
9358	SANTE	GILLES	01/01/2010	TCE
23764	TOLA	FABIENNE	01/01/2010	TCE
32602	TOUCHARD	PASCAL	01/01/2009	TCE
37312	TOUPET	FRANCOISE	01/01/2009	TCE
Techniciens de classe supérieure				
27995	ANDREUX	CATHERINE	01/01/2010	TCS
37906	AUFFRET	NATHALIE	01/01/2010	TCS
11826	BENOIT	ALAIN	01/01/2010	TCS
20351	BERNARD	CHRISTOPHE	01/01/2010	TCS
41398	BIANCHERI	GERARD	01/01/2009	TCS
20483	BOMBAR	CLAUDINE	01/01/2009	TCS
24353	BOUCHARD	CHRISTOPHE	01/01/2010	TCS
41451	BRIET	VALERIE	01/01/2010	TCS
23138	CAUX-THANG	CHRISTELLE	01/01/2010	TCS
41356	CERUTTI	ISABELLE	01/01/2009	TCS
38054	CEULEMANS	NELLY	01/01/2009	TCS
17364	DELAGE	HELENE	01/01/2010	TCS
37372	DELAHAIE	ANNIE	01/01/2010	TCS
9966	DOS SANTOS LOBO	JOSE CARLOS	01/01/2010	TCS
36925	DREANO	STEPHANE	01/01/2010	TCS
44210	GARCIA	SYLVIE	01/01/2009	TCS
28455	GAUBIAC	CHRISTINE	01/01/2010	TCS
36903	GAUTIER	KARINE	01/01/2010	TCS
37214	GOUVERNEUR	GILLES	01/01/2009	TCS
32610	GUIARD	JOHAN	01/01/2010	TCS
18804	GUICHARD	CLAIRE	01/01/2009	TCS
41333	HAGNERE	MICHELINE	01/01/2009	TCS
24172	HARSCHE	MARTINE	01/01/2009	TCS
18957	KERLEAU	ELISABETH	01/01/2010	TCS
34865	KROURI	SAHILA	01/01/2010	TCS
23483	LARDATO	MARIELLE	01/01/2009	TCS
37630	LUCAS	SYLVIE	01/01/2010	TCS
36509	MILLETTO	THIERRY	01/01/2009	TCS
24808	MOKHTARI	AKILA	01/01/2010	TCS

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
24119	PELLET	JACQUES	01/01/2009	TCS
16573	PEYRONNE	GENEVIEVE	01/01/2009	TCS
24421	PINEL	CORINNE	01/01/2010	TCS
16536	PUTHON-EL QUASSIMI	FRANCOISE	01/01/2010	TCS
19319	RANGER	NATHALIE	01/01/2010	TCS
17694	RENIER	ANNICK	01/01/2009	TCS
35017	ROULIN	MARIA-PAULA	01/01/2010	TCS
23914	ROUZIER	CHRISTINE	01/01/2010	TCS
19018	SAYAMATH	SISOUK	01/07/2009	TCS
41350	SZELES	SYLVIE	01/01/2009	TCS
35292	TOUATI	SAMIA	01/01/2010	TCS
Adjointes techniques principaux de 1^{ère} classe				
9965	AZEVEDO	JOSE	01/01/2010	ATP1
34955	DELAROCHE	CECILE	01/01/2010	ATP1
37960	HIZEMBERT	THERESE	01/01/2009	ATP1
41460	JEAN BAPTISTE	DOMINIQUE	01/01/2010	ATP1
38014	L'HERROU	YANN	01/01/2010	ATP1
24182	RUSCONI	BRUNO	01/01/2010	ATP1
24123	TISSERAND	ALAIN	01/01/2010	ATP1
23228	VOLMAT	MARIE- ASTRID	01/01/2010	ATP1
Ingénieur principal de physique nucléaire de 1^{ère} classe				
35468	EL BACCOUCHE	KAMEL	01/01/2010	IP1

Grade par sélection professionnelle :

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
Ingénieurs de recherche de 1^{ère} classe				
40889	ABALLEA	NICOLE	01/01/2009	IRHC
34536	BARELLI	ARMELLE	01/01/2010	IRHC
33394	BELLENGER	REMY	01/01/2009	IRHC
40860	BUCHET	LUC	01/01/2009	IRHC
20188	CHOLLET LE FLOUR	FREDERIQUE	01/01/2010	IRHC
36460	DARGENT	PASCAL	01/01/2010	IRHC
34687	GODELIER- ETLICHER	BRIGITTE	01/01/2010	IRHC
23288	GROSS	CLAUDE	01/01/2010	IRHC
18158	LASGORCEIX	PASCAL	01/01/2010	IRHC
23802	MARTIN	PIERRE	01/01/2010	IRHC
23669	PETMEZAKIS	PANAYOTI	01/01/2009	IRHC
23781	SAMAIN	ERIC	01/01/2010	IRHC
35807	SOULLIE	PATRICE	01/01/2010	IRHC
25608	VALETTE	FRANCOIS	01/01/2010	IRHC
Techniciens de classe exceptionnelle				
37764	ALLAIN	JEAN- JACQUES	01/01/2010	TCE
37772	ALLARD	THEODORA	01/01/2010	TCE
22297	ALMECIJA	YVES	01/01/2009	TCE
37898	AMICE	ERWAN	01/01/2010	TCE
41312	BARDE	JEAN-DANIEL	02/01/2010	TCE

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
24204	CHAUD	PATRICIA	01/01/2009	TCE
41442	CHEVANCE- REYNAERT	CATHERINE	01/01/2009	TCE
4012	DHENNIN	LAURENT	01/01/2010	TCE
41354	FONTANA	MARYLENE	01/01/2010	TCE
37542	GOUR	CHRISTELE	16/09/2009	TCE
37370	GOURONNEC -FOLL	GILBERTE	01/01/2009	TCE
20403	JOURNET	LAURENT	01/01/2010	TCE
37634	L'HOSTIS	ISABELLE	01/01/2010	TCE
19610	PAILHES	MARIE- NOELLE	01/01/2010	TCE
20270	PELTIER	FABRICE	01/01/2010	TCE
17020	RIVIERE	CHRISTINE	01/01/2010	TCE
19494	ROLLAND	NATHALIE	01/01/2010	TCE
25660	ROUSSEL	SANDRINE	29/12/2009	TCE
17206	SAUCE	CAROLE	01/01/2009	TCE
35177	SIVET- PENALBA	KARINE	01/01/2010	TCE
35075	STRAUB	KARINE	01/01/2010	TCE
24602	TESTE	GREGORY	01/01/2010	TCE
24771	TISSOT	OLIVIER	01/01/2010	TCE
37688	VALTER- POTIER	CECILE	01/01/2010	TCE

Comités, conseils et commissions

Arrêté du 9 février 2010 fixant les modalités d'élection au conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique

Enseignement supérieur et recherche

JO du 24-02-2010, texte n° 26

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021865708&dateTexte=&categorieLien=id>

Comités, conseils et commissions

Procès verbal du conseil d'administration du CNRS (80^{ème} séance) du 4 novembre 2009

1. Approbation de l'ordre du jour

Le conseil d'administration approuve l'ordre du jour proposé pour la séance du mercredi 4 novembre 2009.

2. Approbation du compte-rendu des débats du conseil d'administration du 25 juin 2009

Le conseil d'administration approuve le compte rendu des débats de la séance du 25 juin 2009, sous réserve d'un temps de lecture laissé aux administrateurs jusqu'au lundi 9 novembre 2009 compte tenu de l'envoi tardif des dossiers. Les éventuelles remarques seront intégrées au plus tard le 9 novembre 2009.

La Présidente rappelle en effet le caractère exceptionnel des conditions de réunion de ce conseil en raison de l'urgence en raison de la publication du décret organique le 1^{er} novembre 2009, et s'engage sur le respect du règlement intérieur du conseil.

3. Création des programmes interdisciplinaires

Le conseil d'administration approuve la création des programmes interdisciplinaires suivants :

- INGECOTECH : INGENIERIE ECOLOGIQUE, ECO-TECHNOLOGIES ET CHIMIE DURABLE pour 3 ans
- ENERGIE ET AVAL DU CYCLE DE L'ENERGIE NUCLEAIRE pour 4 ans
- VILLE, ENVIRONNEMENT, MOUSSON pour 2 ans
- ENVIRONNEMENT PLANETAIRE ET ORIGINES DE LA VIE pour 3 ans
- NEUROINFORMATIQUE ET NEUROSCIENCES COMPUTATIONNELLES pour 2 ans
- MATERIAUX pour 3 ans
- C'NANO pour 4 ans
- INTERFACE PHYSIQUE-CHIMIE-BIOLOGIE : SOUTIEN A LA PRISE DE RISQUE pour 2 ans
- MALADIES INFECTIEUSES ET ENVIRONNEMENT pour 2 ans
- INNOVATIONS THERAPEUTIQUES pour 2 ans
- SCIENCES DE LA COMMUNICATION : APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE ET TRANSVERSE pour 2 ans
- ECOSPHERE CONTINENTALE ET COTIERE (EC2CO) pour 2 ans.

6. Plan carrières chercheurs : promotions et prime d'excellence

Le conseil d'administration approuve le plan carrière mis en place pour les chercheurs du CNRS avec ses 2 volets : promotions et prime d'excellence scientifique. Pour la prime d'excellence, il approuve les modalités proposées pour la première étape de mise en œuvre en 2009 au CNRS et valide en particulier :

- la liste indicative des distinctions prises en considération pour l'attribution des primes au titre des « contributions exceptionnelles à la recherche » (dans le dossier en annexe 1)
- le barème des primes (dans le dossier en annexe 2).

Préalablement, les administrateurs avaient indiqué être favorables, à l'unanimité, à la campagne de promotion 2010, et être favorables aux modalités 2009 prévues pour la prime d'excellence scientifique, par 15 voix pour et 6 voix contre.

7. Décision budgétaire modificative n° 2 – Budget 2009

Le conseil d'administration approuve le projet de décision modificative n° 2 ayant pour effet de porter le budget de l'établissement pour 2009 à 3 849 497 929 € hors taxes en recettes et en dépenses.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- 2 901 292 111 € sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche ;
- 641 205 818 € sur les deuxième et troisième agrégats : actions communes et fonctions support ;
- 307 000 000 € en charges calculées.

Le plafond des dépenses de personnel limitatives s'élève à 1 981 138 761 €.

Questions diverses

- GIP CSFRS

Le conseil d'administration approuve la participation du CNRS au GIP CSFRS et donne pouvoir au directeur général du CNRS pour mener les démarches à cet effet

- GIANT – Terrains à Grenoble

Dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement foncier du Polygone scientifique de Grenoble, dit « projet GIANT », et sur la base de la convention-cadre de partenariat foncier entre les différents acteurs concernés par le projet, le Conseil d'administration donne son accord de principe sur :

Les cessions par le CNRS à la ville de Grenoble des surfaces suivantes :

- 309 mètres carrés issus de la parcelle AD26 appartenant à l'Etat et affectée définitivement au CNRS par arrêté du 12 décembre 1963 ;
- 993 mètres carrés issus de la parcelle AD61 appartenant au CNRS par une acquisition auprès du CEA les 27 avril et 12 mai 1993.

L'acquisition par le CNRS de 2 139 mètres carrés issus de la parcelle AD64 auprès de la ville de Grenoble.

Le Conseil d'administration donne délégation de pouvoir au directeur général du CNRS pour mener à bien cet échange.

Proposition de nomination d'un nouveau membre du comité d'éthique

En application de l'article 20 du décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS et de la décision n° 020084DAJ du 20 août 2002 portant création du comité d'éthique du CNRS, le conseil d'administration propose au directeur général du CNRS la nomination de Mme Danièle BOURCIER en qualité de membre du comité d'éthique du CNRS, en remplacement de Mme Christine NOUVILLE, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir.

Fait à Paris, le 4 novembre 2009.

La présidente,
Catherine BRECHIGNAC

Comités, conseils et commissions

Procès verbal du conseil d'administration du CNRS (81^{ème} séance) du 4 décembre 2009

1. Approbation de l'ordre du jour modifié

Le conseil d'administration approuve l'ordre du jour modifié proposé pour la séance du jeudi 3 décembre 2009.

2. Approbation du compte-rendu des débats du conseil d'administration du mercredi 4 novembre 2009

Le conseil d'administration approuve le compte rendu des débats de la séance du mercredi 4 novembre 2009.

5. Budget primitif 2010

Le conseil d'administration approuve le projet de budget primitif de l'établissement pour 2010 qui s'élève à 3 116 300 770 euros hors taxes en recettes et en dépenses, hors charges et produits calculés.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- 2 618 725 927 euros sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche
- 239 779 959 euros sur le deuxième agrégat : actions communes
- 257 794 884 euros sur le troisième agrégat : fonctions support.

Les charges et les produits calculés s'élèvent à 297 000 000 euros.

Les dépenses de personnel limitatives sont arrêtées à 2 020 880 475 euros, incluant une dotation de 6 500 000 euros au titre des indemnités spécifiques pour fonction d'intérêt collectif (ISFIC).

6. Attribution du titre de directeur de recherche émérite

Le conseil d'administration décide de conférer le titre de directeur de recherche émérite aux candidats figurant sur les listes envoyées dans le dossier : premières demandes et demandes de renouvellement et au candidat figurant sur la liste annexe déposée sur table.

Questions diverses

a. GIP Cancéropôle PACA

Le conseil d'administration approuve la participation du CNRS à la création du Groupement d'Intérêt Public (GIP) intitulé « Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur ». Il autorise le directeur général à conduire toutes les démarches à cet effet et à signer la convention constitutive du GIP.

b. GIP CYCERON

Le conseil d'administration approuve la participation du CNRS au renouvellement du Groupement d'Intérêt Public (GIP) intitulé « CYCERON ». Il autorise le directeur général à conduire toutes les démarches à cet effet et à signer l'avenant n° 3 à la convention constitutive du GIP.

c. Périmètre de consolidation des comptes 2009

Le conseil d'administration donne son accord pour élargir le périmètre de consolidation des comptes 2009 qui comprendra, outre les entités déjà consolidées en 2008 (entités sous contrôle exclusif), les entités pour lesquelles le CNRS exerce un contrôle conjoint et celles sous influence notable présentant un impact financier significatif. Le périmètre 2009 se décline comme suit :

- Entités sous contrôle exclusif :
CNRS éditions SA,
INIST Diffusion SA,
FIST SA,
la société civile « Synchrotron Soleil ».

La méthode comptable de consolidation retenue pour les entités sous contrôle exclusif sera celle de l'intégration globale.

- Entités sous contrôle conjoint :
le Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL),
l'Observatoire Européen Gravitationnel (EGO),
l'Institut de Radio-Astronomie Millimétrique (IRAM),
le Canada France Hawai Telescope Corporation (CFHTC),
le Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine (CERBM).

La méthode comptable de consolidation retenue pour les entités sous contrôle conjoint sera celle de l'intégration proportionnelle.

- Entité sous influence notable :
le GIP GENATER

La méthode comptable de consolidation retenue pour l'entité sous influence notable sera celle de la mise en équivalence.

4. Cession d'un bail CNRS-CEA en faveur du GANIL

Le conseil d'administration approuve le transfert de bail emphytéotique consenti par la ville de Caen au CEA et au CNRS au bénéfice du Groupement d'intérêt économique GANIL pour la durée du bail restant à courir et donne pouvoir au directeur général, pour conduire les démarches à cet effet et signer l'acte notarié de cession du bail emphytéotique.

Fait à Paris, le 3 décembre 2009.

La présidente,
Catherine BRECHIGNAC

Comités, conseils et commissions

PV du conseil d'administration du CNRS, consultation écrite du 4 février 2010, délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 relative à la délégation de pouvoir consentie au président du CNRS

Délégation de pouvoir est consentie au Président du CNRS dans les domaines suivants :

En application du 8° de l'article 5 du décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié :

- Les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles d'un montant inférieur ou égal à 399 000 € HT ;

En application du 9° de l'article 5 du décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié :

- Les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à 9 ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 133 000 € HT.

En application du 10° de l'article 5 du décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié :

- L'aliénation des biens mobiliers d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 399 000 € HT, y compris les cessions par le CNRS de ses brevets ou de ses parts de copropriété de brevets ; les aliénations de valeurs mobilières seront récapitulées dans une annexe au compte financier.

En application du 11° de l'article 5 du décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié :

- L'acceptation des dons affectés ou non affectés ;
- L'acceptation des legs avec ou sans affectation particulière à l'exception des legs constitués de biens immobiliers d'un montant unitaire supérieur ou égal à 399 000 € HT.

En application du 12° de l'article 5 du décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié

- L'exercice des actions en justice contre les personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS ;
- L'exercice des actions pénales dirigées contre les agents du CNRS en matière d'infractions de presse et d'atteinte aux biens commises à l'encontre de l'Établissement ;
- L'exercice des actions en justice contre les personnes morales ;
- L'exercice du droit d'appel et du pourvoi en cassation ;
- La défense du CNRS devant l'ensemble des juridictions ;
- Le recours à l'arbitrage en cas de litiges nés de l'exécution des contrats de recherche passés avec des organismes étrangers ;
- Le recours aux transactions dont le montant est inférieur ou égal à 665 000 € HT.

En application du 14° de l'article 5 du décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié

- Dans le cadre des orientations en matière de participation du CNRS aux organismes dotés de la personnalité morale qui sont arrêtées annuellement par le conseil d'administration, la participation du CNRS aux associations, fondations, groupements d'intérêt économique, sociétés civiles et groupements d'intérêt public, dès lors que la contribution financière n'excède pas 300 000 € par an.

Conformément au dernier alinéa de l'article 5 du décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, le président rend compte, lors de la plus prochaine séance, des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Paris, le 5 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des conseils scientifiques d'institut

SGCN

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; not. art. 14 et 26 ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod. ; D. du 21-01-2010 ; A. du 09-02-2010 ; avis comité technique paritaire CNRS du 20-10-2009.

TITRE I : COMPOSITION ET MODE D'ELECTION DES CONSEILS SCIENTIFIQUES D'INSTITUT

Art. 1. – Composition

Art. 1.1. – Parité entre les membres élus et les membres nommés

Les conseils scientifiques d'institut du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) sont composés de :

- a) Douze membres élus directement par et parmi les personnels du Centre et les personnes qui contribuent aux activités de ce dernier
- b) Douze membres nommés par le président du Centre, après avis du conseil scientifique du Centre, comprenant des personnalités étrangères. Pour ces dernières la moitié au moins devra exercer dans des pays de l'Union européenne autres que la France.

Art. 1.2. – Répartition par collèges

Les douze membres élus de chaque conseil scientifique d'institut se répartissent comme suit :

- trois membres élus, par les personnels relevant du collège A1, au scrutin plurinominal majoritaire à un tour ;
- deux membres élus, par les personnels relevant du collège A2, au scrutin plurinominal majoritaire à un tour ;
- deux membres élus, par les personnels relevant du collège B1, au scrutin plurinominal majoritaire à un tour ;
- deux membres élus, par les personnels relevant du collège B2, au scrutin plurinominal majoritaire à un tour ;
- trois membres élus, par les personnels relevant du collège C, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, dans les conditions fixées par la présente décision.

La répartition des membres élus en collèges A1, A2, B1, B2 et C est opérée par référence aux collèges fixés par l'arrêté du 9 février 2010 susvisé.

Art. 2. – Mode d'élection

La liste électorale est constituée conformément à l'arrêté du 9 février 2010 susvisé.

Pour chaque conseil scientifique d'institut, sont éligibles, au titre d'un des collèges, les personnels remplissant les conditions requises pour être inscrits sur la liste électorale.

Un candidat n'est éligible qu'au sein du conseil scientifique d'institut au titre duquel il est électeur.

Art. 3. – Organisation du vote

Le délégué pour les élections est désigné par décision du président du Centre.

Le président du Centre fixe par décision le calendrier des élections.

Le matériel électoral et les modalités de l'expression des suffrages sont adressés aux électeurs huit jours francs au moins avant la date fixée pour l'élection.

Le vote a lieu par correspondance ou par voie électronique, dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le dépouillement peut être effectué par un système automatique.

Les modalités de vote et de dépouillement sont fixées par une décision du président du Centre.

Art. 4. – Commission électorale

Une commission électorale est constituée par décision du président du Centre.

Placée sous la présidence du délégué pour les élections, elle comprend les représentants désignés par les fédérations syndicales de fonctionnaires des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur et en nombre égal des représentants de l'administration.

Des membres suppléants, susceptibles de remplacer les membres titulaires en cas d'empêchement, sont désignés dans les mêmes conditions.

La commission électorale statue sur :

- a) Le bien-fondé des réclamations et propose au président du Centre la liste électorale définitive.
- b) La validité des candidatures individuelles et des listes déposées, notamment sur leur recevabilité.

Art. 5. – Désignation des élus

1. - Pour le vote au scrutin plurinominal à un tour la désignation des candidats élus, des collèges A1, A2, B1 et B2, est effectuée de la manière suivante :

- sont élus, dans la limite des sièges à pourvoir, les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages exprimés.

- si plusieurs candidats d'un même collège ont obtenu le même nombre de suffrages, les sièges restant à pourvoir sont attribués par tirage au sort.

2. - La désignation des candidats élus du collège C est effectuée de la manière suivante :

a) Attribution des sièges à chaque liste :

- chaque liste a droit à autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral ;

- les sièges restant éventuellement à pourvoir sont attribués suivant la règle de la plus forte moyenne ;

- si plusieurs listes ont la même moyenne, les sièges en question sont attribués à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de voix, les sièges sont attribués par tirage au sort.

b) Attribution des sièges aux candidats :

- au sein de chaque liste bénéficiaire d'un ou de plusieurs sièges, le ou les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste.

Art. 6. – Contestations

Les contestations éventuelles sur la validité des opérations sont portées dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats devant le président du Centre qui statue dans un délai de dix jours.

TITRE II : FONCTIONNEMENT DES CONSEILS SCIENTIFIQUES D'INSTITUT

Art. 7. – Missions

Le conseil scientifique d'institut conseille et assiste par ses avis et ses recommandations le directeur de l'institut de manière prospective sur la pertinence et l'opportunité des projets et activités de l'institut.

S'agissant des créations et suppressions d'unités, le conseil scientifique d'institut est consulté sur les points de divergence entre les avis des sections et les positions des instituts, constatés lors d'une réunion entre le directeur de l'institut, le président du conseil scientifique de l'institut et les présidents de sections concernés.

Le conseil scientifique d'institut est consulté sur la nomination de membres des jurys d'admission des chargés de recherche visés à l'article 8 du décret du 27 décembre susvisé.

Art. 8. – Durée du mandat

Le mandat des membres du conseil scientifique d'institut est de quatre ans, renouvelable une fois. Les mandats peuvent être prorogés par décision du président du Centre pour les besoins de l'organisation des élections du comité national.

Art. 9. - Président

Art. 9.1. – Élection du président

Lors de la première réunion, le conseil procède à l'élection de son président. Celui-ci est élu à bulletins secrets, au premier tour, s'il obtient les suffrages à la majorité absolue de la totalité des membres du conseil scientifique d'institut. Si cette majorité n'est pas atteinte, il est procédé à un deuxième tour selon les mêmes modalités. Si ce deuxième tour est également infructueux, il est procédé à un troisième tour. L'élection est alors acquise à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas de partage égal des voix, le candidat le plus âgé est proclamé élu.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, la séance est présidée par le doyen d'âge.

En cas de vacance définitive de la présidence, il est alors procédé à de nouvelles élections selon les mêmes modalités que celles visées au présent article.

Art. 9.2. – Rôle du président

Le président décide de l'organisation des travaux. Il arrête les modalités pratiques de déroulement des séances dont les principes sont discutés, en séance, en début de mandat.

Il organise et dirige les débats.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 10. – Bureau

Pour la durée du mandat du conseil scientifique d'institut, il est constitué un bureau au sein de chaque conseil. Il comprend, outre le président du conseil, quatre membres dont deux élus en son sein et deux nommés par le directeur de l'institut parmi les membres du conseil.

Chaque conseil scientifique d'institut élit, parmi les quatre membres du bureau, un secrétaire scientifique qui assiste le président.

Le bureau assiste le président dans l'organisation, la préparation et le suivi des travaux du conseil.

Art. 11. – Modalités de convocation

Chaque conseil scientifique d'institut se réunit au moins deux fois par an, sur convocation du directeur d'institut.

Les membres des conseils scientifiques d'institut sont convoqués au moins quinze jours avant la date de la réunion. L'ordre du jour des sessions ainsi que les documents nécessaires aux travaux des conseils scientifiques d'institut sont joints à la convocation. Ces documents peuvent, à titre exceptionnel, faire l'objet d'un envoi séparé qui intervient dans toute la mesure du possible au moins une semaine avant la réunion des conseils scientifiques d'institut. En cas d'impossibilité, les documents peuvent être remis en séance. Des séances extraordinaires peuvent être organisées dans les mêmes conditions.

Art. 12. – Ordre du jour

Le président fixe l'ordre du jour du conseil. Il inscrit les points demandés par le directeur de l'institut. Il veille à ce que l'intégralité des points fixés à l'ordre du jour soit examinée par le conseil.

En cas d'urgence, le président peut décider d'ajouter un ordre du jour complémentaire, au plus tard jusqu'au début de la séance. Cet ordre du jour complémentaire est examiné par le conseil lorsque le président a recueilli l'accord de la majorité au moins des membres présents et représentés.

Art. 13. – Déroulement de la séance

Art. 13.1. – Quorum

Le conseil scientifique d'institut peut valablement siéger si la moitié des membres est présente ou représentée en début de séance.

Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué dans les mêmes conditions et avec le même ordre du jour. Il délibère alors sans condition de quorum. Les membres du conseil font connaître au président du conseil scientifique d'institut et au Secrétariat général du comité national (SGCN) leur empêchement de siéger dans les meilleurs délais suivant la réception de leur convocation. Un membre empêché peut donner, par écrit, pouvoir à un autre membre du conseil scientifique d'institut. Nul ne peut être détenteur de plus d'un pouvoir. Les membres participant aux séances du conseil émargent, en début de séance, une feuille de présence. Ils mentionnent, le cas échéant, le nom du membre qu'il représente.

Art. 13.2. – Modalités de vote

Lorsqu'il est procédé à un vote, celui-ci a lieu à main levée. Le président peut décider, notamment à la demande d'un membre du conseil, que le vote a lieu à bulletins secrets ou par vote électronique. Le vote est acquis à la majorité simple des suffrages exprimés. Chaque membre du conseil ayant voix délibérative dispose d'une voix.

Lorsqu'un membre est directement intéressé à titre professionnel ou personnel par la question sur laquelle se prononce le conseil scientifique d'institut, le président l'invite à se retirer des débats et des votes relatifs à cette question.

Art. 13.3. – Participation aux séances

Le directeur de l'institut assiste de droit aux séances du conseil scientifique d'institut.

Le président du conseil scientifique d'institut peut inviter à participer aux séances, avec voix consultative, des personnalités choisies en raison de leur compétence scientifique, technique ou économique sur l'un des points de l'ordre du jour.

Art. 13.4. – Relevé de conclusions

Un relevé de conclusions est établi par le SGCN après chaque réunion et visé par le président.

Art. 13.5. – Compte rendu de réunion

Un compte rendu de chaque réunion est rédigé par le secrétaire scientifique et soumis à l'approbation du conseil lors de la réunion suivante.

Art. 14. – Remplacement des membres

Toute vacance d'un membre suite à un décès, une démission, un empêchement supérieur à un an ou la perte de la qualité au titre de laquelle il a été élu donne lieu à remplacement si cette vacance intervient plus de six mois avant l'expiration du mandat.

Les membres qui, en cours de mandat, font valoir leur droit à la retraite, cessent de plein droit d'appartenir aux conseils scientifiques d'institut.

Pour le remplacement des membres élus, il est procédé à un appel à candidatures, publié au Bulletin officiel du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, parmi les personnels appartenant au même collège.

Les membres élus du conseil scientifique d'institut concerné élisent alors un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature et remplissant les conditions fixées par l'article 2 de la présente décision au jour de la publication de l'appel à candidatures. Le mandat du nouveau membre expire à la date à laquelle aurait pris fin celui de son prédécesseur.

Le remplacement des membres nommés est effectué dans les conditions fixées par l'article 1.1 de la présente décision.

Art. 15. – La décision n° 020003SGCN du 4 avril 2002 relative aux règles de fonctionnement des conseils scientifiques de département est abrogée.

Art. 16. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Paris, le 22 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100005SGCN du 12 janvier 2010 modifiant la décision n° 050007SGCN du 28 juin 2005 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du comité national de la recherche scientifique
SGCN

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 050007SGCN du 28-06-2005 mod.

Art. 1^{er}. – L'article 2 de la décision du 28 juin 2005 susvisée est modifié comme suit :

« Est nommé membre du bureau de la section 32 – « Mondes anciens et médiévaux », Mme Marie-Anne POLO de BEAULIEU, directrice de recherche, en remplacement de M. Stéphane VERGER, démissionnaire. »

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 janvier 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Comités, conseils et commissions

DEC. n° 100006SGCN du 12 février 2010 modifiant la décision n° 050007SGCN du 28 juin 2005 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du comité national de la recherche scientifique
SGCN

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 050007SGCN du 28-06-2005.

Art. 1^{er}. – L'article 2 de la décision du 28 juin 2005 susvisée est modifié comme suit :

« Est nommé membre du bureau de la section 37 – « Economie et gestion », M. Stefano BOSI, professeur des universités, en remplacement de M. Olivier DONNI, démissionnaire. »

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100007SGCN du 24 février 2010 relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du comité national de la recherche scientifique
SGCN

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 91-178 du 18-02-1991 mod. ; D. n° 91-179 du 18-02-1991 ; D. du 21-01-2010 ; A. du 18-02-1991 ; A. du 19-05-2003 mod. ; A. du 11-06-2008.

Art. 1^{er}. – Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les sections et les commissions interdisciplinaires du comité national mentionnées ci-dessous :

- Section 4 : « Atomes et Molécules - Optique et Lasers - Plasmas chauds »
1 siège - Collège électoral C
- Section 17 : « Système solaire et univers lointain »
1 siège - Collège électoral A1

- Section 22 : « Organisation, expression et évolution des génomes »
1 siège - Collège électoral A2
- Section 24 : « Interactions cellulaires »
1 siège - Collège électoral C
- Section 30 : « Thérapeutique, pharmacologie et bio-ingénierie »
1 siège - Collège électoral B1
- Section 34 : « Langues, langage, discours »
2 sièges - Collège électoral C
- Section 37 : « Economie et gestion »
1 siège - Collège électoral B1
- Section 38 : « Sociétés et cultures : approches comparatives »
1 siège - Collège électoral A1
- Commission interdisciplinaire 42 - « Sciences de la communication »
2 sièges - Collège électoral A
1 siège - Collège électoral C
- Commission interdisciplinaire 43 - « Modélisation des systèmes biologiques, bioinformatique »
1 siège - Collège électoral B
1 siège - Collège électoral C

Art. 2. – Lors des prochaines sessions du comité national, les sections concernées éliront un membre parmi les personnes qui auront fait acte de candidature et les commissions interdisciplinaires concernées éliront un membre appartenant au comité national de la recherche scientifique ayant fait acte de candidature.

Art. 3. – Les déclarations de candidatures établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (5 pages maximum), doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat général du comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le 14 avril 2010 à 18h00.

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique. Une mention de cette décision sera faite au *Journal officiel de la République Française*.

Fait à Paris, le 24 février 2010.

Pour le président et par délégation :
la secrétaire générale du comité national,
Nicole le GAL

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100068DAJ du 25 janvier 2010 portant modification de la décision n° 090008SCHS relative à la nomination des membres du comité de pilotage du Très grand équipement (TGE) ADONIS
DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 070013SCHS du 26-03-2007 ; DEC. n° 090008SCHS du 27-04-2009 ; DEC. n° 100067DAJ du 25-01-2010 ; proposition président comité des TGE/TGI ; proposition du directeur de l'INSHS ; proposition secrétaire général du CNRS.

Art. 1^{er}. – En application de l'article 3 de la décision n° 070013SCHS du 26 mars 2007 susvisée, est nommée, Mme Annaïg le GUEN, directrice de l'UPS TGE-IR, en remplacement de M. Steve PANNETIER, directeur par intérim de l'UPS TGE-IR.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Le Président,
Alain FUCHS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100001ELEC du 23 février 2010 fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection au conseil scientifique du CNRS

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; A. du 09-02-2010 ; DEC. n° 080134DAJ du 12-11-2008.

Art. 1^{er}. – Objet

La présente décision définit les modalités du vote et du dépouillement de l'élection des membres élus au conseil scientifique du CNRS.

Art. 2 - Organisation de l'élection

Le vote s'effectue exclusivement par correspondance. L'organisation de l'élection au conseil scientifique du CNRS est placée sous la responsabilité de l'unité propre de service « Organisation des élections » (UPS n° 2299).

Art 3. - Matériel de vote

3.1. - Le matériel de vote est adressé à chaque électeur par le délégué pour les élections à une date fixée au calendrier de l'élection.

3.2. - Ce matériel comporte pour le collège de l'électeur :

- un porte-adresse permettant d'adresser nominativement le matériel de vote à chaque électeur,
- une notice explicative de la procédure de vote,
- un récapitulatif des candidats ou des listes de candidats,
- un bulletin de vote détachable sur lequel est imprimé :
un code d'identification électeur unique, attribué de manière aléatoire, rendant impossible lors du dépouillement la reconnaissance de l'identité du votant
un emplacement destiné à recevoir le choix de l'électeur,
- les professions de foi des candidats ou des listes de candidats,
- une enveloppe retour T avec l'adresse d'une boîte postale CNRS pré-imprimée permettant l'envoi du bulletin de vote.

Art. 4. - Le vote

4.1. - L'expression du vote se traduit par l'apposition sur le bulletin de vote du choix de l'électeur. A peine de nullité le bulletin de vote ne doit comporter ni adjonction, ni modification, ni signe de reconnaissance.

4.2. - L'électeur insère son bulletin de vote dans « l'enveloppe retour T ». Ce pli cacheté est adressé au délégué pour les élections.

4.3. - La date limite de réception des votes (clôture du scrutin) est fixée au calendrier de l'élection.

4.4. - En cas de réception après la date fixée, les plis sont détruits sans être ouverts.

Art. 5. - Le dépouillement

Le dépouillement du scrutin s'effectue à une date fixée au calendrier de l'élection, sur le campus de Meudon en présence de la commission électorale.

Le dépouillement du vote est réalisé par un système automatisé.

Après extraction du bulletin de vote de « l'enveloppe retour T », il est procédé à la lecture du code d'identification électeur pour constituer la liste d'émargement et à la lecture de l'expression de vote permettant le décompte des suffrages attribués à chacun des candidats ou à chacune des listes.

Les enveloppes et bulletins litigieux sont soumis à la commission électorale qui peut les déclarer valables, nuls ou blancs.

Art. 6. - Résultats et procès verbal

6.1. - A l'issue des opérations de dépouillement, le délégué pour les élections proclame les résultats et rédige un procès verbal contresigné par les membres de la commission électorale.

6.2. - Le système de lecture et d'enregistrement automatisé est bloqué, interdisant la modification des résultats après la décision de clôture du dépouillement par la commission électorale.

Art. 7. - Elections concomitantes

En cas de déroulement concomitant de l'élection du conseil scientifique du CNRS avec les élections aux conseils scientifiques des instituts du CNRS, l'organisation et la réalisation des scrutins pourront être exécutés de manière simultanée notamment en ce qui concerne les opérations de dépouillement et l'utilisation d'un matériel de vote commun.

Art. 8. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100002ELEC du 24 février 2010 fixant le calendrier des opérations électorales pour le renouvellement du conseil scientifique du CNRS

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; A. du 09-02-2010 ; DEC. n° 080134DAJ du 12-11-2008.

Art. 1^{er}. - Conformément à l'arrêté du 9 février 2010 susvisé, la présente décision définit le calendrier des opérations électorales pour le renouvellement du conseil scientifique CNRS.

Art. 2. - Le calendrier électoral est fixé comme suit :

2.1. - Liste électorale

- la liste électorale provisoire sera consultable du 15 mars au 6 avril 2010 auprès de l'UPS - Organisation des élections ainsi que sur le site web des élections
- la date limite de réception des réclamations sur la liste électorale provisoire est fixée au 6 avril 2010
- la liste électorale définitive sera arrêtée le 12 avril 2010

2.2. - Candidatures

2.2.1. - Collèges A1, A2, B1 et B2

- la date limite de réception des candidatures par le délégué pour les élections - 1 place Aristide Briand, 92195 Meudon Cedex est fixée au 21 avril 2010 - 12 heures
- la date limite de réception des professions de foi des candidats par le délégué pour les élections est fixée au 22 avril 2010 - 17 heures
- la réunion de la commission électorale pour la validation des candidatures individuelles se tiendra le 30 avril 2010
- la date limite de réception des curriculum vitae des candidats par le délégué pour les élections est fixée au 6 mai 2010 - 17 heures

2.2.2. - Collège C

- la date limite de réception des listes de candidats et des accords individuels de figurer sur une liste signés des candidats, par le délégué pour les élections - 1 place Aristide Briand, 92195 Meudon Cedex, est fixée au 26 avril 2010 - 12 heures
- la date limite de réception des professions de foi des listes par le délégué pour les élections est fixée au 27 avril 2010 - 17 heures
- la date limite de possibilité de défaillance d'un candidat d'une liste, prévue à l'article 11-2 de l'arrêté susvisé, est fixée au 29 avril 2010
- la réunion de la commission électorale pour la validation des listes et la recevabilité des candidats se tiendra le 30 avril 2010

2.2.3. - Professions de foi et curriculum vitae

Les professions de foi et curriculum vitae doivent être adressés par courriel à electionscv@cnrs-dir.fr en format PDF et sur une feuille A4 - recto/verso au maximum.

Les curriculum vitae ne devront comporter aucun lien hypertexte. Ils seront publiés sur le site Internet consacré à l'organisation des élections dont l'adresse sera portée à la connaissance des électeurs. Aucune modification ne pourra être apportée aux curriculum vitae pendant la durée de l'affichage.

2.3. - Vote

- le matériel de vote sera adressé aux électeurs à compter du 10 juin 2010,
- la date limite de réception des votes est fixée au 8 juillet 2010 - 9h30 date de clôture du scrutin,

- le dépouillement s'effectuera le 8 juillet 2010 à partir de 9h45.

Art. 3. - Dates limites

Les dates limites indiquées s'entendent de la date de réception au siège de l'UPS Organisation des élections.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 10003ELEC du 23 février 2010 fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 14 et 26 ; D. du 21-01-2010 ; A. du 09-02-2010 ; DEC. n° 080134DAJ du 12-11-2008 ; DEC. n° 100003SGCN du 22-02-2010.

Art. 1^{er}. - Objet

En application de la décision n° 100003SGCN susvisée, la présente décision définit les modalités de vote et de dépouillement aux conseils scientifiques d'institut du CNRS.

Art. 2. - Organisation de l'élection

Le vote s'effectue exclusivement par correspondance. L'organisation de l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS est placée sous la responsabilité de l'unité propre de service « Organisation des élections » (UPS2299).

Art. 3. - Liste électorale

3.1. - Une liste électorale provisoire est constituée par l'administration.

Les électeurs se répartissent en cinq collèges.

Nul ne peut être électeur à plus d'un conseil scientifique d'institut. La répartition des électeurs dans les conseils scientifiques d'institut est effectuée comme suit :

1.° Les personnels du CNRS :

a) personnels du CNRS appartenant aux corps des chercheurs :

- Les chercheurs affectés dans une unité de recherche propre ou associée rattachée à un seul institut sont électeurs au conseil scientifique de cet institut. Toutefois, ils peuvent demander une modification de cette inscription afin d'être électeur au conseil scientifique d'un autre institut concerné par la ou l'une des sections qui évaluent leur activité.
- Les chercheurs affectés dans une unité de recherche propre ou associée rattachée à au moins deux instituts sont inscrits par l'administration sur la liste électorale du conseil scientifique de l'un de ces instituts. Toutefois, ils peuvent demander une modification de cette inscription. Ce changement peut s'opérer au

bénéfice du conseil scientifique d'un autre institut auquel est rattachée l'unité ou d'un institut concerné par la ou l'une des sections qui évaluent leur activité.

- Les chercheurs non affectés dans une unité de recherche propre ou associée sont inscrits sur la liste électorale du conseil scientifique d'un institut désigné par l'administration.

Toutefois, ils peuvent demander une modification de cette inscription au bénéfice du conseil scientifique d'un autre institut concerné par la ou l'une des sections qui évaluent leur activité.

b) personnels du CNRS n'appartenant pas aux corps des chercheurs

- Les personnels non chercheurs affectés dans une unité de recherche propre ou associée rattachée à un seul institut sont électeurs au conseil scientifique de cet institut.

Toutefois, ils peuvent demander une modification de cette inscription afin d'être électeur au conseil scientifique d'un autre institut concerné par la ou l'une des sections examinant l'unité.

- Les personnels non chercheurs affectés dans une unité de recherche propre ou associée rattachée à au moins deux instituts sont inscrits par l'administration sur la liste électorale du conseil scientifique de l'un de ces instituts.

Toutefois, ils peuvent demander une modification de cette inscription. Ce changement peut s'opérer au bénéfice du conseil scientifique d'un autre institut auquel est rattachée l'unité ou d'un institut concerné par la ou l'une des sections examinant l'unité.

- Les personnels non chercheurs non affectés dans une unité de recherche propre ou associée sont inscrits sur la liste électorale du conseil scientifique d'un institut désigné par l'administration.

Toutefois, ils peuvent demander, de façon motivée, une modification de cette inscription au bénéfice du conseil scientifique d'un autre institut.

2.° Les personnels extérieurs au CNRS :

- Les personnels contribuant de façon permanente aux activités du CNRS au sein d'une unité de recherche propre ou associée au CNRS rattachée à un seul institut sont électeurs au conseil scientifique de cet institut.

Toutefois, ils peuvent demander une modification de cette inscription d'être électeur au conseil scientifique d'un autre institut concerné par la ou l'une des sections examinant l'unité.

- Les personnels contribuant de façon permanente aux activités du CNRS au sein d'une unité de recherche propre ou associée au CNRS rattachée à au moins deux instituts sont inscrits par l'administration sur la liste électorale du conseil scientifique de l'un de ces instituts.

Toutefois, ils peuvent demander une modification de cette inscription. Ce changement peut s'opérer au bénéfice du conseil scientifique d'un autre institut auquel est rattachée l'unité ou d'un institut concerné par la ou l'une des sections examinant l'unité.

- Les autres personnels contribuant de façon permanente aux activités du CNRS sont inscrits sur la liste électorale du conseil scientifique d'un institut désigné par l'administration.

Toutefois, ils peuvent demander, de façon motivée,

une modification de cette inscription au bénéfice du conseil scientifique d'un autre institut.

3.2. – La liste électorale provisoire peut être consultée pendant un délai minimal de quinze jours.

Pendant cette période et avant une date fixée au calendrier de l'élection, des réclamations peuvent être formulées, par écrit, adressées par les intéressés auprès du délégué pour les élections qui les soumet pour avis à la commission électorale.

3.3. – La liste électorale définitive est arrêtée par le président du CNRS au moins un mois avant la date du scrutin fixée par le calendrier de l'élection.

Art. 4. – Candidatures

Sont éligibles au titre d'un institut et d'un collège déterminés, les personnels remplissant les conditions requises pour être inscrits sur la liste électorale.

Tout membre n'est éligible que par le collège électoral auquel il appartient.

4.1. – Pour le scrutin plurinominal, toute personne éligible des collèges A1, A2, B1 et B2, fait connaître au délégué pour les élections, par écrit et avant une date fixée par le calendrier électoral, qu'elle se porte candidate.

Une profession de foi doit accompagner chaque déclaration de candidature individuelle, elle est transmise au délégué pour les élections avant une date fixée par le calendrier électoral.

Un curriculum vitae peut accompagner chaque déclaration de candidature individuelle, il est transmis au délégué pour les élections avant une date fixée par le calendrier électoral.

4.2. – Pour le scrutin de liste, sans préjudice des dispositions prévues à l'article 4.4, les listes doivent comporter autant de noms de personnes éligibles du collège C, qu'il y a de sièges à pourvoir.

Chaque liste de candidat doit en outre être accompagnée d'un accord individuel de figurer sur la liste signé par chaque candidat et faire apparaître le nom d'un délégué de liste habilité à la représenter auprès de la commission électorale.

Les listes de candidats sont déposées auprès du délégué pour les élections avant une date fixée par le calendrier électoral.

Une profession de foi doit accompagner chaque liste de candidats, elle est transmise au délégué pour les élections avant une date fixée par le calendrier électoral.

4.3. – La commission électorale statue dans les cinq jours sur la validité des listes et la recevabilité des candidatures.

4.4. – Aucune candidature, aucune liste de candidats, aucune profession de foi ni aucun curriculum vitae ne peuvent être déposés après les dates prévues par le calendrier.

Toutefois, en ce qui concerne l'élection au scrutin de liste,

1.° Si dans un délai de cinq jours francs suivant la date fixée pour le dépôt des listes, un ou plusieurs candidats sont reconnus inéligibles par la commission électorale, celle-ci en informe sans délai le délégué de liste. Celui-ci procède alors, dans un délai de trois jours francs à compter de l'expiration du délai de cinq jours francs susmen-

tionné, aux remplacements nécessaires. A défaut de remplacement, la liste intéressée est considérée comme n'ayant présenté aucun candidat.

2.° Si, avant une date fixée par le calendrier électoral, un candidat d'une liste devient inéligible, remet sa démission ou décède, le délégué de la liste concernée procède à son remplacement dans un délai d'une semaine après la réunion de la commission ayant constaté la défaillance. A défaut de remplacement, la liste intéressée est considérée comme n'ayant présenté aucun candidat.

Toute défaillance survenant postérieurement à la date mentionnée au 2° ci-dessus, ne peut donner lieu à remplacement. Toutefois, la liste considérée est prise en compte dans le processus électoral.

Art. 5. – Communication

5.1. – Pour le scrutin plurinominal, le délégué pour les élections fait connaître à chacun des électeurs des collèges A1, A2, B1 et B2 les nom, prénom, qualité, et profession de foi de chacune des personnes qui ont fait acte de candidature dans les conditions énoncées ci-dessus.

5.2. – Pour le scrutin de liste, le délégué pour les élections fait connaître à chacun des électeurs du collège C les listes de candidats ainsi que les professions de foi de ces listes.

5.3. – Les curriculum vitae éventuellement fournis par les candidats des collèges A1, A2, B1 et B2 sont publiés sur un site Internet consacré à l'organisation des élections dont l'adresse est portée à la connaissance des électeurs.

Art. 6. – Procédure de vote

6.1. – Le matériel de vote et les modalités de l'expression des suffrages sont adressés aux électeurs huit jours francs au moins avant la date fixée pour l'élection.

6.2. – Ce matériel comporte pour le collège et l'institut de l'électeur :

- un porte-adresse permettant d'adresser nominativement le matériel de vote concernant chaque électeur,
- une notice explicative de la procédure de vote,
- un récapitulatif des candidats ou des listes de candidats,
- un bulletin de vote détachable sur lequel est imprimé :
 - un code d'identification électeur unique attribué de manière aléatoire, rendant impossible lors du dépouillement la reconnaissance de l'identité du votant
 - un emplacement destiné à recevoir le choix de l'électeur,
- les professions de foi des candidats ou des listes de candidats,
- une « enveloppe retour T » avec l'adresse d'une boîte postale CNRS pré-imprimée permettant l'envoi du bulletin de vote.

6.3. – Pour son conseil scientifique d'institut :

1.° L'électeur du collège A1 vote au maximum pour 3 noms parmi les candidats de son collège.

2.° L'électeur du collège A2 vote au maximum pour 2 noms parmi les candidats de son collège.

3.° L'électeur du collège B1 vote au maximum pour 2 noms parmi les candidats de son collège.

4.° L'électeur du collège B2 vote au maximum pour 2 noms parmi les candidats de son collège.

5.° L'électeur du collège C vote pour une liste entière, sans rayer ou ajouter aucun nom, ni modifier l'ordre de présentation.

L'expression du vote se traduit par l'apposition sur le bulletin de vote du choix de l'électeur. A peine de nullité le bulletin de vote ne doit comporter ni adjonction, ni modification, ni signe de reconnaissance.

6.4. – L'électeur insère son bulletin de vote dans « l'enveloppe retour T ». Ce pli cacheté est adressé au délégué pour les élections.

6.5. – La date limite de réception des votes (clôture du scrutin) est fixée au calendrier de l'élection.

6.6. – En cas de réception après la date fixée, les plis sont détruits sans être ouverts.

Art. 7. – Opérations de dépouillement

7.1. – Le dépouillement du scrutin s'effectue à une date fixée au calendrier de l'élection, sur le campus de Meudon en présence de la commission électorale.

7.2. – Le dépouillement est réalisé par un système automatisé.

7.3. – Après extraction du bulletin de vote de l'enveloppe retour, il est procédé à la lecture du code d'identification électeur pour constituer la liste d'émargement et à la lecture de l'expression de vote permettant le décompte des suffrages attribués à chacun des candidats ou à chacune des listes.

Les enveloppes et bulletins litigieux sont soumis à la commission électorale qui peut les déclarer valables, nuls ou blancs.

Art. 8. – Résultats et procès verbal

A l'issue des opérations de dépouillement le délégué pour les élections proclame les résultats et rédige un procès verbal contresigné par les membres de la commission électorale.

Le système de lecture et d'enregistrement automatisé est bloqué interdisant la modification des résultats après la décision de clôture du dépouillement par la commission électorale.

Art. 9. – Élections concomitantes

En cas de déroulement concomitant des élections aux conseils scientifiques des instituts du CNRS avec l'élection du conseil scientifique du CNRS, l'organisation et la réalisation des scrutins pourront être exécutés de manière simultanée, notamment en ce qui concerne les opérations de dépouillement et l'utilisation d'un matériel de vote commun.

Art. 10. – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100004ELEC du 24 février 2010 fixant le calendrier pour l'élection des conseils scientifiques d'institut du CNRS

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 080134DAJ du 12-11-2008 ; DEC. n° 100003SGCN du 22-02-2010 ; DEC. n° 100003ELEC du 23-02-2010.

Art. 1^{er}. – Objet

Conformément à la décision n° 100003SGCN susvisée, la présente décision définit le calendrier pour l'élection des membres élus des conseils scientifiques d'institut du CNRS.

Art. 2. – Liste électorale

- la liste électorale provisoire sera consultable du 15 mars au 6 avril 2010 à l'unité propre de service « Organisation des élections » ainsi que sur le site Web des élections
- la date limite de réception des réclamations sur la liste électorale provisoire est fixée au 6 avril 2010
- la liste électorale définitive sera arrêtée le 12 avril 2010 par le président du CNRS

Art. 3. – Candidatures

3.1. – Collèges A1, A2, B1 et B2

- La date limite de réception des candidatures par le délégué pour les élections – 1 place Aristide Briand, 92195 Meudon Cedex est fixée au 19 avril 2010 à 12 h00.
- la date limite de réception des professions de foi des candidats par le délégué pour les élections est fixée au 20 avril 2010 à 17h00,
- la réunion de la commission électorale pour la validation des candidatures se tiendra le 30 avril 2010,
- la date limite de réception des curriculum vitae des candidats par le délégué pour les élections est fixée au 6 mai 2010 à 17h00.

3.2. – Collège C

- la date limite de réception des listes de candidats et des accords individuels de figurer sur une liste signés des candidats, par le délégué pour les élections – 1 place Aristide Briand, 92195 Meudon Cedex, est fixée au 26 avril 2010 à 12h00.
- la date limite de réception des professions de foi des listes par le délégué pour les élections est fixée au 27 avril 2010 à 17h00,
- la date limite de possibilité de défaillance d'un candidat d'une liste prévue à l'article 4.4 de la décision n° 100003ELEC susvisée, est fixée au 29 avril 2010,
- la réunion de la commission électorale pour la validation des listes et la recevabilité des candidats se tiendra le 30 avril 2010.

3.3. – Professions de foi et curriculum vitae

Les professions de foi et curriculum vitae doivent être adressés par courriel à electionscv@cnrs-dir.fr en format pdf sur une page A4 recto/verso au maximum.

Les curriculum vitae ne devront comporter aucun lien hypertexte. Ils seront publiés sur un site Internet consacré à l'organisation des élections dont l'adresse sera portée à

la connaissance des électeurs. Aucune modification ne pourra être apportée aux curriculum vitae pendant la durée de l'affichage.

Art. 4. – Période de vote

- le matériel de vote est adressé aux électeurs à compter du 10 juin 2010,
- la date limite de réception des votes est fixée au 8 juillet 2010 à 9h30 date de clôture du scrutin.

Art. 5. – Dépouillement

Le dépouillement s'effectuera le 8 juillet 2010 à partir de 9h45.

Art. 6. – Dates limites

Les dates limites indiquées s'entendent de la date de réception au siège de l'UPS Organisation des élections.

Art. 7. – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris le 24 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100005ELEC du 24 février 2010 constituant une commission électorale pour l'élection au conseil scientifique et aux conseils scientifiques d'institut du CNRS

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; A. du 09-02-2010 ; DEC. n° 080134DAJ du 12-11-2008 ; DEC. n° 100003SGCN du 22-02-2010.

Art. 1^{er}. – Les élections au conseil scientifique et aux conseils scientifiques d'institut se déroulant de façon simultanée, une commission électorale commune est constituée en application de l'arrêté du 9 février 2010 et de la décision 100003SGCN susvisés.

Cette commission électorale est compétente pour l'élection des représentants du personnel au conseil scientifique du CNRS et pour l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS.

Art. 2. – La commission électorale est placée sous la présidence du délégué pour les élections.

Art. 3. – La commission électorale comprend :

Au titre des représentants des fédérations syndicales de fonctionnaires des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur :

- Fédération syndicale unitaire FSU titulaire M. Patrick MONFORT suppléant M. Didier CHAMMA
- Fédération des syndicats généraux de l'éducation nationale et de la recherche publique SGEN-CFDT titulaire M. Jean-Pierre MICHEL suppléant M. Pierre GIRARD

- Union fédérale des cadres de la fonction publique CFE-CGC
titulaire Mme Chantal MENIER
suppléante Mme Marie-Christine LAGOUTTE
- Fédération de l'éducation de la recherche et de la culture FERC-CGT
titulaire M. Pierre GOUGAT
suppléante Mme Habiba BERKOUN
- Syndicat national des personnels de la recherche et des établissements d'enseignements supérieur FO
titulaire M. Christian ALLET
suppléante Mme Caroline ZIMMER
- Fédération de l'éducation nationale FEN UNSA
titulaire M. Patrick BARTH
suppléant M. Gilles DROUET
- Union syndicale Solidaire
titulaire M. Jean François KIEFFER
suppléant M. Jean LESREL

Au titre des représentants de l'administration :
Membres titulaires

- Le délégué pour les élections - M. Philippe WILLOQUET
- Mme Catherine DEMATTEIS - INP
- Mme Claire FERRAS - INS2I
- Mme Anne LECOLE - SGCN
- Mme Elise SACHY - DAJ
- M. Michel SALZET - INEE
- M. Renaud SAMUTH - INSB
- Membres suppléants
- Mme Sonia d'AGRAIN - INSU
- Mme Isabelle DENIZIOT - DR4
- M. Yves GERMAIN - DRH/SCEJ
- Mme Laurence MONTALESCOT - IN2P3
- Mme Christina PEREIRA - INSIS
- Mme Marie-Louise PEREZ - INSHS
- M. Jean-Jacques RIVY - DR5

Art. 3. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, 24 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100006ELEC du 24 février 2010 relative à l'ouverture du second scrutin dans le cadre du vote à l'urne pour le renouvellement du comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTPMESR)

Organisation des élections

Vu D. n° 94-360 du 06-05-1994 ; D. du 21-01-2010 ; A. du 03-09-2009.

Art. 1^{er}. - Conformément à l'arrêté du 3 septembre 2009 susvisé la date du second tour scrutin à l'urne est fixée au 27 avril 2010.

Le bureau de vote est ouvert durant les heures de service de 9 heures à 16 heures, au siège du Centre national de la recherche scientifique.

Art. 2. - Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100007ELEC du 24 février 2010 relative à la constitution du bureau de vote spécial pour le renouvellement du comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTPMESR) - second tour de scrutin

Organisation des élections

Vu D. n° 94-360 du 06-05-1994 ; D. du 21-01-2010 ; A. du 03-09-2009.

Art. 1^{er}. - En application de l'article 6 de l'arrêté du 3 septembre 2009 susvisé, un bureau de vote spécial est institué au Centre national de la recherche scientifique.

Il est chargé de se prononcer sur toute difficulté touchant aux opérations électorales et de procéder au dépouillement du scrutin. Il est responsable du bon déroulement des opérations de vote.

Art. 2. - Sa composition est la suivante :

- M. Philippe WILLOQUET, président, délégué pour les élections du CNRS
- M. Yves GERMAIN, premier assesseur
- Mme Anne JOUVE, second assesseur
- Représentants désignés par les organisations syndicales
- M. Christian ALLET, SNPRES-FO
- M. Jean-Pierre BARBE, SNTRS-CGT
- M. Patrick BARTH, SNPTES-UNSA
- M. Jean-François KIEFFER, SUD RECHERCHE EPST
- Mme Marie-Christine LAGOUTTE, SNIRS-CGC
- M. Jean-Pierre MICHEL, SGEN-CFDT
- M. Patrick MONFORT, SNCS-FSU

Art. 3. - Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 février 2010.

Le président,
Alain FUCHS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100011DR05 du 18 janvier 2010 portant création et désignation des membres du comité d'hygiène et de sécurité de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord

DR05 - Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Vu D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; CIR. FP/4 n° 1871 du 24-01-1996 ; INS. n° 030039IGHS du 24-06-2003 ; DEC. n° 090005DRH du 25-01-2009 ; DEC. n° 070039DAJ et DEC. n° 070041DAJ du 30-04-2007.

Art. 1^{er}. – Il est créé, auprès de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord, un comité spécial d'hygiène et de sécurité (CSHS) composé comme suit :

Représentants de l'administration :

- M. Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord, président,
Suppléante : Mme Gaëlle BUJAN, adjointe au délégué régional,
M. Niels KELLER, directeur du Groupe d'études de la matière condensée, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines,
Suppléante : Mme Catherine KUZUCUOGLU, directrice du Laboratoire de géographie physique « Pierre BIROT »,
Mme Martine SOYER, directrice du laboratoire des solides irradiés, Ecole Polytechnique,
Mme WYBIER Janine, ingénieure régionale de prévention et de sécurité, délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Représentants du personnel :

- Pour le SNPTES-UNSA :
Titulaire : M. Olivier CHARADE,
Suppléante : Mme Catherine LEFEBVRE.
- Pour le SGEN-CFDT :
Titulaire : Mme Danièle AUPETIT-OCHIN,
Suppléant : M. Régis COURTIN,
Titulaire : M. Jean-Pierre MICHEL,
Suppléant : M. Michel TESSIER.
- Pour le SNTRS-CGT :
Titulaire : Mme Delphine THIERRY-MIEG,
Suppléante : Mme Danièle REBAUDO.
- Pour le SNCS-FSU :
Titulaire : M. Jean-François PASTRE,
Suppléante : Mme Nicole LIMONDIN.
- Pour le SUD Recherche EPST :
Titulaire : Mme Joséphine SIMONNOT,
Suppléant : Néant.

Membre de droit :

- Docteur Catherine CHEREAU, médecin de prévention animateur régional de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Invités permanents :

- Responsable du service des ressources humaines de la DR05,
Assistante du service social de la DR05,
Infirmière de la DR05,
Responsable du service logistique et technique de la DR05,
Chargé des affaires générales auprès du délégué régional,
CNPS,
Inspection IGAENR.

Art. 2. – La présidence du comité est assurée par le délégué régional ou, en cas d'empêchement, par l'adjointe au délégué régional.

Art. 3. – Les suppléants peuvent assister aux séances du comité. Ils ne peuvent siéger avec voix délibérative qu'en remplacement des titulaires.

Art. 4. – Le président du CSHS peut convoquer des experts à la demande de l'administration ou à la demande des représentants du personnel. Les experts n'ont pas voix délibérative. Ils ne peuvent assister qu'à la partie des débats relative aux questions de l'ordre du jour pour lesquelles leur présence a été requise.

Art. 5. – La durée du mandat des membres du CSHS est fixée à trois ans.

Art. 6. – La présente décision prend effet à compter du 29 mai 2009.

Art. 7. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Meudon, le 18 janvier 2010.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord,
Gilles TRAIMOND

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100007DR06 du 22 janvier 2010 portant renouvellement du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Centre-Est DR06 - Délégation Centre-Est

Vu D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; INS. n° 030039IGHS du 24-06-2003 ; DEC. n° 060017DRH du 15-05-2006.

Art. 1^{er}. – Le comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Centre-Est est composé des membres suivants :

1. – Cinq représentants de l'administration

En tant que membres titulaires :

- Mme Florence CHARTIER, déléguée régionale par intérim, présidente du comité ;
- Mme Stéphanie RUGGERI, ingénieure régionale de prévention et de sécurité, secrétaire du comité ;
- M. Gilles BERTRAND, Institut Carnot de Bourgogne – UMR n° 5209 ;
- M. Jean-Claude BLOCK, Laboratoire de chimie physique et microbiologie pour l'environnement – UMR n° 7564 ;
- M. Jean-Pierre LECLERC, Laboratoire réactions et génie des procédés – UPR n° 3349.

En tant que membres suppléants :

- M. Gabriel WILD, Laboratoire réactions et génie des procédés – UPR n° 3349 ;
- M. Alain TABARD, Institut de chimie moléculaire de l'Université de Bourgogne – UMR n° 5260 ;

2. – Sept représentants du personnel désignés par les organisations syndicales représentatives

Au titre du SGEN-CFDT

En tant que membres titulaires :

- M. Christophe GAUTHIER, Laboratoire environnement et minéralurgie – UMR n° 7569 ;

- Mme Anne DRIOU, Institut de l'information scientifique et technique - UPS n° 76.

En tant que membres suppléants :

- M. Jean-Yves KERVEILLANT, Analyse et traitement informatique de la langue française - UMR n° 7118 ;
- Mme Viviane BERTHELIER, Analyse et traitement informatique de la langue française - UMR n° 7118.

Au titre du SNTRS-CGT

En tant que membres titulaires :

- Mme Clotilde ROUSSEL, Institut de l'information scientifique et technique - UPS n° 76 ;
- M. Fabien PASCALE, Laboratoire de cristallographie et modélisation des matériaux minéraux et biologiques - UMR n° 7036.

En tant que membres suppléants :

- Mme Nathalie KASPRZAK, Institut de l'information scientifique et technique - UPS n° 76 ;
- M. Mustapha ABDELMOULA, Laboratoire de chimie physique et microbiologie pour l'environnement - UMR n° 7564.

Au titre du SNCS-FSU

En tant que membres titulaires :

- Mme Marie-Christine PETIT, Laboratoire de chimie physique macromoléculaire - UMR n° 7568 ;
- M. Didier STEMMELEN, Laboratoire d'énergétique et de mécanique théorique et appliquée - UMR n° 7563.

En tant que membres suppléants :

- Pas de suppléants.

Au titre du SNIRS-CGC

En tant que membres titulaires :

- M. Gérard AUGUSTIN, Analyse et traitement informatique de la langue française - UMR n° 7118.

En tant que membres suppléants :

- Mme Térésa TOLL-DUCHANOY, Laboratoire de science et génie des surfaces - UMR n° 7570.

3. - Le médecin de prévention coordonnateur du CNRS - Délégation Centre-Est

- Docteur Catherine TRECHOT

Le médecin de prévention - coordonnateur assiste aux travaux de ce comité avec voix consultative.

Art. 2. - Les fonctionnaires chargés de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité ayant compétence pour le CNRS sont invités aux réunions du CSHS et assistent aux travaux de ce comité avec voix consultative.

Art. 3. - Sont invités permanents aux réunions du CSHS :

- les ingénieurs hygiène et sécurité des établissements partenaires ;
- le coordinateur national de prévention et de sécurité du CNRS ;
- le responsable du patrimoine immobilier de la délégation Centre-Est du CNRS.

Art. 4. - Les membres suppléants peuvent assister aux séances de ce comité, mais ne peuvent prendre part aux votes de celui-ci qu'en remplacement des membres titulaires.

Art. 5. - Le président peut inviter, à titre d'expert, un représentant qualifié de chaque établissement avec lequel le CNRS a signé une convention d'application du contrat quadriennal de développement ou toute personne qu'il jugera utile de faire participer aux débats.

Art. 6. - Les membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité sont nommés pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2008.

Art. 7. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait, à Vandœuvre, le 22 janvier 2010.

La déléguée régionale Centre-Est par intérim,
Florence CHARTIER

Comités, conseils et commissions

Décision n° 090192DR06 du 2 novembre 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7502 - Institut Elie Cartan DR06 - Délégation Centre-Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. n° 70-1174 du 17-12-1970 ; D. n° 70-1174 du 17-12-1970 ; D. du 23-12-1970 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 090096DAJ et n° 090097DAJ du 30-07-2009 ; PV assemblée élisant JP. FINANCE président Université Henri Poincaré ; PV assemblée élisant F. LAURENT INP Lorraine et sa réélection le 14-05-2009 président Nancy-Université ; PV assemblée élisant F. le POULTIER président Université Nancy 2 ; projet convention d'application CNRS/Universités lorraines 2009-2012.

Art. 1^{er}. - Composition du conseil

Le conseil de laboratoire constitué au sein de l'UMR « Institut Elie Cartan » comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité,
- 13 membres élus,
- 6 membres nommés.

Le nom et les fonctions des personnes nommées et élues au conseil de laboratoire sont affichés dans les locaux de l'unité.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est de quatre ans.

Art. 2 - Organisation des élections

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par les Universités de Nancy ainsi que par tout organisme partenaire de l'UMR ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participants à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base LABINTEL.

Sont éligibles : tout électeur est éligible.

Modalités de scrutin : Les élections sont organisées dans le délai maximum de trois mois à compter de la date de la décision approuvant la création de l'UMR - IECN : Le scrutin est uninominal organisé par 4 collèges :

- professeurs et directeurs de recherche (maximum 5 candidats élus)
- maîtres de conférences et chargés de recherche (maximum 5 candidats élus)
- étudiants en thèse (maximum 3 candidats élus)
- personnels administratifs et de soutien à la recherche (maximum 1 candidat élu)

Modalités de publicité des résultats :

Les résultats sont diffusés via le panneau principal d'affichage du Laboratoire ainsi que par courrier électronique à l'ensemble des membres du Laboratoire.

Un courrier d'information est également envoyé à nos différentes tutelles.

Art. 3. - Fonctionnement

Le conseil de laboratoire est présidé par le directeur de l'unité. Il se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par son président soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du tiers de ses membres.

Le conseil peut entendre, sur invitation de son président, toute personne participant aux travaux de l'unité, ou appelée à titre d'expert sur un point de l'ordre du jour.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque séance ; celui-ci comporte toute question, relevant de la compétence du conseil de laboratoire, inscrite à l'initiative de son président ou demandée par plus d'un tiers des membres de ce conseil. L'ordre du jour est affiché, huit jours avant la réunion, dans les locaux de l'unité.

Le président établit, signe et assure la diffusion d'un relevé de conclusions de chacune des séances.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'UMR et publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Vandœuvre, le 2 novembre 2009.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Centre-Est par intérim,
Florence CHARTIER

Comités, conseils et commissions

Décision n° 100042DR08 du 2 février 2010 portant modification de la composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° 4301 - Centre de biophysique moléculaire

DR08 - Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu DEC. n° 080104DR08 du 04-03-2008 ; DEC. n° 080107DR08 du 05-03-2008 ; scrutins du 23-10-2008 et du 21-10-2009.

Art. 1^{er}. - Le conseil de laboratoire de l'UPR n° 4301 - Centre de biophysique moléculaire est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Jean-Claude BELOEIL, directeur
- M. Patrick MIDOUX, directeur-adjoint
- M. Thierry ARTUSO, directeur administratif

Membres élus :

- Mme Ulysse ASSELINE, élue A
- Mme Fabienne BRULE, élue B
- M. Bertrand CASTAING, élu A
- Mme Isabelle FRAPART, élue ITA
- M. Norbert GARNIER, élu B
- Mme Nadège HERVOUET-COSTE, élue ITA
- M. Gérald KNELLER, élu A
- M. Hervé MEUDAL, élu ITA
- Mme Véronique PILLER, élue B
- Mme Sandrine VILLETTE, élue ITA

Membres nommés :

- M. Vincent AUCAGNE
- M. Marc BOUDVILLAIN
- Mme Martine CADENE
- Mme Eva JAKAB-TOTH
- Mme Claudine KIEDA

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 2 février 2010.

Le délégué régional Centre-Poitou-Charentes,
Patrice SOULLIE

Nominations

Administration centrale

Présidence

MME HÉLÈNE NAFTALSKI

DEC. n° 100083DAJ du 26-02-2010

Mme Hélène NAFTALSKI, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice de cabinet du président du CNRS, à compter du 1^{er} mars 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. ALAIN PAVE

DEC. n° 100001INEE du 26-02-2010

M. Alain PAVE, professeur des universités de classe exceptionnelle, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut écologie et environnement du 7 mai 2010 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet de suivre les activités de l'alliance ALLENI dans le domaine thématique de la Biodiversité. Il sera également en charge de suivre le RTP Modélisation de la Biodiversité et des actions de l'INEE en Guyane sur ce thème.

Pour l'exercice de cette mission, M. Alain PAVE demeure affecté à l'UMR n° 5558 - Biométrie et biologie évolutive, Université Claude Bernard Lyon 1, 43 boulevard du 11 novembre 1918, 69622 Villeurbanne Cedex.

Du 7 mai 2010 au 31 décembre 2011, M. Alain PAVE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. BRUNO DAVID

DEC. n° 100002INEE du 26-02-2010

M. Bruno DAVID, directeur de recherches CNRS (DR1), est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut écologie et environnement du 19 février 2010 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet de suivre les dossiers relatifs au Grand emprunt de l'Institut écologie et environnement.

Pour l'exercice de cette mission, M. Bruno DAVID, demeure affecté à l'UMR n° 5561 - Biogéosciences, Université de Bourgogne, 6 boulevard Gabriel, 21000 DIJON.

Du 19 février au 31 décembre 2011, M. Bruno DAVID percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre-Est.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. MICHEL DE MATHÉLIN DE PAPIGNY

DEC. n° 100004SING du 11-02-2010

M. Michel de MATHÉLIN de PAPIGNY, professeur des universités est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Sa mission a pour objet d'assister le directeur-adjoint scientifique de la section 7 en charge des structures opérationnelles de recherche du domaine de l'Automatique-Signal-Image-Robotique, en interface avec l'INSMI et INS2I.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel de MATHÉLIN de PAPIGNY demeure affecté au laboratoire des sciences de l'image, de l'informatique et de la télédétection (LSIIT).

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, M. Michel de MATHÉLIN de PAPIGNY percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alsace.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. MICHEL ARMENGAUD

DEC. n° 100002INSU du 06-01-2010

M. Michel ARMENGAUD, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'INSU, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 en charge de la restructuration des unités.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel ARMENGAUD demeure affecté au Centre d'étude spatiale des rayonnements (CESR - UMR n° 5187), Université Paul Sabatier 9 Avenue du Colonel Roche à Toulouse.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, M. Michel ARMENGAUD percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. FRANÇOIS PAJOT

DEC. n° 100003INSU du 06-01-2010

M. François PAJOT, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'INSU, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission est d'assurer le suivi des programmes Physique chimie du milieu interstellaire (PCMI) et Physique stellaire (PNPS), les actions spécifiques « observatoire virtuel » et « Alma » ainsi que le groupe de travail « Concordia ».

Pour l'exercice de cette mission, M. PAJOT demeure affecté au sein de l'Institut d'astrophysique spatiale (IAS - UMR n° 8617), bât. 121 - 91405 ORSAY CEDEX.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, M. PAJOT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Île-de-France sud.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. JEAN-PIERRE LASOTA

DEC. n° 100004INSU du 04-01-2010

M. Jean-Pierre LASOTA, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'INSU, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 en charge d'assurer le suivi des recherches en physique des objets compacts et des disques d'accrétions, de physique théorique en cosmologie, d'astrophysique des hautes énergies et de l'interface avec les départements SPM, PNC et IN2P3.

Pour l'exercice de cette mission, M. LASOTA demeure affecté à l'Institut d'astrophysique de Paris - UMR n° 7095 - 98 boulevard Arago, 75014 Paris.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, M. LASOTA percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris A.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. JEAN-LUC BEUZIT

DEC. n° 100005INSU du 06-01-2010

M. Jean-Luc BEUZIT, chargé de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'INSU, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission est d'aider au suivi des TGE, et plus particulièrement du CFHT et de l'ESO, ainsi que de l'instrumentation associée (MUSE, SPHERE, Gravity, Matisse) et des opérations de R&D dans le domaine optique, notamment en préparation des ELT.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Luc BEUZIT demeure affecté au sein du laboratoire d'Astrophysique de Grenoble (UMR n° 5571), BP 53 38041 Grenoble Cedex 9.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, M. Jean-Luc BEUZIT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation régionale 11, Alpes.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. JÉRÔME DYMENT

DEC. n° 100006INSU du 06-01-2010

M. Jérôme DYMENT, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'INSU, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission est d'assurer le suivi des recherches en géosciences marines et le suivi des observatoires géophysiques.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jérôme DYMENT demeure affecté au sein de l'Institut physique du globe de Paris (IPGP - UMR7154), Tour 14-24, 2^{ème} étage 4 place Jussieu, Case 89 75252 PARIS Cedex 05.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, M. Jérôme DYMENT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Régionale Paris B.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. GUY LIBOUREL

DEC. n° 100007INSU du 06-01-2010

M. Guy LIBOUREL, professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'INSU, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission est d'assurer le suivi du réseau d'expérimentation des sciences de la terre, les GDR FORPRO et TRANSMET, les lignes de lumière ESRF, SOLEIL, le programme PNP. Il mettra en place une cellule valorisation des géo matériaux.

Pour l'exercice de cette mission, M. Guy LIBOUREL demeure affecté au Centre de recherches pétrographiques et géochimiques - CRPG - (UPR n° 2300) 15, rue Notre Dame des Pauvres, BP 20, 54 501 Vandœuvre les Nancy cedex.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, M. Guy LIBOUREL percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Centre-Est.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME CATHERINE MEVEL

DEC. n° 100008INSU du 06-01-2010

Mme Catherine MEVEL, directrice de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'INSU, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission est d'assurer le suivi du projet TGE-IODP-ECORD, interface pour l'ERA-net ECORD Deep Sea Floor.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Catherine MEVEL demeure affectée à l'Institut de physique du globe de Paris (IPGP) - Tour 14-24 - 2^{ème} étage - 4 place Jussieu - Case 89 - 75 252 PARIS CEDEX 05.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

MME HELLE PEDERSEN

DEC. n° 100009INSU du 06-01-2010

Mme Helle PEDERSEN, maître de conférences à l'université Joseph Fourier, est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour l'INSU, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission est d'organiser et coordonner la mise en œuvre du Réseau sismologique français (RESIF).

Pour l'exercice de cette mission, Mme Helle PEDERSEN demeure affectée au sein du Laboratoire de géophysique interne et tectonophysique, BP 53 38041 GRENoble Cedex.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, Mme Helle PEDERSEN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Alpes.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. ALAIN CHEILLETZ

DEC. n° 100010INSU du 06-01-2010

M. Alain CHEILLETZ, professeur à l'École nationale supérieure de Géologie, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'INSU, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission est de mettre en œuvre les relations partenariales de la section Sciences de la Terre dans les domaines des ressources énergétiques et minérales et le traitement de leurs effluents.

Pour l'exercice de cette mission, M. Alain CHEILLETZ demeure affecté au sein du Laboratoire centre de recherches pétrographiques et géochimiques, 15 rue Notre Dame des Pauvres 54501 Vandœuvre lès Nancy Cedex.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, M. Alain CHEILLETZ percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Centre Est.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. DENIS DIDIER ROUSSEAU

DEC. n° 100011INSU du 06-01-2010

M. Denis Didier ROUSSEAU, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'INSU, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission est d'assurer la coordination des actions inter-organismes dans le domaine du « Paléoclimat ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Denis Didier ROUSSEAU demeure affecté au Laboratoire de météorologie dynamique (LMD - UMR n° 8539) Ecole Polytechnique, route de Saclay, 91128 PALAISEAU.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, M. ROUSSEAU percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. JEAN-MARIE FLAUD

DEC. n° 100012INSU du 06-01-2010

M. Jean-Marie FLAUD, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'INSU, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission est d'assurer le suivi en ce qui concerne l'atmosphère des dossiers GMES dans le cadre de la contribution européenne à GEOSS, des pôles thématiques, des projets spatiaux et ballons et des services labellisés de l'INSU.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Marie FLAUD demeure affecté au Laboratoire interuniversitaire des systèmes atmosphériques [LISA - UMR n° 7583], 61 Av du général de Gaulle 94010 CRETEIL.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. GÉRARD ELDIN

DEC. n° 100013INSU du 06-01-2010

M. Gérard ELDIN, chargé de recherche à l'IRD, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'INSU, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission est d'assurer le suivi de la recherche en océanographie physique, des programmes nationaux, des projets inter-organismes et des comités relevant de cette thématique de recherche ainsi que le parc national d'équipement océanographique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Gérard ELDIN demeure affecté au sein Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales (LEGOS - UMR n° 5566), Observatoire Midi Pyrénées 14 Avenue Edouard Belin à Toulouse.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, M. Gérard ELDIN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. PIERRE FRIEDLINGSTEIN

DEC. n° 100014INSU du 06-01-2010

M. Pierre FRIEDLINGSTEIN, chargé de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'INSU, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission est d'assurer le suivi de la programmation ESSP et de la modélisation intégrée du système terre.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pierre FRIEDLINGSTEIN demeure affecté au sein du Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement [LSCE- UMR n° 1572], l'Orme des Merisiers - Saclay 91191 GIF SUR YVETTE.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, M. Pierre FRIEDLINGSTEIN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Île-de-France sud.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. ERIC VILLENAVE

DEC. n° 100015INSU du 06-01-2010

M. Eric VILLENAVE, professeur à l'université Bordeaux 1, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'INSU, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Il sera chargé du suivi des activités en chimie atmosphérique. Il suivra le développement des projets du domaine Océan Atmosphère, notamment le programme national LEFE, les réseaux d'observations et les équipements nationaux.

Pour l'exercice de cette mission, M. Eric VILLENAVE, demeure affecté à l'Institut des sciences moléculaires- UMR n° 5255- Université Bordeaux I 33405 Talence Cedex.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. PHILIPPE BERTRAND

DEC. n° 100016INSU du 06-01-2010

M. Philippe BERTRAND, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'INSU, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 en charge du suivi des dossiers relatifs à la télédétection spatiale aux systèmes d'observation (SO et SORE), aux actions incitatives de l'INSU et à la prospective scientifique de la thématique. Il sera également amené à représenter en tant que de besoin le DAS SIC de l'INSU auprès des laboratoires, comités inter-organismes et autres instances de coordination scientifique. Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe BERTRAND demeure affecté à l'EPOC (UMR n° 5805), Université sciences et technologies Bordeaux 1 Bât. B18 av. des facultés 33405 Talence cedex.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, M. Philippe BERTRAND percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Aquitaine Limousin.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. JÉRÔME GAILLARDET

DEC. n° 100017INSU du 06-01-2010

M. Jérôme GAILLARDET, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du CNRS pour l'INSU, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 en charge de la mise en place du réseau français des bassins versants et de l'insertion de ce réseau dans le réseau américain des « critical zone observatories » ainsi que dans le réseau européen équivalent.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jérôme GAILLARDET demeure affecté à l'Institut de physique du globe de Paris (IPGP - UMR n° 7154), Tour 14-24, 2^{ème} étage, 4 place Jussieu, Case 89, 75252 Paris Cedex 05.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, M. Jérôme GAILLARDET percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation 03 (Thiais).

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. JOËL BERTRAND

DEC. n° 100077DAJ du 03-03-2010

M. Joël BERTRAND, directeur de recherche du CNRS, est nommé directeur général délégué à la science (DGDS) à compter du 25 février 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

MME JOËLLE RAGUIDEAU

DEC. n° 100088DAJ du 02-03-2010

Mme Joëlle RAGUIDEAU, ingénieure de recherche, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué ressources, pour les représentations du CNRS en régions, à compter du 1^{er} mars 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. JEAN AUDOUZE

DEC. n° 100089DAJ du 02-03-2010

M. Jean AUDOUZE, directeur de recherche émérite, est nommé conseiller auprès du président du CNRS pour le mécénat scientifique.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences informatiques et de leurs interactions (INS2I)

M. MICHEL RENOVELL

DEC. n° 100076DAJ du 23-02-2010

M. Michel RENOVELL, directeur de recherche 1^{er} classe au CNRS, est nommé délégué scientifique de l'INS2I, en charge du domaine de la microélectronique, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Comité pour l'histoire du CNRS

M. MICHEL BLAY

DEC. n° 100080DAJ du 26-02-2010

M. Michel BLAY, directeur de recherche au CNRS, est nommé président du comité pour l'histoire du CNRS, pour une durée de trois ans renouvelable, à compter du 1^{er} mars 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Comité pour l'histoire du CNRS

M. ANDRÉ KASPI

DEC. n° 100081DAJ du 26-02-2010

M. André KASPI, professeur des universités, est nommé président d'honneur du comité pour l'histoire du CNRS à compter du 1^{er} mars 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Coordination nationale de prévention et de sécurité

MME JANINE WYBIER

DEC. n° 100082DAJ du 26-02-2010

Mme Janine WYBIER, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée coordinatrice nationale de prévention et de sécurité adjointe du CNRS, par intérim jusqu'au 13 juillet 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Délégations

DR14 - Délégation Midi-Pyrénées

MME ARMELLE BARELLI

DEC. n° 100070DAJ du 09-02-2010

Mme Armelle BARELLI, ingénieure de recherche, est prolongée dans les fonctions de déléguée régionale de la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} octobre 2009 jusqu'au 30 septembre 2011.

Signé : Alain FUCHS, président

Laboratoires

UPR n° 2301 - Institut de chimie des substances naturelles (ICSN)

MME ELIZABETH CERNEAZ

DEC. n° 100002CHIM du 07-01-2010

Mme Elizabeth CERNEAZ, ingénieure de recherche INSERM, est nommée sous-directrice de l'UPR n° 2301 - Institut de chimie des substances naturelles (ICSN) pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013.

Signé : Gilberte CHAMBAUD, directrice de l'INC

UMR n° 6014 - Chimie organique, bioorganique : réactivité et analyse (COBRA)

M. XAVIER PANNECOUCKE

DEC. n° 100001INC du 18-01-2010

M. Xavier PANNECOUCKE, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'UMR n° 6014 susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

GDR n° 3049 - Médicaments photoactivables - photochimiothérapie

MME PATRICIA VICENDO

DEC. n° 100005INC du 16-02-2010

[...]

Mme Patricia VICENDO, chargée de recherche CNRS, [est nommée directrice du GDR n° 3049] en remplacement de M. Daniel BRAULT, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Signé : Alain FUCHS, président

FR n° 3204 - Fédération Henri Moissan (énergie, matériaux, procédés)

M. MICHEL MORTIER

DEC. n° 100004INC du 21-01-2010

M. Michel MORTIER, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de la FR n° 3204 à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 5108 - Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique théorique (LAPTH)

M. FAWZI BOUDJEMA

DEC. n° 100005INP du 17-02-2010

M. Fawzi BOUDJEMA, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UMR n° 5108 - Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique théorique (LAPTH) à compter du 1^{er} janvier 2010, pour la durée restante du mandat de l'unité, en remplacement de M. Patrick AURENCHE, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Alain FUCHS, président

FR n° 2914 - Modélisation, simulation, interactions fondamentales (MSIF)

M. PATRICK AURENCHE

DEC. n° 100006INP du 17-02-2010

M. Patrick AURENCHE, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de la FR n° 2914 - Modélisation, simulation, interactions fondamentales (MSIF) à compter du 1^{er} janvier 2010, pour la durée restante du mandat de l'unité, en remplacement de M. Paul SORBA, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 8158 - Laboratoire psychologie de la perception (LPP)

M. JOHN KÉVIN O'REGAN

DEC. n° 100008INSB du 03-03-2010

[...]

M. John Kévin O'REGAN, directeur de recherche au CNRS, est renouvelé dans sa fonction de directeur de cette unité mixte de recherche [UMR n° 8158] pour la durée fixée à l'article 1^{er} [quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2010].

Signé : Alain FUCHS, président

FRE n° 3354 - Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes

M. STÉPHANE LEMAIRE

DEC. n° 100002INSB du 24-02-2010

[...]

M. Stéphane LEMAIRE, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS est nommé responsable de cette formation [FRE n° 3354] pour la durée mentionnée à l'article 1^{er} [deux ans à compter du 1^{er} janvier 2010].

Signé : Alain FUCHS, président

FRE n° 3355 - Biologie intégrative des organismes marins

M. HERVÉ MOREAU

DEC. n° 100003INSB du 24-02-2010

[...]

M. Hervé MOREAU, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS est nommé responsable de cette formation [FRE n° 3355] pour la durée mentionnée à l'article 1^{er} [deux ans à compter du 1^{er} janvier 2010].

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 5190 - Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA)

M. BERNARD HOURS

DEC. n° 100016ISHS du 18-02-2010

M. Bernard HOURS, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 5190 - Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA), à compter du 1^{er} avril 2009, et pour la durée de l'unité.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 5604 - Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative (GREMAQ)

M. ANTOINE BOMMIER

DEC. n° 100018ISHS du 22-02-2010

M. Antoine BOMMIER, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 5604, à compter du 1^{er} janvier 2010, en remplacement de M. Philippe de DONDER.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 6587 - Centre d'études et de recherches sur le développement international (CERDI)

M. JEAN-LOUIS COMBES

DEC. n° 100004ISHS du 10-02-2010

M. Jean-Louis COMBES, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 6587, pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 décembre 2011.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 7088 - Dauphine-recherches en management (DRM)

MME ISABELLE HUAULT

DEC. n° 100003ISHS du 15-02-2010

Mme Isabelle HUAULT, professeure à l'Université Paris-Dauphine, est nommée directrice de l'UMR n° 7088, pour la période du 9 juillet 2009 jusqu'à la fin du contrat quadriennal, en remplacement de Mme Edith GINGLINGER, démissionnaire.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 7176 - Pôle de recherche en économie et gestion de l'école polytechnique (PREG)

M. JEAN FRANÇOIS LASLIER

DEC. n° 100008ISHS du 22-02-2010

M. Jean François LASLIER, directeur de recherche, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'UMR n° 7176, à compter du 5 octobre 2009 en remplacement de M. Jean Pierre PONSSARD, démissionnaire.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 7186 - Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (LESC)

M. GILLES TARABOUT
MME SOPHIE BLANCHY

DEC. n° 100012ISHS du 23-02-2010

M. Gilles TARABOUT, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UMR n° 7186 - Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (LESC) à compter du 1^{er} janvier 2010, et pour la durée de l'unité, en remplacement de Mme Anne-Marie PEATRIK.

Mme Sophie BLANCHY, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice-adjointe de l'UMR n° 7186 - Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (LESC) à compter du 1^{er} janvier 2010, et pour la durée de l'unité.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 7522 - Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA)

M. BERTRAND KOEBEL
M. YANNICK GABUTHY

DEC. n° 100005ISHS du 10-02-2010

M. Bertrand KOEBEL, professeur à l'université de Strasbourg et M. Yannick GABUTHY, maître de conférences à l'Université de Nancy 2, sont nommés directeurs-adjoints de l'UMR n° 7522, pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 7218 - Laboratoire d'architecture, ville, urbanisme, environnement (LAVUE)

M. JEAN-PIERRE LÉVY

DEC. n° 100007ISHS du 16-02-2010

[...]

M. Jean-Pierre LÉVY, directeur de recherche, est nommé directeur pour la durée fixée à l'article 1^{er} [quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2010].

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMS n° 3108 - Maison des sciences de l'homme de Clermont-Ferrand

M. LAURENT RIEUTORT

DEC. n° 100002ISHS du 10-02-2010

M. Laurent RIEUTORT, professeur à l'Université Blaise Pascal, est nommé directeur de l'UMS n° 3108, pour la période du 1^{er} septembre 2009 jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de M. Laurent JAFFRO appelé à d'autres fonctions.

Signé : Alain FUCHS, président

FRE n° 3256 - Centre d'économie Paris Nord (CEPN)

M. PHILIPPE BARBET

DEC. n° 100019ISHS du 22-02-2010

M. Philippe BARBET, professeur d'université, est nommé directeur-adjoint par intérim de la formation de recherche en évolution susvisée, à compter du 16 novembre 2009.

Signé : Alain FUCHS, président

UPS n° 851 - Institut du développement et des ressources en informatique scientifique

M. SERGE FAYOLLE

DEC. n° 100003IS2I du 03-02-2010

[...]

M. Serge FAYOLLE, ingénieur de recherche au CNRS, est renouvelé dans sa fonction de directeur de l'UPS n° 851 - Institut du développement et des ressources en informatique scientifique (IDRIS) pour la période susvisée [quatre ans à compter du 1^{er} novembre 2009].

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 6279 - Sciences et technologies pour la maîtrise des risques

M. ERIC CHATELET

DEC. n° 100001SING du 23-02-2010

[...]

M. Eric CHATELET, professeur des universités, est nommé directeur de cette unité [UMR n° 6279] pour la durée mentionnée à l'article 1^{er} et à compter de la même date [quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2010].

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 5183 - laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement (LGGE)

M. PAOLO LAJ
M. JEAN-LUC JAFFREZO
M. GERHARD KRINNER

DEC. n° 101425INSU du 22-02-2010

[...]

A la direction de l'unité, sont nommées à compter du 1^{er} mars 2010 et jusqu'à la fin du quadriennal en cours, le 31 décembre 2010, les personnes suivantes :

- directeur, M. Paolo LAJ, physicien,
- directeur-adjoint, M. Jean-Luc JAFFREZO, directeur de recherche au CNRS,
- directeur-adjoint, M. Gerhard KRINNER, chargé de recherche au CNRS.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 6269 - Hydrogéologie, argiles, sols et altérations (HydrASA)

Mlle SABINE PETIT

DEC. n° 101428INSU du 23-02-2010

[...]

Mlle Sabine PETIT, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de cette UMR [n° 6269] pour la période fixée à l'article 1^{er} [à compter du 1^{er} janvier et jusqu'au terme du contrat quadriennal de développement 2008-2011].

M. Philippe COSENZA, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint de cette UMR pour la période fixée à l'article 1^{er}.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 6535 - Laboratoire d'océanographie physique et biogéochimique (LOPB)

M. FRANÇOIS CARLOTTI
Mme CHRISTEL PINAZO
M. ROBERT ARFI

DEC. n° 101424INSU du 23-02-2010

[...]

A la direction de l'unité [UMR n° 6535], sont nommées pour la période du 1^{er} janvier 2010 jusqu'à la fin du quadriennal en cours, le 31 décembre 2011, les personnes suivantes :

- directeur, M. François CARLOTTI, directeur de recherche au CNRS,
- directrice-adjointe, Mme Christel PINAZO, maître de conférences des universités,
- directeur-adjoint, M. Robert ARFI, directeur de recherche à l'IRD.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 7095 - Institut d'Astrophysique de Paris (IAP)

M. JACQUES COLIN

DEC. n° 101405INSU du 22-02-2010

M. Jacques COLIN, astronome, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 7095 - Institut d'Astrophysique de Paris pour la période 1^{er} janvier 2010 jusqu'à la fin du quadriennal en cours le 31 décembre 2012.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 7569 - Laboratoire environnement et minéralogie (LEM)

M. LAURENT MICHOT

DEC. n° 101406INSU du 22-02-2010

M. Laurent MICHOT, directeur de recherche, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 7569 - Laboratoire environnement et minéralogie (LEM) pour la période du 1^{er} janvier 2010 jusqu'à la fin du quadriennal en cours le 31 décembre 2012.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 7583 - Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques (LISA)

M. GILLES BERGAMETTI

DEC. n° 101412INSU du 22-02-2010

M. Gilles BERGAMETTI, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim, de l'UMR n° 7583 - laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques (LISA) pour la période du 1^{er} mars 2010 au 31 décembre 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 7621 - Laboratoire d'océanographie microbienne (LOMIC)

M. STÉPHANE BLAIN

DEC. n° 101413INSU du 03-02-2010

[...]

A la direction de l'unité [UMR n° 7621], est nommé directeur par intérim, à compter du 1^{er} janvier 2010, M. Stéphane BLAIN, professeur des universités, en remplacement de M. Jean-Marc GUARINI.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 8539 - Laboratoire de météorologie dynamique (LMD)

M. VINCENT CASSÉ
M. FRÉDÉRIC HOURDIN

DEC. n° 101408INSU du 15-01-2010

A la direction de l'UMR n° 8539 - Laboratoire de météorologie dynamique (LMD), sont nommées, à compter du 1^{er} juillet 2009, les personnes suivantes :

- M. Vincent CASSÉ, ingénieur de recherche à l'École nationale des ponts et chaussées de Paris, aux fonctions de directeur ;
- M. Frédéric HOURDIN, directeur de recherche au CNRS, aux fonctions de directeur-adjoint.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UPS n° 3019 - Très grands équipements et infrastructures de recherche (TGE/TGI)

Mme ANNAÏG LE GUEN

DEC. n° 100067DAJ du 25-01-2010

Mme Annaïg le GUEN, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'UPS n° 3019 - TGE/TGI, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de M. Steve PANNETIER, directeur par intérim.

Signé : Alain FUCHS, président

UPS n° 3107 - Institut des grilles

M. MICHEL DAYDE

DEC. n° 100075DAJ du 23-02-2010

M. Michel DAYDE, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint de l'UPS n° 3107 - Institut des grilles, à compter du 1^{er} février 2010, en remplacement de Mme Véronique DONZEAU-GOUGE appelée à d'autres fonctions.

Signé : Alain FUCHS, président

ACMO

DR01 - Délégation Paris A

M. FRANÇOIS KAPPELER

DEC. n° 100057DR01 du 12-02-2010

M. François KAPPELER, TCE, est reconduit dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de la délégation Paris A, à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.

L'intéressé exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 mod. ainsi qu'à instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 0300391IGHS en date du 24 juin 2003 et à l'instruction CIR. n° 060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. François KAPPELER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité. L'intéressé percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite ci-dessus intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UPR n° 301 - Institut d'histoire du temps présent (IHTP)

Mlle CAROLINE RAYMOND

DEC. n° 100002DR01 du 22-01-2010

Mlle Caroline RAYMOND, TCN, est reconduite dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 301 du CNRS, à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.

L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 mod. ainsi qu'à instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 0300391IGHS en date du 24 juin 2003 et à l'instruction CIR. n° 060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Caroline RAYMOND est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

L'intéressée percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite ci-dessus intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : Christian INGRAO, directeur de l'UPR n° 301

USR n° 3172 - Centre franco-égyptien d'étude des temples de Karnak (CFEETK)

M. ANTOINE GARRIC

DEC. n° 090348DR01 du 07-12-2009

M. Antoine GARRIC, AI, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'USR n° 3172 du CNRS, à compter du 17 avril 2009 et jusqu'au 31 décembre 2011.

L'intéressé exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 mod. ainsi qu'à instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 0300391IGHS en date du 24 juin 2003 et à l'instruction CIR. n° 060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Antoine GARRIC est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Christophe THIERS, directeur de l'USR n° 3172

UMR n° 7587 - Institut Langevin « ondes et images »

M. JEAN-LUC GENNISSON

DEC. n° 100043DR01 du 11-01-2010

M. Jean-Luc GENNISSON, chargé de recherche de première classe, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7587, à compter du 11 janvier 2010.

M. Jean-Luc GENNISSON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Luc GENNISSON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Mathias FINK, directeur de l'UMR n° 7587

UMR n° 8118 - Laboratoire de physiologie cérébrale

Mlle KELTOUM ELAMRI

DEC. n° 100016DR01 du 22-01-2010

Mlle Keltoum ELAMRI, AI, est reconduite dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8118, à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.

L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 mod. ainsi qu'à instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 0300391IGHS en date du 24 juin 2003 et à l'instruction CIR. n° 060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Keltoum ELAMRI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

L'intéressée percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 20 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite ci-dessus intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : Alain MARTY, directeur de l'UMR n° 8118

UMR n° 8137 - Centre de recherche sens, éthique, société (CERSES)

M. FABIEEN LORET

DEC. n° 100019DR01 du 22-01-2010

M. Fabien LORET, AI, est reconduit dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité mixte du CNRS n° 8137, à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.

L'intéressé exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 mod. ainsi qu'à instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 0300391IGHS en date du 24 juin 2003 et à l'instruction CIR. n° 060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Fabien LORET est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

L'intéressé percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite ci-dessus intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : Edwige RUDE-ANTOINE, directrice de l'UMR n° 8137

UMR n° 8566 - Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL)

Mme JAMILA MELIANI

DEC. n° 100022DR01 du 22-01-2010

Mme Jamila MELIANI, ATP2, est reconduite dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8566 du CNRS, à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.

L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 mod. ainsi qu'à instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 0300391IGHS en date du 24 juin 2003 et à l'instruction CIR. n° 060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Jamila MELIANI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité. L'intéressée percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite ci-dessus intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : Jean-Marie SCHAEFFER, directeur de l'UMR n° 8566

UMR n° 8601 - Laboratoire de chimie et biochimie pharmacologiques et toxicologiques

M. RODOLPHE ALVES DE SOUSA

DEC. n° 100005DR01 du 22-01-2010

M. Rodolphe ALVES de SOUSA, IE, est reconduit dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8601, à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.

L'intéressé exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 mod. ainsi qu'à instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 0300391IGHS en date du 24 juin 2003 et à l'instruction CIR. n° 060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Rodolphe ALVES de SOUSA est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

L'intéressé percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 20 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite ci-dessus intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : Isabelle ARTAUD, directrice de l'UMR n° 8601

UMR n° 8601 - Laboratoire de chimie et biochimie pharmacologiques et toxicologiques

MME MARIE-ELISE JAOUEN

DEC. n° 100006DR01 du 22-01-2010

Mme Marie-Elise JAOUEN, IR, est reconduite dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8601, à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.

L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 mod. ainsi qu'à instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 0300391IGHS en date du 24 juin 2003 et à l'instruction CIR. n° 060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Marie-Elise JAOUEN est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

L'intéressée percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 20 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite ci-dessus intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : Isabelle ARTAUD, directrice de l'UMR n° 8601

FRE n° 3235 - Régulation de la transcription et maladies génétiques

MME BRIGITTE DELHOMME

DEC. n° 100025DR01 du 08-02-2010

Mme Brigitte DELHOMME, IE, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la FRE n° 3235 du CNRS, à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2011.

L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 mod. ainsi qu'à instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 0300391IGHS en date du 24 juin 2003 et à l'instruction CIR. n° 060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Brigitte DELHOMME est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

L'intéressée percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 20 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite ci-dessus intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : Philippe DJIAN, directeur de la FRE n° 3235

UMS n° 3036 - Bibliothèque des sciences humaines et sociales Descartes - CNRS

M. MARC SEBBAN

DEC. n° 100029DR01 du 02-02-2010

M. Marc SEBBAN, TCN, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMS n° 3036 du CNRS, à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2010.

L'intéressé exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 mod. ainsi qu'à instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 0300391IGHS en date du 24 juin 2003 et à l'instruction CIR. n° 060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Marc SEBBAN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

L'intéressé percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite ci-dessus intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : Jérôme KALFON, directeur de l'UMS n° 3036

DR03 - Délégation Ile-de-France Est

M. GILBERT BOUTANT

DEC. n° 100127DR03 du 19-02-2010

M. Gilbert BOUTANT, technicien de classe normale au CNRS est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein du service patrimoine de la délégation Ile-de-France Est situé sur le campus de Thiais à compter du 19 novembre 2009 pour la durée du mandat du délégué régional.

M. Gilbert BOUTANT exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Gilbert BOUTANT est placé directement sous l'autorité du délégué régional.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

DR03 - Délégation Ile-de-France Est

MME MARYVONNE COSO-BARRAFON

DEC. n° 100128DR03 du 19-02-2010

Mme Maryvonne COSO-BARRAFON, adjointe technique principale de 1^{ère} classe au CNRS est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein du service intérieur de la délégation Ile-de-France Est situé sur le campus de Thiais à compter du 19 novembre 2009 pour la durée du mandat du délégué régional.

Mme Maryvonne COSO-BARRAFON exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Maryvonne COSO-BARRAFON est placée directement sous l'autorité du délégué régional.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

DR03 - Délégation Ile-de-France Est

M. JEAN-CLAUDE VENY

DEC. n° 100129DR03 du 19-02-2010

M. Jean-Claude VENY, technicien de classe supérieure au CNRS est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein du service intérieur de la délégation Ile-de-France Est situé sur le campus de Villejuif à compter du 19 novembre 2009 pour la durée du mandat du délégué régional.

M. Jean-Claude VENY exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Claude VENY est placé directement sous l'autorité du délégué régional.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8507 - Laboratoire de génie électrique de Paris

M. RICHARD ANDLAUER

DEC. n° 10A058DR04 du 01-03-2010

M. Richard ANDLAUER, assistant-ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8507, à compter du 18 janvier 2010.

M. Richard ANDLAUER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Richard ANDLAUER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Frédéric BOUILLAULT, directeur de l'UMR n° 8507

DR05 - Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

M. PATRICK GENDRON

DEC. n° 100051DR05 du 03-02-2010

M. Patrick GENDRON, technicien CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) du service logistique et technique de la délégation Ile de France Ouest et Nord à compter du 1^{er} décembre 2009.

M. Patrick GENDRON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Patrick GENDRON est placé directement sous l'autorité du responsable du service logistique et technique.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

USR n° 3225 - Maison René Ginouvès - Archéologie et ethnologie

MME SOPHIE TOUSSAINT-LEROY

DEC. n° 100050DR05 du 03-02-2010

Mme Sophie TOUSSAINT-LEROY, ingénieure d'études CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'USR n° 3225 du CNRS, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Mme Sophie TOUSSAINT-LEROY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Sophie TOUSSAINT-LEROY est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Pierre ROUILLARD, directeur de l'USR n° 3225

UMR n° 7055 - Préhistoire et technologie

MME EVA DAVID

DEC. n° 100042DR05 du 10-02-2010

Mme Eva DAVID, chargée de recherche CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7055 du CNRS, à compter du 18 janvier 2010.

Mme Eva DAVID exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Eva DAVID est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jacques PELEGRIN, directeur de l'UMR n° 7055

UMR n° 8028 - Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides

M. CHRISTIAN RUATTI

DEC. n° 100047DR05 du 03-02-2010

M. Christian RUATTI, ingénieur d'études CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8028 du CNRS, à compter du 1^{er} décembre 2009.

M. Christian RUATTI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Christian RUATTI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : William THUILLLOT, directeur de l'UMR n° 8028

UMR n° 8085 - Professions, institutions, temporalités (PRINTEMPS)

MME ISABELLE LENDO

DEC. n° 100044DR05 du 10-02-2010

Mme Isabelle LENDO, technicienne CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8085 du CNRS, à compter du 18 janvier 2010.

Mme Isabelle LENDO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Isabelle LENDO est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Charles GADEA, directeur de l'UMR n° 8085

UMR n° 8112 - Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique

M. ROLAND LEFEVRE

DEC. n° 100043DR05 du 10-02-2010

M. Roland LEFEVRE, ingénieur de recherche CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8112 du CNRS, à compter du 1^{er} septembre 2009.

M. Roland LEFEVRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Roland LEFEVRE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Michel PERAULT, directeur de l'UMR n° 8112

UMR n° 8635 - Groupe d'études de la matière condensée

M. PIERRE MASO

DEC. n° 100046DR05 du 03-02-2010

M. Pierre MASO, ingénieur d'études non CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8634 du CNRS, à compter du 1^{er} décembre 2009.

M. Pierre MASO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Pierre MASO est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Niels KELLER, directeur de l'UMR n° 8635

USR n° 3010 - Laboratoire transdisciplinaire Joliot-Curie

M. Lotfi BERGUIGA

DEC. n° 100030DR07 du 04-01-2010

M. Lotfi BERGUIGA est nommé, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'USR n° 3010 du CNRS à compter du 1^{er} décembre 2009.

M. Lotfi BERGUIGA exerce sa mission conformément aux articles 4,4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Lotfi BERGUIGA est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Philippe BOUVET, directeur de l'USR n° 3010

Direction de la politique industrielle

M. Félix KANGA

DEC. n° 100079DR16 du 12-02-2010

M. Félix KANGA, assistant ingénieur, est nommé, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) sur le campus Gérard Mégie à compter du 1^{er} février 2010.

M. Félix KANGA exerce sa mission conformément aux articles 4,4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Félix KANGA est placé directement sous l'autorité de M. Marc LEDOUX, directeur de la politique industrielle.

Signé : Marc LEDOUX, directeur de la politique industrielle

UMR n° 6130 - Centre d'études préhistoire, antiquité, Moyen-âge (CEPAM)

M. ALAIN CARRE

DEC. n° 100007DR20 du 08-01-2010

M. Alain CARRE, TCN, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6130, à compter du 7 décembre 2009.

M. Alain CARRE exerce sa mission conformément aux articles du décret n° 82-453 du 28 mai 1982.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Alain CARRE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Didier BINDER, directeur de l'UMR n° 6130

UMR n° 6525 - Laboratoire Hippolyte FIZEAU (FIZEAU)

Mme Cécile DIMUR

DEC. n° 100005DR20 du 30-11-2009

Mme Cécile DIMUR, ingénieure d'études, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6525, à compter du 1^{er} décembre 2009. Mme Cécile DIMUR exerce sa mission conformément aux articles du décret n° 82-453 du 28 mai 1982.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Cécile DIMUR est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean ARNAUD, directeur de l'UMR n° 6525

UMR n° 6622 - Laboratoire de physique de la matière condensée (LPMC)

M. STANISLAW TRZESIEN

DEC. n° 100009DR20 du 24-11-2009

M. Stanislaw TRZESIEN, TCN, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6622, à compter du 25 novembre 2009.

M. Stanislaw TRZESIEN exerce sa mission conformément aux articles du décret n° 82-453 du 28 mai 1982.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Stanislaw TRZESIEN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Gérard MONNOM, directeur de l'UMR n° 6622

UMR n° 7009 - Biologie du développement

M. PHILIPPE DRU

DEC. n° 100008DR20 du 30-11-2009

M. Philippe DRU, assistant-ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7009, à compter du 1^{er} décembre 2009. M. Philippe DRU exerce sa mission conformément aux articles du décret n° 82-453 du 28 mai 1982.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Philippe DRU est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Evelyn HOULISTON, directrice de l'UMR n° 7009

Fin de fonctions

UMR n° 7583 - Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques (LISA)

M. JEAN-MARIE FLAUD

DEC. n° 101412INSU du 22-02-2010

Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de M. Jean-Marie FLAUD, directeur de l'UMR n° 7583 - laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques (LISA).

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. MAURICE GROSS

DEC. n° 100084DAJ du 02-03-2010

Il est mis fin aux fonctions de conseiller de M. Maurice GROSS, à compter du 1^{er} mars 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

M. VICTOR ALESSANDRINI

DEC. n° 100085DAJ du 02-03-2010

Il est mis fin aux fonctions de conseiller pour le calcul intensif de M. Victor ALESSANDRINI, à compter du 1^{er} mars 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

Mme Joëlle RAGUIDEAU

DEC. n° 100087DAJ du 02-03-2010

Il est mis fin aux fonctions de conseillère associée pour le mécénat scientifique auprès de la présidence de Mme Joëlle RAGUIDEAU, à compter du 1^{er} mars 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

ACMO

DR01 - Délégation Paris A

MME ANNE SELLIER

DEC. n° 100028DR01 du 25-01-2010

Il est mis fin à compter du 1^{er} janvier 2010 aux fonctions d'ACMO de Mme Anne SELLIER.

A compter de la même date, l'intéressée cesse de percevoir l'indemnisation afférente à la fonction.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UPR n° 22 – Institut Charles Sadron (ICS)

MME ODILE GAVAT

DEC. n° 100062DR10 du 10-02-2010

Il est mis fin, à compter du 15 février 2010, à la fonction d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercée par Mme Odile GAVAT dans l'UPR n° 22 du CNRS.

Signé : Jean-François LEGRAND, directeur de l'UPR n° 22

UMR n° 5063 – Département de pharmacochimie moléculaire

MME JENNIFER FIZE

DEC. n° 100002DR11 du 04-12-2009

Il est mis fin, à compter du 30 novembre 2009, à la fonction d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercée par Mme Jennifer FIZE dans l'UMR n° 5063.

Signé : Jean-Luc DECOUT, directeur de l'UMR n° 5063

UMR n° 5804 – Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux (LAB)

M. MARCEL SOULETTE

DEC. n° 100001DR15 du 06-01-2010

Il est mis fin, à compter du 6 janvier 2010, à la fonction d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercée par M. Marcel SOULETTE au sein de l'UMR n° 5804 – Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux (LAB) et dirigée par M. Patrick CHARLOT.

Signé : Patrick CHARLOT, directeur de l'UMR n° 5804

UPR n° 5 - Laboratoire photons et matière (LPEM)

MME VALERIE REITA

DEC. n° 100078DR16 du 05-02-2010

Il est mis fin à compter du 30 septembre 2006 aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Valerie REITA au sein de l'UPR n° 5 du CNRS.

Signé : Jérôme LESUEUR, directeur de l'UPR n° 5

UMR n° 6525 - Laboratoire Hippolyte FIZEAU (FIZEAU)

M. FRANÇOIS JEANNEAUX

DEC. n° 100006DR20 du 30-11-2009

Il est mis fin à compter du 1^{er} septembre 2008 aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. François JEANNEAUX dans l'UMR n° 6525.

Signé : Jean ARNAUD, directeur de l'UMR n° 6525

Délégations de signature

Administration centrale

DG

M. JOSEPH ILLAND

DEC. n° 100057DAJ du 05-02-2010

Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Joseph ILLAND, Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous actes et notamment, les actes de procédure

relatifs aux plaintes déposées auprès de la direction de la surveillance du territoire (DST) ou d'autres services de police spécialisés, ayant trait à des intrusions dans les systèmes informatiques du CNRS.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

MME CHRISTINE D'ARGOUGES

DEC. n° 100090DAJ du 22-02-2010

Délégation est donnée à Mme Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président, à compter du 23 février jusqu'au 26 février 2010 inclus, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions à l'exclusion :

- des décisions de nomination des responsables des services centraux, des délégués régionaux, des délégués régionaux adjoints, des comptables secondaires et des directeurs d'unités de recherche ;
- des décisions de création, de suppression d'unités de recherche ;
- des actes, décisions et conventions relatifs à la protection, l'exploitation, l'acquisition ou la cession des droits de propriété intellectuelle détenus par le CNRS ;
- des accords-cadre conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des contrats quadriennaux de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut de chimie (INC)

**MME GILBERTE CHAMBAUD
M. PHILIPPE CAVELIER**

DEC. n° 100011DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Gilberte CHAMBAUD, directrice par intérim de l'Institut de chimie (INC), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'INC, les actes suivants :

- a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 - c. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 - d. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gilberte CHAMBAUD, délégation est donnée à M. Philippe CAVELIER, directeur-adjoint administratif de l'Institut de chimie, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Institut écologie et environnement (INEE)

**MME FRANÇOISE GAILL
MME HÉLÈNE NAFTALSKI
MME STÉPHANIE THIEBAULT**

DEC. n° 100012DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Françoise GAILL, directrice par intérim de l'Institut écologie et environnement (INEE), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INEE, les actes suivants :

- a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise GAILL, délégation est donnée à Mme Hélène NAFTALSKI, directrice-adjointe administrative de l'Institut écologie et environnement (INEE), aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise GAILL et de Mme Hélène NAFTALSKI, délégation est donnée à Mme Stéphanie THIEBAULT, directrice-adjointe scientifique à l'INEE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Institut de physique (INP)

M. BERTRAND GIRARD
MME MARIE-THÉRÈSE DORIN-GERALD
MME MARTINE RECHENMANN

DEC. n° 100014DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Bertrand GIRARD, directeur par intérim de l'Institut de physique (INP), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INP, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand GIRARD, délégation est donnée à Mme Marie-Thérèse DORIN-GERALD, directrice-adjointe administrative de l'Institut de physique, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand GIRARD et de Mme Marie-Thérèse DORIN-GERALD, délégation est donnée à Mme Martine RECHENMANN, responsable du budget et des affaires financières de l'INP, aux fins mentionnées ci-dessus

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Institut national de physique nucléaire et physique des particules (IN2P3)

M. MICHEL SPIRO
M. JÉRÔME VITRE
M. PASCAL DARGENT
M. STEVE PANNETIER
MME ELIANE PERRET
MME LAURENCE MONTALESCOT

DEC. n° 100027DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'IN2P3, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel SPIRO, délégation est donnée à M. Jérôme VITRE, directeur-adjoint administratif de l'IN2P3, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel SPIRO et de M. Jérôme VITRE, délégation est également donnée à M. Pascal DARGENT, directeur-adjoint technique, à M. Steve PANNETIER, adjoint du directeur-adjoint administratif, à Mme Eliane PERRET, responsable du pôle Liaisons internationales, valorisation et Europe (LIVE), à Mme Laurence MONTALESCOT, responsable du pôle Ressources humaines et allocations des moyens (RHAM) aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Institut des sciences biologiques (INSB)

M. PATRICK NETTER
MME ANNIE LECHEVALLIER-GERMAIN
M. LYASID HAMMOUD
MME ANNE-MARIE CAPELLAN

DEC. n° 100008DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Patrick NETTER, directeur par intérim de l'Institut des sciences biologiques (INSB), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSB, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick NETTER, délégation est donnée à Mme Annie LECHEVALLIER-GERMAIN, directrice-adjointe administrative de l'Institut des sciences biologiques, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick NETTER et de Mme Annie LECHEVALLIER-GERMAIN, délégation est donnée à M. Lyasid HAMMOUD, ingénieur de recherche à l'INSB, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick NETTER, de Mme Annie LECHEVALLIER-GERMAIN et de M. Lyasid HAMMOUD, délégation est donnée à Mme Anne-Marie CAPELLAN, ingénieure d'études à l'INSB, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Institut des sciences biologiques (INSB)

M. PATRICK NETTER

DEC. n° 100071DAJ du 11-02-2010

A l'article 1^{er} de la décision n° 100039DAJ du 21 janvier 2010 [donnant délégation de signature à M. Patrick NETTER, directeur par intérim de l'Institut des sciences biologiques], il est inséré ce qu'il suit :

« C) Déclarations diverses

- les déclarations et demandes faites en application de la loi du 20 décembre 1988 modifiée (relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales et les décrets pris pour son application) ;

- les déclarations et demandes d'autorisation faites en application du décret du 10 août 2007 relatif au prélèvement, à la conservation et à la préparation à des fins scientifiques d'éléments du corps humain (et l'arrêté pris pour son application). »

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

M. BRUNO LAURIOUX
MME BRIGITTE ETLICHER

DEC. n° 100013DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Bruno LAURIOUX, directeur par intérim de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSHS, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno LAURIOUX, délégation est donnée à Mme Brigitte ETLICHER, directrice-adjointe administrative de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Institut des sciences informatiques et de leurs interactions (INS2I)

M. MICHEL HABIB
MME CLAIRE FERRAS-FLEUTRY

DEC. n° 100024DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel HABIB, directeur par intérim de l'Institut des sciences informatiques et de leurs interactions (INS2I), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INS2I, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel HABIB, délégation est donnée à Mme Claire FERRAS-FLEUTRY, directrice-adjointe administrative de l'INS2I, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

M. PIERRE GUILLON
MME MARIE-ANGE THIBORD

DEC. n° 100007DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre GUILLON, directeur par intérim de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSIS, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GUILLON, délégation est donnée à Mme Marie-Ange THIBORD, directrice-adjointe administrative de l'INSIS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

M. GUY METIVIER
MME FRANÇOISE BALESTIE

DEC. n° 100025DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Guy METIVIER, directeur par intérim de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSMI, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy METIVIER, délégation est donnée à Mme Françoise BALESTIE, directrice-adjointe administrative de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Institut national des sciences de l'univers (INSU)

M. DOMINIQUE LE QUEAU
M. GUY LAUVERGEON
MME CLAUDINE COLON

DEC. n° 100026DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Dominique le QUEAU, directeur de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSU, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique le QUEAU et de M. Guy LAUVERGEON, délégation est également donnée à Mme Claudine COLON responsable du budget et des affaires financières de l'INSU, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Mission de la stratégie et de la prospective (MSP)

M. GILLES PIJAUDIER-CABOT
MME JANINE SATURNIN

DEC. n° 100022DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Gilles PIJAUDIER-CABOT, responsable de la Mission de la stratégie et de la prospective (MSP), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et

dans la limite des crédits disponibles à la MSP, les actes suivants :

- a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 - b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 - c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles PIJAUDIER-CABOT, délégation est donnée à Mme Janine SATURNIN, assistante à la Mission de la stratégie et de la prospective, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Mission pour la place des femmes au CNRS

MME AGNÈS NETTER
M. JEAN-LUC CHOUKROUN

DEC. n° 100016DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Agnès NETTER, directrice de la Mission pour la place des femmes au CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la Mission, les actes suivants :

- a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 - b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 - c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès NETTER, délégation est donnée à M. Jean-Luc CHOUKROUN, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Fonctionnaire de sécurité de défense (FSD)

M. JOSEPH ILLAND

DEC. n° 100018DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Joseph ILLAND, fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits qui lui sont attribués, les actes suivants :

- a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
- c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Secrétariat du Comité national de la recherche scientifique

MME NICOLE LE GAL

DEC. n° 100010DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Nicole le GAL, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles au SGCN, les actes suivants :

- a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 - c. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 - d. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole le GAL, délégation est donnée à Mme Agnès des ROCHETTES, adjointe à la secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Direction des partenariats (DPA)

M. ALAIN LAQUIEZE
MME FRANÇOISE PAILLOUS

DEC. n° 100021DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Alain LAQUIEZE, directeur des partenariats, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DPA, les actes suivants :

- a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 - b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 - c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain LAQUIEZE, délégation est donnée à Mme Françoise PAILLOUS, secrétaire générale de la DPA, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Direction de la politique industrielle (DPI)

M. MARC LEDOUX
M. FRÉDÉRIC DELALEU
MME ANNA BIEDAK

DEC. n° 100006DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Marc LEDOUX, directeur de la politique industrielle, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DPI, les actes suivants :

- a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 - b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 - c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc LEDOUX, délégation est donnée à M. Frédéric DELALEU, secrétaire général de la DPI, aux fins mentionnées ci-dessus.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc LEDOUX et de M. Frédéric DELALEU, délégation est aussi donnée à Mme Anna BIEDAK, adjointe du secrétaire général de la DPI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Direction des relations internationales (DRI)

M. FRÉDÉRIC BENOLIEL
MME CLAIRE GIRAUD
MME ARABELLE BAUDETTE

DEC. n° 100009DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Frédéric BENOLIEL, directeur des relations internationales, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DRI, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 - les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 - les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BENOLIEL, délégation est donnée à Mme Claire GIRAUD, directrice adjointe, et à Mme Arabelle BAUDETTE, directrice administrative et financière de la DRI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Direction de la communication (DirCom)

MME MARIE-HÉLÈNE BEAUVAIS
MME RAJA DRISSI-DOUADI

DEC. n° 100017DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Hélène BEAUVAIS, chargée de l'intérim de la direction de la communication, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DirCom, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 - les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 - les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène BEAUVAIS, délégation est donnée à Mme Raja DRISSI-DOUADI, directrice administrative de la DirCom, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Bureau de pilotage et de coordination (BPC)

M. CLAUDE GAILLARD
MME CAROLE LE CONTEL
M. JACQUES LAVIELLE

DEC. n° 100004DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Claude GAILLARD, responsable du Bureau de pilotage et de coordination, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles au BPC, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude GAILLARD, délégation est donnée à Mme Carole le CONTEL, responsable des Moyens communs et des relations avec les délégués régionaux au sein du Bureau de pilotage et de coordination, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude GAILLARD et de Mme Carole le CONTEL, délégation est donnée à M. Jacques LAVIELLE, responsable de la modernisation et de la qualité au sein du Bureau de pilotage et de coordination, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Direction des ressources humaines (DRH)

MME CHRISTINE D'ARGOUGES
M. EMMANUEL RIDENT
MME CHRISTIANE ENAME
MME ISABELLE KAUFFMANN
MME MICHÈLE DESLANGLES

DEC. n° 100015DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines (DRH), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la direction des Ressources Humaines, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 - les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 - les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine d'ARGOUGES, délégation est donnée à M. Emmanuel RIDENT, adjoint de la directrice des ressources humaines, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine d'ARGOUGES et de M. Emmanuel RIDENT, délégation est aussi donnée à Mme Christiane ENAME, responsable du service formation et itinéraires professionnels ; à Mme Isabelle KAUFFMANN, responsable du service développement social ; et à Mme Michèle DESLANGLES, chargée des affaires générales pour les crédits de la dotation globale, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Direction des finances (DFI)

MME FRANÇOISE SEVIN
MME LAURENCE LOMME
MME ISABELLE ALECI

DEC. n° 100003DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Françoise SEVIN, directrice des finances, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la direction des finances, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 - les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 - les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise SEVIN, délégation est donnée à Mme Laurence LOMME, adjointe à la directrice des finances, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise SEVIN et de Mme Laurence LOMME, délégation est aussi donnée à Mme Isabelle ALECI, chef du bureau de contrôle de gestion et à M. Sylvain DEHAUD, chef du bureau du budget et des finances, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Direction des affaires juridiques (DAJ)

MME DANIELLE DAUVIGNAC
MME ISABELLE LONGIN

DEC. n° 100005DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques (DAJ), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la direction des affaires juridiques, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle DAUVIGNAC, délégation est donnée à Mme Isabelle LONGIN, adjointe à la directrice des affaires juridiques, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Direction des affaires européennes (DAE)

M. FRANÇOIS BIENENFELD

DEC. n° 100028DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. François BIENENFELD, en charge de l'intérim de la direction des affaires européennes (DAE) à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DAE, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Agence comptable principale (ACP)

MME SANDRINE LORIDAN

DEC. n° 100019DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Sandrine LORIDAN, secrétaire générale de l'Agence comptable principale (ACP) du CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'ACP, les actes suivants :

a. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b. les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,

c. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Délégations

Délégations régionales

DEC. n° 100074DAJ du 19-02-2010

Au 1.6 relatif aux subventions de l'article 1^{er} des décisions n°s 100015DAJ, 100016DAJ, 100017DAJ, 100018DAJ, 100019DAJ, 100020DAJ, 100021DAJ, 100022DAJ, 100023DAJ, 100024DAJ, 100025DAJ, 100026DAJ, 100027DAJ, 100028DAJ, 100029DAJ, 100030DAJ, 100031DAJ, 100032DAJ, 100033DAJ du 21 janvier 2010 [portant délégation de signature pour les délégations régionales], il est ajouté après le troisième tiret, un tiret ainsi rédigé :

« - les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ».

Signé : Alain Fuchs, président

DR01 - Délégation Paris A

M. ALAIN WEISWALD
M. JEAN-MARC FERNANDES
M. FRANCK MORICE
MME PASCALE DIENG
MME GRAZIELLA GIORGIANNI

DEC. n° 100003DR01 du 13-01-2010

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain MANGEOL, délégué régional pour la circonscription Paris A, délégation est donnée à M. Alain WEISWALD, adjoint au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain MANGEOL et de M. Alain WEISWALD, délégation est donnée à M. Jean-Marc FERNANDES, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer l'ensemble des actes visés ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain MANGEOL, de M. Alain WEISWALD et de M. Jean-Marc FERNANDES, délégation est donnée à M. Franck MORICE, adjoint au responsable du service des ressources humaines à l'effet de signer tous les actes visés ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain MANGEOL, de M. Alain WEISWALD, de M. Jean-Marc FERNANDES et de M. Franck MORICE, délégation est donnée à Mme Pascale DIENG, ingénieure d'études, à l'effet de signer les factures BFC en recettes qui relèvent de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire, et à Mme Graziella GIORGIANNI, assistante-ingénieure, à l'effet de signer les ordres de paiement relatifs aux avances sur mission et aux paiements en caisse pour l'accueil de chercheurs étrangers à l'administration, les bons de commandes et les ordres de mission établis sur Xlab au vu des demandes d'achat et demandes de missions signées par les directeurs d'unités dont la gestion est assurée de façon mutualisée par le service financier de la délégation.

Les décisions n° 080123DR01 du 15 décembre 2008, n° 090275DR01 et n° 090276DR01 du 20 juillet 2009 sont abrogées.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

DR03 - Délégation Ile-de-France Est

MME PATRICIA SALAS SCHUH

DEC. n° 100089DR03 du 01-02-2010

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Brice KERBER, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est, délégation est donnée à Mme Patricia SALAS SCHUH, IR1 au CNRS, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

DR03 - Délégation Ile-de-France Est

MME PATRICIA SALAS SCHUH

DEC. n° 100090DR03 du 01-02-2010

Délégation est donnée à Mme Patricia SALAS SCHUH, IR1 au CNRS, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

DR04 - Délégation Ile-de-France Sud

M. JEAN-JACQUES GUILLEMINOT
MME FRANÇOISE BARRIÈRE
M. LAURENT BEAUCHET
M. PATRICE LAPORTE
MME CHRISTINE MAUREL
MME ISABELLE VAN-CRACYNEST
MME SANDRINE PONS

DEC. n° 10A063DR04 du 21-01-2010

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle SAUMON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, délégation est donnée à M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Michèle SAUMON.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle SAUMON et de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégation est donnée à Mme Françoise BARRIÈRE, responsable du service des affaires générales, aux mêmes fins.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle SAUMON, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Michèle SAUMON.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle SAUMON, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Patrice LAPORTE, responsable du service logistique et technique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Michèle SAUMON.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle SAUMON, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Christine MAUREL, responsable du bureau de gestion des crédits de la délégation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Michèle SAUMON.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle SAUMON, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Isabelle VAN-CRACYNEST, responsable de la dépense auprès du chef du service financier et comptable, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Michèle SAUMON.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle SAUMON, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Sandrine PONS, responsable de la recette auprès du chef du service financier et comptable, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Michèle SAUMON.

La présente décision annule et remplace les décisions précédentes.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

DR04 - Délégation Ile-de-France Sud

M. JEAN-JACQUES GUILLEMINOT
MME FRANÇOISE BARRIÈRE
M. LAURENT BEAUCHET
M. PATRICE LAPORTE
MME CHRISTINE MAUREL

DEC. n° 10A064DR04 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, ingénieur de recherche, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de Mme Michèle SAUMON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Françoise BARRIÈRE, ingénieure de recherche, responsable du service des affaires générales.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, ingénieur de recherche, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Patrice LAPORTE, ingénieur de recherche, responsable du service logistique et technique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Christine MAUREL, ingénieure d'études, responsable du bureau de gestion des crédits de la délégation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A161DR04 du 1^{er} septembre 2007.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

DR05 - Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

MME GAËLLE BUJAN

DEC. n° 100016DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Gaëlle BUJAN, ingénieure de recherche de 2^{ème} classe, adjointe au délégué régional de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 28 janvier 2010.

Mme Gaëlle BUJAN pourra également représenter la personne responsable des marchés lors de la commission d'appels d'offres et, à ce titre, en assurer la présidence.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional (délégant).

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

DR05 - Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

M. JEAN-JACQUES RIVY

DEC. n° 100017DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques RIVY, ingénieur d'études de 1^{ère} classe, chargé d'affaires générales à la délégation Ile-de-France Ouest et Nord, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 28 janvier 2010.

M. Jean-Jacques RIVY pourra également représenter la personne responsable des marchés lors de la commission d'appels d'offres et, à ce titre, en assurer la présidence.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional (délégant).

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

DR05 - Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

MME GAËLLE BUJAN
M. JEAN-JACQUES RIVY
MME CLARISSE DAVID
M. ANTHONY PIOROWICZ
MME PATRICIA COUMBARAS

DEC. n° 100018DR05 du 21-01-2010

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles TRAIMOND, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, délégation est donnée à Mme Gaëlle BUJAN, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Gilles TRAIMOND.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles TRAIMOND, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, et de Mme Gaëlle BUJAN, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à M. Jean-Jacques RIVY, chargé d'affaires générales, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Gilles TRAIMOND, et à M. Anthony PIOROWICZ, responsable du service logistique et technique, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Gilles TRAIMOND.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles TRAIMOND, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, de Mme Gaëlle BUJAN, adjointe au délégué régional, et de Mme Clarisse DAVID, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Patricia COUMBARAS, adjointe au responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Gilles TRAIMOND,

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

DR06 - Délégation Centre-Est

MME SÉVERINE ROLLET
MME MONIQUE MULLIER
MME SOPHIE PICHET

DEC. n° 100013DR06 du 21-01-2010

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence CHARTIER, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Est, délégation est donnée à Mme Séverine ROLLET, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence CHARTIER et de Mme Séverine ROLLET, délégation est donnée à Mme Monique MULLIER, adjointe à la responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence CHARTIER, de Mme Séverine ROLLET, et de Mme Monique MULLIER, délégation est donnée à Mme Sophie PICHET, responsable du service des affaires générales, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

DR06 - Délégation Centre-Est

MME SÉVERINE ROLLET
MME MONIQUE MULLIER
MME SOPHIE PICHET

DEC. n° 100014DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Séverine ROLLET, ingénieure d'études 2^{ème} classe CNRS, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Séverine ROLLET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Monique MULLIER, ingénieure d'études 1^{ère} classe CNRS, adjointe à la responsable du service des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Séverine ROLLET et de Mme Monique MULLIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sophie PICHET, ingénieure d'études 2^{ème} classe CNRS, responsable du service des affaires générales.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

DR08 - Délégation Centre-Poitou-Charentes

MME PASCALE LETOURNEUX

DEC. n° 100052DR08 du 04-02-2010

Délégation est donnée à Mme Pascale LETOURNEUX, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

DR11 - Délégation Alpes

MME GABRIELLE INGUSCIO
MME SYLVIE ROLLAND
MME EVELYNE FIGURA
MME ANNE LARTAUD
M. BENOÎT SAGE
M. CHRISTOPHE JACQUIN-BERTHOLET
M. LIONEL MORARD

DEC. n° 100003DR11 du 22-01-2010

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale BUKHARI déléguée régionale, pour la circonscription Alpes, délégation est donnée à Mme Gabrielle INGUSCIO, contractuelle-catégorie A, à Mme Sylvie ROLLAND, ingénieure d'études, à Mme Evelyne FIGURA, ingénieure d'études, et à Mme Anne LARTAUD, ingénieure d'études, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Pascale BUKHARI.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale BUKHARI, délégation est donnée à M. Benoît SAGE, ingénieur de recherche, responsable du Service logistique et technique à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service (SLT), relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Pascale BUKHARI.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît SAGE, délégation de signature est donnée à M. Christophe JACQUIN-BERTHOLET, assistant-ingénieur et à M. Lionel MORARD, ingénieur d'études, à l'effet de signer les documents relatifs aux activités et au fonctionnement du service (SLT) comprenant la gestion du CDL et des opérations immobilières, relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Pascale BUKHARI.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

DR12 - Délégation Provence et Corse

M. YOUNIS HERMES

DEC. n° 100072DAJ du 08-02-2010

Délégation est donnée à M. Younis HERMES, délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et au titre de la convention de gestion susvisée, l'attribution d'une subvention d'un montant de 420 000 euros à l'Université de la Méditerranée en sa qualité de délégataire prenant en délégation globale de gestion l'UMR n° 6231 - Centre de recherche en neurobiologie - neurophysiologie de Marseille.

Signé : Alain Fuchs, président

- tous actes, décisions et documents relatifs à la liquidation et au mandatement des dépenses et recettes, ainsi que les commandes en fonctionnement ou équipement d'un montant unitaire inférieur ou égal à 4 000 € HT ;

- les ordres de missions (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transports afférents.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR15 - Délégation Aquitaine-Limousin

MME FLORENCE PARNIER

DEC. n° 100002DR15 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Florence PARNIER, ingénieure de recherche, adjointe au délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

DR16 - Délégation Paris Michel-Ange

MME ANNE-MARIE GUIMARD-BONNAUD
MME GWENDOLINE JOLY-JAGOT

DEC. n° 100002DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du délégué régional de Paris Michel-Ange, à l'effet de signer au nom de M. Gilles SENTISE, délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles SENTISE, délégué régional de Paris Michel-Ange et de Mme Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du délégué régional de Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Mme Gwendoline JOLY-JAGOT, responsable du secteur politique d'achats au service financier et comptable de la délégation Paris Michel-Ange, à l'effet de signer dans le domaine des marchés les copies conformes des marchés, les bordereaux d'envois des marchés pour le recensement et tous les documents d'accusé de réception des plis.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR15 - Délégation Aquitaine-Limousin

MME FLORENCE PARNIER
MME CATHERINE TREMOULET
MME CHRISTINE MAHODAU

DEC. n° 100003DR15 du 21-01-2010

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LECONTE, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin, délégation est donnée à :

- Mme Florence PARNIER, ingénieure de recherche,
 - Mme Catherine TREMOULET, ingénieure d'études,
 - Mme Christine MAHODAU, ingénieure de recherche,
- à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

DR17 - Délégation Bretagne et Pays de la Loire

ENSEMBLE DES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE EN VIGUEUR

DEC. n° 100009DR17 du 26-01-2010

L'ensemble des délégations de signature en vigueur est modifié comme suit :

En matière des marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, le seuil est relevé à un montant unitaire égal 125 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

DR16 - Délégation Paris Michel-Ange

MME ANNE-MARIE GUIMARD-BONNAUD
MME GWENDOLINE JOLY-JAGOT
M. DIDIER KACER
M. MARC LABURTE
MME ANNIE PARDO
M. JESSY VIOUGEAS

DEC. n° 100001DR16 du 22-01-2010

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles SENTISE, délégué régional de Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Mme Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du délégué régional de Paris Michel-Ange, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Gilles SENTISE.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles SENTISE, délégué régional de Paris Michel-Ange et de Mme Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du délégué régional de Paris Michel-Ange, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessous à :

- Mme Gwendoline JOLY-JAGOT, responsable du secteur politique d'achats du service financier et comptable ;
 - M. Didier KACER, responsable du secteur recettes du service financier et comptable ;
 - M. Marc LABURTE, chef du service des systèmes d'information ;
 - Mme Annie PARDO, chef du service des ressources humaines ;
 - M. Jessy VIOUGEAS, chef du service technique et logistique ;
- à l'effet de signer, dans leurs domaines respectifs d'activité et dans la limite des crédits disponibles :

DR19 - Délégation Normandie

M. FRÉDÉRIC FAURE
M. JEAN-MARC DANIEL
M. EMMANUEL METERREAU

DEC. n° 100069DAJ du 01-02-2010

Délégation permanente est donnée à M. Frédéric FAURE, délégué régional pour la circonscription Normandie, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les décisions relatives à l'engagement et à la gestion des boursiers DGA (Direction générale de l'armement) et ANRS (Agence nationale de recherche sur le sida), dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric FAURE, délégation est donnée à M. Jean-Marc DANIEL, adjoint au délégué régional, et à M. Emmanuel METERREAU, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les décisions visées ci-dessus, dans la limite de leurs attributions respectives.

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Alain Fuchs, président

Laboratoires

DR02 - Ile-de-France Ouest et Nord

UPR n° 9073 - Expression génétique microbienne

M. MARC DREYFUS
M. MIKLOS DE ZAMAROCZY
MME LAURENCE GAUTHIER

DEC. n° 100087DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Marc DREYFUS, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DREYFUS, délégation de signature est donnée à M. Miklos de ZAMAROCZY, DR2 ou à Mme Laurence GAUTHIER, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UPR n° 9073 - Expression génétique microbienne

M. MIKLOS DE ZAMAROCZY
MME LAURENCE GAUTHIER

DEC. n° 100088DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Miklos de ZAMAROCZY, DR2, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Miklos de ZAMAROCZY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Laurence GAUTHIER, AI, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc DREYFUS directeur de l'UPR n° 9073

UPR n° 9080 - Laboratoire de biochimie théorique

M. PHILIPPE DERREUMAUX
MME ISABELLE LEPINE

DEC. n° 100081DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Philippe DERREUMAUX à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DERREUMAUX, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle LEPINE, gestionnaire du laboratoire aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UPR n° 9080 - Laboratoire de biochimie théorique

MME ISABELLE LEPINE

DEC. n° 100082DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Isabelle LEPINE, gestionnaire du laboratoire à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe DERREUMAUX, directeur de l'UPR n° 9080

UMR n° 7092 - Laboratoire de physique moléculaire pour l'atmosphère et l'astrophysique

MME MARIE-LISE DUBERNET-TUCKEY
M. SALEM TACINE
M. PASCAL JESECK

DEC. n° 100089DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Lise DUBERNET-TUCKEY à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Lise DUBERNET-TUCKEY, délégation de signature est donnée à M. Salem TACINE, AI, ou à M. Pascal JESECK, IR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7092 - Laboratoire de physique moléculaire pour l'atmosphère et l'astrophysique

M. SALEM TACINE
M. PASCAL JESECK

DEC. n° 100090DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Salem TACINE, AI, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Salem TACINE délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pascal JESECK, IR, directeur technique.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Lise DUBERNET-TUCKEY, directrice de l'UMR n° 7092

UMR n° 7099 - Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires

M. BRUNO MIROUX
MME EDITH GODARD

DEC. n° 100169DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bruno MIROUX, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno MIROUX, délégation de signature est donnée à Mme Edith GODARD, TCE.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7099 - Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires

MME EDITH GODARD

DEC. n° 100170DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Edith GODARD, TCE, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno MIROUX, directeur de l'UMR n° 7099

UMR n° 7159 - Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentation et approches numériques

MME LAURENCE EYMARD

MME NELLY LECQUYER

MME MARIE-NOËLLE HOUSSAIS

M. GILLES REVERDIN

DEC. n° 100099DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Laurence EYMARD à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence EYMARD, délégation de signature est donnée à Mme Nelly LECQUYER, IE, ou à Mme Marie-Noëlle HOUSSAIS, CR, ou à M. Gilles REVERDIN, DR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7159 - Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentation et approches numériques

MME NELLY LECQUYER

MME MARIE-NOËLLE HOUSSAIS

M. GILLES REVERDIN

DEC. n° 100100DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Nelly LECQUYER, IE, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nelly LECQUYER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Noëlle HOUSSAIS, CR, directrice-adjointe, ou à M. Gilles REVERDIN, DR, directeur-adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurence EYMARD, directrice de l'UMR n° 7159

UMR n° 7162 - Matériaux et phénomènes quantiques

MME SYLVIE ROUSSET

MME FRANÇOISE BEAUD

DEC. n° 100197DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Sylvie ROUSSET, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie ROUSSET, délégation de signature est donnée à Mme Françoise BEAUD, AI.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7162 - Matériaux et phénomènes quantiques

MME FRANÇOISE BEAUD

DEC. n° 100198DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Françoise BEAUD, AI, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Sylvie ROUSSET, directrice de l'UMR n° 7162

UMR n° 7195 - Physicochimie des électrolytes, colloïdes et sciences analytiques

MME VALÉRIE CABUIL

MME MARIE-CLAIRE HENNION

MME LISE MICHELOT

DEC. n° 100049DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Valérie CABUIL à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie CABUIL, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Claire HENNION, professeure, ou à Mme Lise MICHELOT, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7195 - Physicochimie des électrolytes, colloïdes et sciences analytiques

MME MARIE-CLAIRE HENNION
MME LISE MICHELOT

DEC. n° 100050DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Claire HENNION, professeure, directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claire HENNION délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Lise MICHELOT, TCE, gestionnaire. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Valérie CABUIL, directrice de l'UMR n° 7195

UMR n° 7219 - Laboratoire de philosophie et d'histoire des sciences

M. PASCAL CROZET
M. DAVID RABOUIN
MME VIRGINIE MAOUCHI

DEC. n° 100067DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pascal CROZET, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal CROZET, délégation de signature est donnée à M. David RABOUIN, CR, ou à Mme Virginie MAOUCHI, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7219 - Laboratoire de philosophie et d'histoire des sciences

M. DAVID RABOUIN
MME VIRGINIE MAOUCHI

DEC. n° 100068DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. David RABOUIN, CR, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David RABOUIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Virginie MAOUCHI, TCN, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal CROZET, directeur de l'UMR n° 7219

UMR n° 7586 - Institut de mathématiques de Jussieu

M. L HAKAN ELIASSON
M. SINNOU DAVID
M. ZOUBEIR ZADVAT

DEC. n° 100095DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. L Hakan ELIASSON à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. L Hakan ELIASSON, délégation de signature est donnée à M. Sinnou DAVID, professeur des universités ou à M. Zoubair ZADVAT, IE aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7586 - Institut de mathématiques de Jussieu

M. SINNOU DAVID
M. ZOUBEIR ZADVAT

DEC. n° 100096DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Sinnou DAVID, professeur des universités, directeur-adjoint à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sinnou DAVID, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Zoubair ZADVAT, IE, administrateur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : L Hakan ELIASSON, directeur de l'UMR n° 7586

UMR n° 7598 - Laboratoire Jacques-Louis Lions

MME EDWIGE GODLEWSKI
MME DANIELLE BOULIC

DEC. n° 100158DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Edwige GODLEWSKI, MC, directrice-adjointe à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige GODLEWSKI délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Danielle BOULIC, AI, assistante de direction responsable administrative et financière.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yvon MADAY, directeur de l'UMR n° 7598

UMR n° 7598 - Laboratoire Jacques-Louis Lions

M. YVON MADAY
MME EDWIGE GODLEWSKI
MME DANIELLE BOULIC

DEC. n° 100157DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Yvon MADAY à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvon MADAY, délégation de signature est donnée à Mme Edwige GODLEWSKI, MC, ou à Mme Danièle BOULIC, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8132 - Institut des textes et manuscrits modernes

M. PIERRE-MARC DE BIASI
M. GÉRARD DARMON

DEC. n° 10069DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre-Marc de BIASI à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Marc de BIASI, délégation de signature est donnée à M. Gérard DARMON, IEHC, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8132 - Institut des textes et manuscrits modernes

M. GÉRARD DARMON

DEC. n° 100070DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Gérard DARMON, IEHC, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre-Marc de BIASI, directeur de l'UMR n° 8132

UMR n° 8546 - Archéologies d'Orient et d'Occident et sciences des textes

M. DOMINIQUE BRIQUEL

DEC. n° 100047DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Dominique BRIQUEL à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BRIQUEL, délégation de signature est donnée à Mme Katherine GRUEL, DR ou à M. Antoine CHARLOT, IE aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8546 - Archéologies d'Orient et d'Occident et sciences des textes

MME KATHERINE GRUEL
M. ANTOINE CHARLOT

DEC. n° 100048DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Katherine GRUEL, DR, directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Katherine GRUEL délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Antoine CHARLOT, IE, administrateur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dominique BRIQUEL, directeur de l'UMR n° 8546

UMR n° 8548 - Laboratoire d'informatique de l'Ecole normale supérieure

M. JEAN VUILLEMIN
MME JOËLLE ISNARD

DEC. n° 100217DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean VUILLEMIN à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean VUILLEMIN, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle ISNARD, IE2.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8548 - Laboratoire d'informatique de l'Ecole normale supérieure

MME JOËLLE ISNARD

DEC. n° 100218DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Joëlle ISNARD, IE2, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean VUILLEMIN, directeur de l'UMR n° 8548

UMR n° 8549 - Laboratoire de physique théorique de l'ENS

M. COSTAS KOUNNAS
MME CHRISTINE TRECUL
M. PIERRE FAYET

DEC. n° 100133DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Costas KOUNNAS à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Costas KOUNNAS, délégation de signature est donnée à Mme Christine TRECUL, AI, ou à M. Pierre FAYET, DR1 aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8549 - Laboratoire de physique théorique de l'ENS

MME CHRISTINE TRECUL
M. PIERRE FAYET

DEC. n° 100134DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Christine TRECUL, AI, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine TRECUL délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre FAYET, DR1, chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Costas KOUNNAS, directeur de l'UMR n° 8549

UMR n° 8553 - Département de mathématiques et applications de l'ENS

M. FRANÇOIS LOESER
MME BÉNÉDICTE AUFFRAY
MME ZAÏNA ELMIR

DEC. n° 100151DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. François LOESER à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François LOESER, délégation de signature est donnée à Mme Bénédicte AUFFRAY, IR1, ou à Mme Zaïna ELMIR, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8553 - Département de mathématiques et applications de l'ENS

MME BÉNÉDICTE AUFFRAY
MME ZAÏNA ELMIR

DEC. n° 100152DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Bénédicte AUFFRAY, IR1, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte AUFFRAY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Zaïna ELMIR, TCS, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François LOESER, directeur de l'UMR n° 8553

UMR n° 8640 - Processus d'activation sélective par transfert d'énergie uni-électronique ou radiatif

M. LUDOVIC JULLIEN
M. LAURENT THOUIN
M. FRÉDÉRIC BATAILLE

DEC. n° 100127DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Ludovic JULLIEN à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic JULLIEN, délégation de signature est donnée à M. Laurent THOUIN, DR2, ou à M. Frédéric BATAILLE, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8640 - Processus d'activation sélective par transfert d'énergie uni-électronique ou radiatif

M. LAURENT THOUIN
M. FRÉDÉRIC BATAILLE

DEC. n° 100128DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Laurent THOUIN, DR2, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent THOUIN délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Frédéric BATAILLE, TCN, gestionnaire financier.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ludovic JULLIEN, directeur de l'UMR n° 8640

GDR n° 3064 - Géométrie algébrique et géométrie complexe

M. OLIVIER DEBARRE
MME BÉNÉDICTE AUFFRAY
MME ZAÏNA ELMIR

DEC. n° 100073DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Olivier DEBARRE à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DEBARRE, délégation de signature est donnée à Mme Bénédicte AUFFRAY, IR1, ou à Mme Zaïna ELMIR, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 3064 - Géométrie algébrique et géométrie complexe

MME BÉNÉDICTE AUFFRAY
Mlle ZAÏNA ELMIR

DEC. n° 100074DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Bénédicte AUFFRAY, IR1, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte AUFFRAY délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Zaïna ELMIR, TCS, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier DEBARRE, directeur du GDR n° 3064

GDR n° 3273 - Mathématiques de l'optimisation et applications

M. PATRICK-LOUIS COMBETTES
MME EDWIGE GODLEWSKI
MME DANIELLE BOULIC

DEC. n° 100065DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Patrick-Louis COMBETTES à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick-Louis COMBETTES, délégation de signature est donnée à Mme Edwige GODLEWSKI, MC, ou à Mme Danielle BOULIC, AI aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 3273 - Mathématiques de l'optimisation et applications

MME EDWIGE GODLEWSKI
MME DANIELLE BOULIC

DEC. n° 100066DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Edwige GODLEWSKI, MC, directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige GODLEWSKI délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Danielle BOULIC, AI, responsable administrative et financière.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick-Louis COMBETTES, directeur du GDR n° 3273

GDR n° 3280 - Tara-Océans

M. CHRIS BOWLER
M. VINCENT COLOT
Mlle SOPHIE DE PEINDRAY D'AMBELLE

DEC. n° 100045DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Chris BOWLER à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de

l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Chris BOWLER, délégation de signature est donnée à M. Vincent COLOT, DR2, ou à Mlle Sophie de PEINDRAY d'AMBELLE, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 3280 - Tara-Océans

M. VINCENT COLOT
Mlle SOPHIE DE PEINDRAY D'AMBELLE

DEC. n° 100046DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Vincent COLOT, DR2, responsable d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent COLOT délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Sophie de PEINDRAY d'AMBELLE, TCE, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Chris BOWLER, directeur du GDR n° 3280

FRE n° 3231 - Laboratoire Jean Perrin

M. DIDIER CHATENAY
M. JÉRÔME ROBERT
MME NORA SADAoui

DEC. n° 100059DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Didier CHATENAY à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier CHATENAY, délégation de signature est donnée à M. Jérôme ROBERT, MC, ou à Mme Nora SADAoui, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FRE n° 3231 - Laboratoire Jean Perrin

MME NORA SADAoui
M. JÉRÔME ROBERT

DEC. n° 100060DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Nora SADAoui, TCS, responsable administrative/gestion, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mme Nora SADAoui délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jérôme ROBERT, MC, enseignant-chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Didier CHATENAY, directeur de la FRE n° 3231

UPS n° 2916 - Support à l'accès unique aux données et aux documents numériques des sciences humaines et sociales

M. YANNICK MAIGNIEN
Mlle ARIANE ALLET

DEC. n° 100159DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Yannick MAIGNIEN à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick MAIGNIEN, délégation de signature est donnée à Mlle Ariane ALLET, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UPS n° 2916 - Support à l'accès unique aux données et aux documents numériques des sciences humaines et sociales

Mlle ARIANE ALLET

DEC. n° 100160DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mlle Ariane ALLET, IE, chargée de gestion administrative et financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yannick MAIGNIEN, directeur de l'UPS n° 2916

FR n° 2702 - Sciences chimiques de l'analyse et de la mesure et de Paris-centre

M. CHRISTIAN AMATORE
M. LAURENT THOUIN
M. FRÉDÉRIC BATAILLE

DEC. n° 100027DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Christian AMATORE à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian AMATORE, délégation de signature est donnée à M. Laurent THOUIN, DR2, ou à M. Frédéric BATAILLE, TCN, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FR n° 2702 - Sciences chimiques de l'analyse et de la mesure et de Paris-centre

M. LAURENT THOUIN
M. FRÉDÉRIC BATAILLE

DEC. n° 100028DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Laurent THOUIN, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent THOUIN délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Frédéric BATAILLE, TCN, gestionnaires.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian AMATORE, directeur de la FR n° 2702

DR03 - Ile-de-France Est

UMR n° 144 - Compartimentation et dynamique cellulaires (CDC)

M. BRUNO GOUD
M. PHILIPPE CHAVRIER
MME CARINE GALLOO
MME FRANÇOISE POIRON

DEC. n° 100036DR03 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Bruno GOUD, directeur de l'UMR n° 144, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno GOUD, délégation de signature est donnée à M. Philippe CHAVRIER, directeur de recherche au CNRS, Mme Carine GALLOO, assistante-ingénieure au CNRS, et Mme Françoise POIRON, technicienne de classe exceptionnelle au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 144 - Compartimentation et dynamique cellulaires (CDC)

M. PHILIPPE CHAVRIER
MME CARINE GALLOO
MME FRANÇOISE POIRON

DEC. n° 100037DR03 du 14-01-2010

Délégation est donnée à M. Philippe CHAVRIER, directeur de recherche au CNRS, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CHAVRIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Carine GALLOO, assistante-ingénieure au CNRS, administratrice de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CHAVRIER et de Mme Carine GALLOO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Françoise POIRON, technicienne de classe exceptionnelle au CNRS, gestionnaire des crédits de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno GOUD, directeur de l'UMR n° 144

UMR n° 176 - Conception, synthèse et vectorisation de biomolécules (CSVB)

M. JEAN-CLAUDE FLORENT
MME MARIE-FRANÇOISE LIACHENKO
MME MARIE-PAULE TEULADE-FICHO
MME NATHALIE MARIE
M. PHILIPPE BELMONT

DEC. n° 100044DR03 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Claude FLORENT, directeur de l'UMR n° 176, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude FLORENT, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Françoise LIACHENKO, attachée d'administration de la recherche à l'Institut Curie, gestionnaire de l'équipe de Paris, à Mme Marie-Paule TEULADE-FICHO, directrice de recherche au CNRS, directrice-adjointe de l'unité, à Mme Nathalie MARIE, attachée d'administration de la recherche à l'Institut Curie, gestionnaire de l'équipe d'Orsay, et à M. Philippe BELMONT, chargé de recherche au CNRS, responsable d'équipe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 176 - Conception, synthèse et vectorisation de biomolécules (CSVB)

MME MARIE-FRANÇOISE LIACHENKO
MME MARIE-PAULE TEULADE-FICHO
MME NATHALIE MARIE
M. PHILIPPE BELMONT

DEC. n° 100045DR03 du 15-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Françoise LIACHENKO, attachée d'administration de la recherche à l'Institut Curie, gestionnaire d'équipes à Paris, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Françoise LIACHENKO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Paule TEULADE-FICHO, directrice de recherche au CNRS, directrice-adjointe de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Françoise LIACHENKO et de Mme Marie-Paule TEULADE-FICHO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nathalie MARIE, attachée d'administration de la recherche à l'Institut Curie, gestionnaire de l'équipe d'Orsay.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Françoise LIACHENKO, Mme Marie-Paule TEULADE-FICHO, et de Mme Nathalie MARIE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe BELMONT, chargé de recherche au CNRS, responsable d'équipe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Claude FLORENT, directeur de l'UMR n° 176

UMR n° 218 - Dynamique nucléaire et plasticité du génome

MME GENEVIÈVE ALMOUZZI
MME DOMINIQUE CHARDONNIERAS
MME MARION MARTIN
MME ISABELLE VASSIAS-JOSSIC

DEC. n° 100046DR03 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme Geneviève ALMOUZZI, directrice de l'UMR n° 218, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève ALMOUZZI, délégation de signature est donnée à Mme Dominique CHARDONNIERAS, assistante-ingénieure au CNRS, Mme Marion MARTIN, assistante-ingénieure à l'Institut Curie, et Mme Isabelle VASSIAS-JOSSIC, ingénieure d'études de deuxième classe au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 218 - Dynamique nucléaire et plasticité du génome

MME DOMINIQUE CHARDONNIERAS
MME MARION MARTIN
MME ISABELLE VASSIAS-JOSSIC

DEC. n° 100047DR03 du 14-01-2010

Délégation est donnée à Mme Dominique CHARDONNIERAS, assistante-ingénieure au CNRS, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique CHARDONNIERAS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marion MARTIN, assistante-ingénieure à l'Institut Curie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique CHARDONNIERAS et de Mme Marion MARTIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Isabelle VASSIAS-JOSSIC, ingénieure d'études de deuxième classe au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement de l'unité ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Geneviève ALMOUZI, directrice de l'UMR n° 218

UMR n° 3348 - Stress génotoxiques et cancer

MME MOUNIRA AMOR-GUERET

MME EVELYNE SAGE

MME ODILE LOYAU

DEC. n° 100048DR03 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme Mounira AMOR-GUERET, directrice de l'UMR n° 3348, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mounira AMOR-GUERET, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne SAGE, directrice de recherche au CNRS, et à Mme Odile LOYAU, attachée d'administration de la recherche à l'Institut Curie, gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 3348 - Stress génotoxiques et cancer

MME EVELYNE SAGE

MME ODILE LOYAU

DEC. n° 100049DR03 du 14-01-2010

Délégation est donnée à Mme Evelyne SAGE, directrice de recherche au CNRS, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne SAGE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Odile LOYAU, attachée d'administration de la recherche à l'Institut Curie, gestionnaire de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement de l'unité ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Mounira AMOR-GUERET, directrice de l'UMR n° 3348

UMR n° 7045 - Laboratoire de physico-chimie des surfaces (LPCS)

M. PHILIPPE MARCUS

DEC. n° 100027DR03 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Philippe MARCUS, directeur de l'UMR n° 7045, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe MARCUS, délégation de signature est donnée à M. Vincent MAURICE, directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement de l'unité ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7045 - Laboratoire de physico-chimie des surfaces (LPCS)

M. VINCENT MAURICE

DEC. n° 100028DR03 du 12-01-2010

Délégation est donnée à M. Vincent MAURICE, directeur de recherche au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement de l'unité ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe MARCUS, directeur de l'UMR n° 7045

UMR n° 7223 - Laboratoire Charles Friedel

MME ANNE VESSIERES-JAOUEN

MME VIRGINIE VIDAL

M. CHRISTOPHE THOMAS

DEC. n° 100029DR03 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme Anne VESSIERES-JAOUEN, directrice de l'UMR n° 7223, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne VESSIERES-JAOUEN, délégation de signature est donnée à Mme Virginie VIDAL, directrice de recherche au CNRS, et M. Christophe THOMAS, professeur à l'ENSCP, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement de l'unité ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7223 - Laboratoire Charles Friedel

MME VIRGINIE VIDAL

M. CHRISTOPHE THOMAS

DEC. n° 100030DR03 du 15-01-2010

Délégation est donnée à Mme Virginie VIDAL, directrice de recherche au CNRS, directrice-adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des

niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie VIDAL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Christophe THOMAS, professeur à l'ENSCP, responsable de pôle.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Anne VESSIERES-JAUOEN, directrice de l'UMR n° 7223

UMR n° 7575 - Laboratoire d'électrochimie, chimie des interfaces et modélisation pour l'énergie (LECIME)

M. MICHEL CASSIR
M. GRÉGORI LEFEVRE
MME ELISABETH BROCHET

DEC. n° 100031DR03 du 03-02-2010

Délégation est donnée à M. Michel CASSIR, directeur de l'UMR n° 7575, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CASSIR, délégation de signature est donnée à M. Grégory LEFEVRE, CR au CNRS, et à Mme Elisabeth BROCHET, AI au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7575 - Laboratoire d'électrochimie, chimie des interfaces et modélisation pour l'énergie (LECIME)

M. GRÉGORI LEFEVRE
MME ELISABETH BROCHET

DEC. n° 100059DR03 du 03-02-2010

Délégation est donnée à M. Grégory LEFEVRE, CR au CNRS, sous-directeur de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégory LEFEVRE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Elisabeth BROCHET, AI au CNRS, assistante en gestion administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel CASSIR, directeur de l'UMR n° 7575

UMR n° 8030 - Génomique métabolique

M. MARCEL SALANOUBAT
M. JEAN WEISSENBACH
M. RÉGIS COPIN

DEC. n° 100009DR03 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Marcel SALANOUBAT, directeur de l'UMR n° 8030, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcel SALANOUBAT, délégation de signature est donnée à M. Jean WEISSENBACH, directeur de recherche classe exceptionnelle au CNRS, et à M. Régis COPIN, adjoint au chef de l'Institut de génomique du CEA, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080036DR03 du 10 juillet 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8030 - Génomique métabolique

M. JEAN WEISSENBACH
M. RÉGIS COPIN

DEC. n° 100010DR03 du 25-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean WEISSENBACH, directeur de recherche classe exceptionnelle au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean WEISSENBACH, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Régis COPIN, adjoint au chef de l'Institut de génomique du CEA.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marcel SALANOUBAT, directeur de l'UMR n° 8030

UMR n° 8030 - Génomique métabolique

M. MARCEL SALANOUBAT
M. JEAN WEISSENBACH
M. RÉGIS COPIN

DEC. n° 100039DR03 du 05-02-2010

Délégation est donnée à M. Marcel SALANOUBAT, directeur de l'UMR n° 8030, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcel SALANOUBAT, délégation de signature est donnée à M. Jean WEISSENBACH, DRCE au CNRS, et à M. Régis COPIN, adjoint au chef de l'Institut de génomique du CEA, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100009DR03 du 4 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8030 - Génomique métabolique

M. JEAN WEISSENBACH
M. RÉGIS COPIN

DEC. n° 100040DR03 du 10-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean WEISSENBACH, DRCE au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean WEISSENBACH, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Régis COPIN, adjoint au chef de l'Institut de génomique du CEA.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marcel SALANOUBAT, directeur de l'UMR n° 8030

UMR n° 8071 - Statistique et génome

M. CHRISTOPHE AMBROISE
MME MICHÈLE ILBERT

DEC. n° 100001DR03 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Christophe AMBROISE, directeur de l'UMR n° 8071, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe AMBROISE, délégation de signature est donnée à Mme Michèle ILBERT, assistante-ingénieure au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070274DR03 du 12 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8071 - Statistique et génome

MME MICHÈLE ILBERT

DEC. n° 100002DR03 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Michèle ILBERT, assistante-ingénieure au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christophe AMBROISE, directeur de l'UMR n° 8071

UMR n° 8126 - Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie

MME JOËLLE WIELS
M. MARC LIPINSKI
M. ERIC LE CAM
M. PIERRE BUSSON

DEC. n° 100007DR03 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme Joëlle WIELS, directrice de l'UMR n° 8126, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joëlle WIELS, délégation de signature est donnée à M. Marc LIPINSKI, directeur de recherche au CNRS, M. Eric le CAM, directeur de recherche au CNRS, et M. Pierre BUSSON, directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070259DR03 du 12 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8126 - Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie

M. MARC LIPINSKI
M. ERIC LE CAM
M. PIERRE BUSSON

DEC. n° 100008DR03 du 15-01-2010

Délégation est donnée à M. Marc LIPINSKI, directeur de recherche au CNRS, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc LIPINSKI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Eric le CAM, directeur de recherche au CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc LIPINSKI et de M. Eric le CAM, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre BUSSON, directeur de recherche au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Joëlle WIELS, directrice de l'UMR n° 8126

UMR n° 8126 - Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie

MME JOËLLE WIELS
M. MARC LIPINSKI
M. ERIC LE CAM
M. PIERRE BUSSON

DEC. n° 100033DR03 du 05-02-2010

Délégation est donnée à Mme Joëlle WIELS, directrice de l'UMR n° 8126, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joëlle WIELS, délégation de signature est donnée à M. Marc LIPINSKI, DR1 au CNRS, à M. Eric le CAM, DR2 au CNRS, et à M. Pierre BUSSON, DR2 au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100007DR03 du 4 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8126 - Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie

M. MARC LIPINSKI
M. ERIC LE CAM
M. PIERRE BUSSON

DEC. n° 100034DR03 du 09-02-2010

Délégation est donnée à M. Marc LIPINSKI, DR1 au CNRS, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc LIPINSKI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Eric le CAM, DR2 au CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc LIPINSKI et de M. Eric le CAM, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre BUSSON, DR2 au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Joëlle WIELS, directrice de l'UMR n° 8126

UMR n° 8200 - Stabilité génétique et oncogénèse

MME PATRICIA KANNOUCHE
M. FILIPPO ROSSELLI
MME FRANÇOISE ROYER

DEC. n° 100019DR03 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme Patricia KANNOUCHE, directrice de l'UMR n° 8200, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia KANNOUCHE, délégation de signature est donnée à M. Filippo ROSSELLI, directeur de recherche au CNRS, et à Mme Françoise ROYER, assistante-ingénieure au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080007DR03 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8200 - Stabilité génétique et oncogénèse

M. FILIPPO ROSSELLI
MME FRANÇOISE ROYER

DEC. n° 100020DR03 du 12-01-2010

Délégation est donnée à M. Filippo ROSSELLI, directeur de recherche au CNRS, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Filippo ROSSELLI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Françoise ROYER, assistante-ingénieure au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patricia KANNOUCHE, directrice de l'UMR n° 8200

UMR n° 8203 - Vectorologie et thérapeutiques anticancéreuses

M. LLUIS MIR
M. KARIM BENIHOUD
MME LILIANE MASSADE

DEC. n° 100005DR03 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Lluís MIR, directeur de l'UMR n° 8203, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lluís MIR, délégation de signature est donnée à M. Karim BENIHOUD, maître de conférence à l'université Paris 11, et à Mme Liliane MASSADE, chargée de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070272DR03 du 12 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8203 - Vectorologie et thérapeutiques anticancéreuses

M. KARIM BENIHOUD
MME LILIANE MASSADE

DEC. n° 100006DR03 du 14-01-2010

Délégation est donnée à M. Karim BENIHOUD, maître de conférence à l'université Paris 11, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des

besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Karim BENIHOUD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Liliane MASSADE, chargée de recherche au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Lluis MIR, directeur de l'UMR n° 8203

UMR n° 8531 - Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires

M. KEITARO NAKATANI
M. PIERRE AUDEBERT

DEC. n° 100003DR03 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Keitaro NAKATANI, directeur de l'UMR n° 8531, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Keitaro NAKATANI, délégation de signature est donnée à M. Pierre AUDEBERT, professeur des universités à l'ENS Cachan, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080027DR03 du 16 avril 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8531 - Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires

M. PIERRE AUDEBERT

DEC. n° 100004DR03 du 14-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre AUDEBERT, professeur des universités à l'ENS Cachan, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Keitaro NAKATANI, directeur de l'UMR n° 8531

UMR n° 8535 - Laboratoire de mécanique et technologie

M. AHMED BENALLAL
M. FRANÇOIS HILD
M. OLIVIER ALLIX
M. YVES BERTHAUD

DEC. n° 100015DR03 du 03-02-2010

Délégation est donnée à M. Ahmed BENALLAL, directeur de l'UMR n° 8535, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ahmed BENALLAL, délégation de signature est donnée à M. François HILD, DR au CNRS, à M. Olivier ALLIX, PR à l'ENS Cachan, et à M. Yves BERTHAUD, PR à l'université Pierre et Marie Curie, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070196DR03 du 12 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8535 - Laboratoire de mécanique et technologie

M. FRANÇOIS HILD
M. OLIVIER ALLIX
M. YVES BERTHAUD

DEC. n° 100016DR03 du 03-02-2010

Délégation est donnée à M. François HILD, directeur de recherche au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François HILD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Olivier ALLIX, professeur à l'ENS Cachan, responsable du secteur Structures et systèmes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François HILD et de M. Olivier ALLIX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Yves BERTHAUD, professeur à l'Université Pierre et Marie Curie, responsable du secteur Génie civil et environnement.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ahmed BENALLAL, directeur de l'UMR n° 8535

UMR n° 8584 - Laboratoire d'études sur les monothéismes

M. OLIVIER BOULNOIS
M. DANIEL ODON HUREL
MME JULIE BRUMBERG-CHAUMONT

DEC. n° 100011DR03 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Olivier BOULNOIS, directeur de l'UMR n° 8584, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BOULNOIS, délégation de signature est donnée à M. Daniel Odon HUREL, directeur de recherche au CNRS, et Mme Julie BRUMBERG-CHAUMONT, chargée de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070251DR03 du 18 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8584 - Laboratoire d'études sur les monothéismes

M. DANIEL ODON HUREL
MME JULIE BRUMBERG-CHAUMONT

DEC. n° 100012DR03 du 14-01-2010

Délégation est donnée à M. Daniel Odon HUREL, directeur de recherche au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Odon HUREL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Julie BRUMBERG-CHAUMONT, chargée de recherche au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier BOULNOIS, directeur de l'UMR n° 8584

UMR n° 8589 - Laboratoire de médiévisstique occidentale de Paris (LAMOP)

M. LAURENT FELLER
M. DOMINIQUE IOGNA-PRAT

DEC. n° 100013DR03 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Laurent FELLER, directeur de l'UMR n° 8589, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FELLER, délégation de signature est donnée à M. Dominique IOGNA-PRAT, directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060013DR03 du 27 février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8589 - Laboratoire de médiévisstique occidentale de Paris (LAMOP)

M. DOMINIQUE IOGNA-PRAT

DEC. n° 100014DR03 du 13-01-2010

Délégation est donnée à M. Dominique IOGNA-PRAT, directeur de recherche au CNRS, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision

n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurent FELLER, directeur de l'UMR n° 8589

GDR n° 2586 - Méiose et reproduction : génétique moléculaire, physiologie, pathologies, applications

M. ALAIN NICOLAS
MME MARIE-FRANÇOISE LIACHENKO

DEC. n° 100055DR03 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Alain NICOLAS, directeur du GDR n° 2586, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain NICOLAS, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Françoise LIACHENKO, attachée d'administration de la recherche à l'Institut Curie, gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

GDR n° 2586 - Méiose et reproduction : génétique moléculaire, physiologie, pathologies, applications

MME MARIE-FRANÇOISE LIACHENKO

DEC. n° 100056DR03 du 13-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Françoise LIACHENKO, attachée d'administration de la recherche à l'Institut Curie, gestionnaire de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain NICOLAS, directeur du GDR n° 2586

FRE n° 3326 - Structure et dynamique des langues

MME ANAÏD DONABEDIAN
MME ISABELLE LEGLISE

DEC. n° 100025DR03 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme Anaïd DONABEDIAN, directrice de la FRE n° 3326, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anaïd DONABEDIAN, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle LEGLISE, chargée de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070276DR03 du 12 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FRE n° 3326 - Structure et dynamique des langues

MME ISABELLE LEGLISE

DEC. n° 100026DR03 du 19-01-2010

Délégation est donnée à Mme Isabelle LEGLISE, chargée de recherche au CNRS, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Anaïd DONABEDIAN, directrice de la FRE n° 3326

FR n° 3242 - Institut d'Alembert

M. JOSEPH ZYSS

Mlle MARJOLAINE VERNIER

M. MALCOLM BUCKLE

DEC. n° 100071DR03 du 09-01-2010

Délégation est donnée à M. Joseph ZYSS, directeur de la FR n° 3242, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joseph ZYSS, délégation de signature est donnée à Mlle Marjolaine VERNIER, IE2 au CNRS, et à M. Malcolm BUCKLE, DR2 au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090050DR03 du 24 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FR n° 3242 - Institut d'Alembert

Mlle MARJOLAINE VERNIER

M. MALCOLM BUCKLE

DEC. n° 100072DR03 du 11-02-2010

Délégation est donnée à Mlle Marjolaine VERNIER, IE2 au CNRS, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en applica-

tion de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Marjolaine VERNIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Malcolm BUCKLE, DR2 au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Joseph ZYSS, directeur de la FR n° 3242

DR04 - Ile-de-France Sud

UPR n° 3294 - Neurobiologie et développement

M. PHILIPPE VERNIER

M. FRANÇOIS ROUYER

MME ODILE LECQUYER

DEC. n° 10A052DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Philippe VERNIER, directeur de l'UPR n° 3294, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe VERNIER, délégation de signature est donnée à M. François ROUYER, directeur de recherche, et à Mme Odile LECQUYER, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UPR n° 3294 - Neurobiologie et développement

M. FRANÇOIS ROUYER

MME ODILE LECQUYER

DEC. n° 10A053DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. François ROUYER, directeur de recherche, directeur équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François ROUYER, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Odile LECQUYER, assistante-ingénieure, responsable gestion.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe VERNIER, directeur de l'UPR n° 3294

UPR n° 3321 - Laboratoire Aimé Cotton

M. PIERRE PILLET
M. FABIEN BRETENAKER
M. LOUIS CABARET
MME AMANDA TREPAGNY

DEC. n° 10A004DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre PILLET, directeur de l'UPR n° 3321, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre PILLET, délégation de signature est donnée à M. Fabien BRETENAKER, directeur de recherche, à M. Louis CABARET, ingénieur de recherche, et à Mme Amanda TREPAGNY, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A032DR04 du 30 avril 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UPR n° 3321 - Laboratoire Aimé Cotton

M. FABIEN BRETENAKER
M. LOUIS CABARET
MME AMANDA TREPAGNY

DEC. n° 10A005DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Fabien BRETENAKER, directeur de recherche, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien BRETENAKER, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Louis CABARET, ingénieur de recherche, sous-directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien BRETENAKER et de M. Louis CABARET, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Amanda TREPAGNY, ingénieure d'études, administratrice.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A212DR04 du 1^{er} septembre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre PILLET, directeur de l'UPR n° 3321

UMR n° 3299 - Service de chimie moléculaire

M. ERIC ELIOT
M. MICHEL EPHRITIKHINE

DEC. n° 10A036DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Eric ELIOT, directeur de l'UMR n° 3299, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric ELIOT, délégation de signature est donnée à M. Michel EPHRITIKHINE, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 3299 - Service de chimie moléculaire

M. MICHEL EPHRITIKHINE

DEC. n° 10A037DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel EPHRITIKHINE, directeur de recherche, chef du LCCEF, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric ELIOT, directeur de l'UMR n° 3299

UMR n° 8081 - Imagerie par résonance magnétique médicale et multi-modalités

M. Luc DARRASSE

DEC. n° 10A015DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Luc DARRASSE, directeur de l'UMR n° 8081, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A032DR04 du 30 avril 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8148 - Interactions et dynamique des environnements de surface

M. ERIC CHASSEFIERE
M. CHRISTOPHE COLIN
MME CHANTAL ROCK

DEC. n° 10A018DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Eric CHASSEFIERE, directeur de l'UMR n° 8148, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric CHASSEFIERE, délégation de signature est donnée à M. Christophe COLIN, maître de conférences, et à Mme Chantal ROCK, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A032DR04 du 30 avril 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8148 - Interactions et dynamique des environnements de surface

M. CHRISTOPHE COLIN
MME CHANTAL ROCK

DEC. n° 10A019DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Christophe COLIN, maître de conférences, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe COLIN, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Chantal ROCK, technicienne, administratrice.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A182DR04 du 1^{er} octobre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric CHASSEFIERE, directeur de l'UMR n° 8148

UMR n° 8195 - Centre de neurosciences Paris-Sud

M. SERGE LAROCHE
MME ANNIE LE GAL
M. JEAN-MARC EDELINE

DEC. n° 10A040DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Serge LAROCHE, directeur de l'UMR n° 8195, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge LAROCHE, délégation de signature est donnée à Mme Annie le GAL, ingénieure d'études, et à M. Jean-Marc EDELINE, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8195 - Centre de neurosciences Paris-Sud

MME ANNIE LE GAL
M. JEAN-MARC EDELINE

DEC. n° 10A041DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à Mme Annie le GAL, ingénieure d'études, administratrice-gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie le GAL, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Marc EDELINE, directeur de recherche, chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Serge LAROCHE, directeur de l'UMR n° 8195

UMR n° 8501 - Laboratoire Charles Fabry de l'Institut d'optique

M. CHRISTIAN CHARDONNET
MME ANNIE MONTAGNAC
MME ISABELLE SOURY

DEC. n° 10A016DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Christian CHARDONNET, directeur de l'UMR n° 8501, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian CHARDONNET, délégation de signature est donnée à Mme Annie MONTAGNAC, ingénieure de recherche, et à Mme Isabelle SOURY, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 09A019DR04 du 1^{er} mars 2009.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8501 - Laboratoire Charles Fabry de l'Institut d'optique

MME ANNIE MONTAGNAC
MME ISABELLE SOURY

DEC. n° 10A017DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à Mme Annie MONTAGNAC, ingénieure de recherche, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie MONTAGNAC, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Isabelle SOURY, assistante-ingénieure, responsable achats.

La présente décision annule et remplace la décision n° 09A020DR04 du 1^{er} mars 2009.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian CHARDONNET, directeur de l'UMR n° 8501

UMR n° 8502 - Laboratoire de physique des solides

MME DOMINIQUE CHANDESRIS
M. JEAN-LUC PICOT
M. MARC GABAY

DEC. n° 10A011DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à Mme Dominique CHANDESRIS, directeur de l'UMR n° 8502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique CHANDESRIS, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc PICOT, ingénieur d'études, M. Marc GABAY, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A032DR04 du 30 avril 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8502 - Laboratoire de physique des solides

M. JEAN-LUC PICOT
M. MARC GABAY

DEC. n° 10A012DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Luc PICOT, ingénieur d'études, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc PICOT, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Marc GABAY, professeur, sous-directeur / responsable finances.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A213DR04 du 1^{er} septembre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dominique CHANDESRIS, directrice de l'UMR n° 8502

UMR n° 8506 - Laboratoire des signaux et systèmes

M. SILVIU-IULIAN NICULESCU
MME HÉLÈNE PIERANSKA

DEC. n° 10A038DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Silviu-Iulian NICULESCU, directeur de l'UMR n° 8506, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Silviu-Iulian NICULESCU, délégation de signature est donnée à Mme Hélène PIERANSKA, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A032DR04 du 30 avril 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8506 - Laboratoire des signaux et systèmes

MME HÉLÈNE PIERANSKA

DEC. n° 10A039DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à Mme Hélène PIERANSKA, ingénieure d'études, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A221DR04 du 1^{er} septembre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Silviu-Iulian NICULESCU, directeur de l'UMR n° 8506.

UMR n° 8612 - Physico-chimie, pharmacotechnie, biopharmacie

M. ELIAS FATTAL
MME CHRISTINE BERNARD

DEC. n° 10A006DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Elias FATTAL, directeur de l'UMR n° 8612, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Elias FATTAL, délégation de signature est donnée à Mme Christine BERNARD, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A018DR04 du 1^{er} janvier 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8612 - Physico-chimie, pharmacotechnie, biopharmacie

MME CHRISTINE BERNARD

DEC. n° 10A007DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à Mme Christine BERNARD, ingénieure d'études, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A019DR04 du 1^{er} janvier 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Elias FATTAL, directeur de l'UMR n° 8612

UMR n° 8618 - Institut de biologie des plantes

M. MICHEL DRON
Mlle VIRGINIE AUGER

DEC. n° 10A024DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel DRON, directeur de l'UMR n° 8618, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DRON, délégation de signature est donnée à Mlle Virginie AUGER, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A012DR04 du 1^{er} janvier 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8618 - Institut de biologie des plantes

Mlle VIRGINIE AUGER

DEC. n° 10A025DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à Mlle Virginie AUGER, assistante-ingénieure, responsable financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A013DR04 du 1^{er} janvier 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel DRON, directeur de l'UMR n° 8618

UMR n° 8619 - Institut de biochimie et biophysique moléculaire et cellulaire

M. MICHEL DESMADRIL
M. DOMINIQUE MENGIN LECREULX
MME STÉPHANIE BILHERE

DEC. n° 10A022DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel DESMADRIL, directeur de l'UMR n° 8619, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DESMADRIL, délégation de signature est donnée à M. Dominique MENGIN LECREULX, directeur de recherche, Mme Stéphanie BILHERE, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A032DR04 du 30 avril 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8619 - Institut de biochimie et biophysique moléculaire et cellulaire

M. DOMINIQUE MENGIN LECREULX
MME STÉPHANIE BILHERE

DEC. n° 10A023DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Dominique MENGIN LECREULX, directeur de recherche, chef d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique MENGIN LECREULX, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Stéphanie BILHERE, technicienne, administratrice.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A202DR04 du 1^{er} septembre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel DESMADRIL, directeur de l'UMR n° 8619

UMR n° 8621 - Institut de génétique et microbiologie

M. JEAN-PIERRE ROUSSET
M. JEAN-LUC PERNODET
MME MARIE-CHRISTINE CHANTOISEAU
M. KARIM DIALLO

DEC. n° 10A044DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre ROUSSET, directeur de l'UMR n° 8621, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre ROUSSET, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc PERNODET, directeur de recherche, à Mme Marie-Christine CHANTOISEAU, technicienne, et à M. Karim DIALLO, technicien, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A032DR04 du 30 avril 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8621 - Institut de génétique et microbiologie

M. JEAN-LUC PERNODET
MME MARIE-CHRISTINE CHANTOISEAU
M. KARIM DIALLO

DEC. n° 10A045DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Luc PERNODET, directeur de recherche, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc PERNODET, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Christine CHANTOISEAU, technicienne, administratrice.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc PERNODET et de Mme Marie-Christine CHANTOISEAU, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Karim DIALLO, technicien, responsable gestion financière. La présente décision annule et remplace la décision n° 07A169DR04 du 1^{er} septembre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Pierre ROUSSET, directeur de l'UMR n° 8621

UMR n° 8622 - Institut d'électronique fondamentale

M. CLAUDE CHAPPERT
M. DANIEL BOUCHIER
M. ANDRÉ THEMELIN
MME SYLVIE LAMOUR

DEC. n° 10A013DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Claude CHAPPERT, directeur de l'UMR n° 8622, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude CHAPPERT, délégation de signature est donnée à M. Daniel BOUCHIER, directeur de recherche, M. André THEMELIN,

ingénieur de recherche, et Mme Sylvie LAMOUR, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 09A008DR04 du 1^{er} février 2009.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8622 - Institut d'électronique fondamentale

M. DANIEL BOUCHIER
M. ANDRÉ THEMELIN
MME SYLVIE LAMOUR

DEC. n° 10A014DR04 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Daniel BOUCHIER, directeur de recherche, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel BOUCHIER, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. André THEMELIN, ingénieur de recherche, administrateur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel BOUCHIER et de M. André THEMELIN, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylvie LAMOUR, assistante-ingénieure, responsable gestion.

La présente décision annule et remplace la décision n° 09A009DR04 du 1^{er} février 2009.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude CHAPPERT, directeur de l'UMR n° 8622

UMR n° 8623 -Laboratoire de recherche en informatique

M. PHILIPPE DAGUE
MME NICOLE LEFEVRE-VILLAIN
MME ANNE-CATHERINE LETOURNEL
M. FRANÇOIS ZIMMERMANN

DEC. n° 10A020DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Philippe DAGUE, directeur de l'UMR n° 8623, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DAGUE, délégation de signature est donnée à Mme Nicole LEFEVRE-VILLAIN, ingénieure d'études, Mme Anne-Catherine LETOURNEL, ingénieure de recherche, et M. François ZIMMERMANN, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A006DR04 du 1^{er} janvier 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8623 -Laboratoire de recherche en informatique

MME NICOLE LEFEVRE-VILLAIN
MME ANNE-CATHERINE LETOURNEL
M. FRANÇOIS ZIMMERMANN

DEC. n° 10A021DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à Mme Nicole LEFEVRE-VILLAIN, ingénieure d'études, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole LEFEVRE-VILLAIN, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Anne-Catherine LETOURNEL, ingénieure de recherche, sous-directrice.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole LEFEVRE-VILLAIN et de Mme Anne-Catherine LETOURNEL, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. François ZIMMERMANN, ingénieur de recherche, ingénieur.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A007DR04 du 1^{er} janvier 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe DAGUE, directeur de l'UMR n° 8623

UMR n° 8626 -Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques

M. MARC MEZARD
MME CLAUDINE LE VAOU

DEC. n° 10A042DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Marc MEZARD, directeur de l'UMR n° 8626, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc MEZARD, délégation de signature est donnée à Mme Claudine le VAOU, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A032DR04 du 30 avril 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8626 -Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques

MME CLAUDINE LE VAOU

DEC. n° 10A043DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à Mme Claudine le VAOU, technicienne, responsable administrative et financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A211DR04 du 1^{er} septembre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc MEZARD, directeur de l'UMR n° 8626

UMR n° 8628 -Laboratoire de mathématiques d'Orsay

M. PATRICK GERARD
M. FRÉDÉRIC PAULIN
MME MARIE-CHRISTINE MYOUPPO
MME DOMINIQUE GIRARDOT

DEC. n° 10A030DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Patrick GERARD, directeur de l'UMR n° 8628, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick GERARD, délégation de signature est donnée à M. Frédéric PAULIN, professeur, Mme Marie-Christine MYOUPPO, assistante-ingénieure, et Mme Dominique GIRARDOT, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A032DR04 du 30 avril 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8628 -Laboratoire de mathématiques d'Orsay

M. FRÉDÉRIC PAULIN
MME MARIE-CHRISTINE MYOUPPO
MME DOMINIQUE GIRARDOT

DEC. n° 10A031DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Frédéric PAULIN, professeur, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric PAULIN, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Christine MYOUPPO, assistante-ingénieure, secrétaire générale.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric PAULIN et de Mme Marie-Christine MYOUPPO, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Dominique GIRARDOT, technicienne, secrétaire gestionnaire.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A205DR04 du 1^{er} septembre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick GERARD, directeur de l'UMR n° 8628

URA n° 2210 - Maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapeutiques et imagerie

M. EMMANUEL BROUILLET
M. GILLES BONVENTO
M. PHILIPPE HANTRAYE

DEC. n° 10A032DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Emmanuel BROUILLET, directeur de l'URA n° 2210, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel BROUILLET, délégation de signature est donnée à M. Gilles BONVENTO, directeur de recherche, M. Philippe HANTRAYE, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A032DR04 du 30 avril 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

URA n° 2210 - Maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapeutiques et imagerie

M. GILLES BONVENTO
M. PHILIPPE HANTRAYE

DEC. n° 10A033DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Gilles BONVENTO, directeur de recherche, chef équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles BONVENTO, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe HANTRAYE, directeur de recherche, chef d'équipe / chef service.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A192DR04 du 1^{er} septembre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Emmanuel BROUILLET, directeur de l'URA n° 2210.

FRE n° 3295 - Laboratoire de neurobiologie cellulaire et moléculaire

M. GÉRARD BAUX
MME NADINE GARRIDO

DEC. n° 10A009DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Gérard BAUX, directeur de la FRE n° 3295, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard BAUX, délégation de signature est donnée à Mme Nadine GARRIDO, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

FRE n° 3295 - Laboratoire de neurobiologie cellulaire et moléculaire

MME NADINE GARRIDO

DEC. n° 10A010DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à Mme Nadine GARRIDO, assistante-ingénieure, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gérard BAUX, directeur de la FRE n° 3295

FRE n° 3363 - Institut des sciences moléculaires d'Orsay

M. PHILIPPE BRECHIGNAC
MME ANNE-MARIE COSSON

DEC. n° 10A034DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Philippe BRECHIGNAC, directeur de la FRE n° 3363, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BRECHIGNAC, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie COSSON, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

FRE n° 3363 - Institut des sciences moléculaires d'Orsay

MME ANNE-MARIE COSSON

DEC. n° 10A035DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie COSSON, ingénieure d'études, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe BRECHIGNAC, directeur de la FRE n° 3363

UPS n° 3107 - Institut des grilles

M. VINCENT BRETON
M. GUY WORMSER
M. DOMINIQUE BOUTIGNY

DEC. n° 10A002DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Vincent BRETON, directeur de l'UPS n° 3107, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent BRETON, délégation de signature est donnée à M. Guy WORMSER, directeur de recherche, M. Dominique BOUTIGNY, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A029DR04 du 1^{er} janvier 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UPS n° 3107 - Institut des grilles

M. GUY WORMSER
M. DOMINIQUE BOUTIGNY

DEC. n° 10A003DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Guy WORMSER, directeur de recherche, directeur LAL, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy WORMSER, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Dominique BOUTIGNY, directeur de recherche, directeur-adjoint.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A030DR04 du 1^{er} janvier 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Vincent BRETON, directeur de l'UPS n° 3107

UMS n° 2572 - Laboratoire de mesure du carbone 14

M. CHRISTOPHE MOREAU
MME VALÉRIE SETTI

DEC. n° 10A048DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Christophe MOREAU, directeur de l'UMS n° 2572, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MOREAU, délégation de signature est donnée à Mme Valérie SETTI, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus. La présente décision annule et remplace les décisions précédentes.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMS n° 2572 - Laboratoire de mesure du carbone 14

MME VALÉRIE SETTI

DEC. n° 10A049DR04 du 01-01-2010

Délégation est donnée à Mme Valérie SETTI, assistante-ingénieure, administratrice / gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La présente décision annule et remplace les décisions précédentes.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christophe MOREAU, directeur de l'UMS n° 2572

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7174 - Institut de recherche et de développement sur l'énergie photovoltaïque

M. DANIEL LINCOT

DEC. n° 100007DR05 du 05-01-2010

Délégation est donnée à M. Daniel LINCOT, directeur de l'UMR n° 7174, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette décision prend effet le 1^{er} janvier 2009.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7187 - Lexiques, dictionnaires, informatique

M. SALAH MEJRI
M. JEAN PRUVOST
MME NICOLE MARTELLONI

DEC. n° 090153DR05 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Salah MEJRI, directeur de l'UMR n° 7187, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Salah MEJRI, délégation de signature est donnée à M. Jean PRUVOST, PU, directeur-adjoint, et à Mme Nicole MARTELLONI, IE, chargée de gestion administrative, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 070094DR05 du 20 juin 2007 est abrogée.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7187 - Lexiques, dictionnaires, informatique

M. JEAN PRUVOST
MME NICOLE MARTELLONI

DEC. n° 090154DR05 du 20-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean PRUVOST, PU, directeur-adjoint, et à Mme Nicole MARTELLONI, IE, chargée de gestion administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 070093DR05 du 20 juin 2007 est abrogée.

Signé : Salah MEJRI, directeur de l'UMR n° 7187

UMR n° 7533 - Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces

M. JEAN-PAUL BILLAUD
M. RICHARD RAYMOND
MME BÉATRICE MOËLLIC

DEC. n° 100031DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Paul BILLAUD, directeur de l'UMR n° 7533, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul BILLAUD, délégation de signature est donnée à M. Richard RAYMOND, CR2, responsable du site de Paris 1 du LADYSS et à Mme Béatrice MOËLLIC, AI, secrétaire de direction, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090012DR05 du 20 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7533 - Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces

M. RICHARD RAYMOND
MME BÉATRICE MOËLLIC

DEC. n° 100032DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Richard RAYMOND, CR2, responsable du site de Paris 1 du LADYSS et à Mme Béatrice MOËLLIC, AI, secrétaire de direction, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La décision n° 090011DR05 du 16 janvier 2009 est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul BILLAUD, directeur de l'UMR n° 7533

UMR n° 7605 - Laboratoire pour l'utilisation des lasers intensives

M. FRANÇOIS AMIRANOFF
MME SYLVIE JACQUEMOT
MME BRIGITTE MARCHESIN

DEC. n° 100021DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. François AMIRANOFF, directeur de l'UMR n° 7605, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François AMIRANOFF, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie JACQUEMOT, ingénieure CEA, directrice-adjointe du laboratoire et à Mme Brigitte MARCHESIN, IE, responsable du bureau administratif et financier, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090111DR05 du 13 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7605 - Laboratoire pour l'utilisation des lasers intensives

MME SYLVIE JACQUEMOT
MME BRIGITTE MARCHESIN

DEC. n° 100022DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Sylvie JACQUEMOT, ingénieure CEA, directrice-adjointe du laboratoire et à Mme Brigitte MARCHESIN, IE, responsable du bureau administratif et financier, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et

décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090112DR05 du 11 janvier 2010 est abrogée.

Signé : François AMIRANOFF, directeur de l'UMR n° 7605

UMR n° 7638 - Laboratoire Leprince-Ringuet

M. JEAN-CLAUDE BRIENT
M. OLIVIER DRAPIER
MME THU BIZAT

DEC. n° 100033DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Claude BRIENT, directeur de l'unité UMR n° 7638, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude BRIENT, délégation de signature est donnée à M. Olivier DRAPIER, DR2, directeur-adjoint, et à Mme Thu BIZAT, IE2, responsable administrative, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090164DR05 du 18 décembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7638 - Laboratoire Leprince-Ringuet

M. OLIVIER DRAPIER
MME THU BIZAT

DEC. n° 100034DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Olivier DRAPIER, DR2, directeur-adjoint, et à Mme Thu BIZAT, IE2, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La décision n° 090165DR05 du 18 décembre 2009 est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Claude BRIENT, directeur de l'UMR n° 7638

UMR n° 7641 - Centre de mathématiques appliquées

M. ANTONIN CHAMBOLLE
MME NASSÉRA NAAR

DEC. n° 100052DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Antonin CHAMBOLLE, directeur de l'UMR n° 7641, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antonin CHAMBOLLE, délégation de signature est donnée à Mme Nasséra NAAR, T, administratrice gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090103DR05 du 2 juillet 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7641 - Centre de mathématiques appliquées

MME NASSÉRA NAAR

DEC. n° 100053DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Nasséra NAAR, T, administratrice gestionnaire du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La décision n° 090104DR05 du 30 juin 2009 est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Antonin CHAMBOLLE, directeur de l'UMR n° 7641

UMR n° 8089 - Laboratoire de physique théorique et modélisation

M. TRONG TUONG TRUONG
M. THE HUNG DIEP

DEC. n° 100009DR05 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Trong Tuong TRUONG, directeur de l'UMR n° 8089, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT à la date du 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Trong Tuong TRUONG, délégation de signature est donnée à M. The Hung DIEP, PU, enseignant-chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8102 - Laboratoire de l'univers et de ses théories

M. JEAN-MICHEL ALIMI
M. FRANCK LE PETIT
Mlle VIRGINIE HABABOU

DEC. n° 100019DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Jean-Michel ALIMI, directeur de l'UMR n° 8102, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel ALIMI, délégation de signature est donnée à M. Franck le PETIT, astronome adjoint, directeur-adjoint de l'unité et à Mlle Virginie HABABOU, IE de l'Observatoire de Paris-Meudon, administratrice, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080058DR05 du 8 septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8539 - Laboratoire de météorologie dynamique

M. VINCENT CASSÉ
M. FRÉDÉRIC HOURDIN
MME PATRICIA DELVILLE
M. STÉPHANE SPORTOUCH

DEC. n° 100039DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Vincent CASSÉ, directeur de l'UMR n° 8539, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent CASSÉ, délégation de signature est donnée à M. Frédéric HOURDIN, CR1, directeur-adjoint scientifique, à Mme Patricia DELVILLE, IR2, directrice technique et à M. Stéphane SPORTOUCH, IE2, administrateur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090132DR05 du 15 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8539 - Laboratoire de météorologie dynamique

M. FRÉDÉRIC HOURDIN
MME PATRICIA DELVILLE
M. STÉPHANE SPORTOUCH

DEC. n° 100040DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Frédéric HOURDIN, CR1, directeur-adjoint scientifique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses

attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric HOURDIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Patricia DELVILLE, IR2, directrice technique et à M. Stéphane SPORTOUCH, IE2, administrateur.

La décision n° 090131DR05 du 15 janvier 2009 est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Vincent CASSÉ, directeur de l'UMR n° 8539

UMR n° 8579 - Laboratoire de mécanique des sols, structures et matériaux

M. HACHMI BEN DHIA
M. DAMIEN DURVILLE
MME ARÉZOU MODARESSI

DEC. n° 100014DR05 du 28-01-2010

Délégation est donnée à M. Hachmi ben DHIA, directeur de l'UMR n° 8579, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT à la date du 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hachmi ben DHIA, délégation de signature est donnée à M. Damien DURVILLE, CR1, chercheur, et à Mme Arézou MODARESSI, PU, enseignante-chercheuse, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8579 - Laboratoire de mécanique des sols, structures et matériaux

M. DAMIEN DURVILLE
MME ARÉZOU MODARESSI

DEC. n° 100015DR05 du 25-01-2010

Délégation est donnée à M. Damien DURVILLE, CR1, chercheur, et à Mme Arézou MODARESSI, PU, enseignante-chercheuse, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hachmi ben DHIA, directeur de l'UMR n° 8579

UPS n° 2841 - CNRS images

MME CATHERINE BALLADUR
MME ISABELLE REYNIER

DEC. n° 100023DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Catherine BALLADUR, directrice de l'UPS n° 2841, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans

la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BALLADUR, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle REYNIER, IE2, chargée de gestion administrative, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090105DR05 du 26 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UPS n° 2841 - CNRS images

MME ISABELLE REYNIER

DEC. n° 100024DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Isabelle REYNIER, IE2, chargée de gestion administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La décision n° 090106DR05 du 25 mai 2009 est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Catherine BALLADUR, directrice de l'UPS n° 2841

DR06 - Centre-Est

UPR n° 6811 - Laboratoire des sciences du génie chimique (LSGC)

M. MICHEL SARDIN
M. JEAN-PIERRE LECLERC
M. HERVÉ MUHR
MME MURIEL HAUDOT

DEC. n° 090083DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Michel SARDIN, directeur de l'UPR n° 6811, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel SARDIN, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre LECLERC, directeur de recherche CNRS 2^{ème} classe, directeur-adjoint de l'unité, à M. Hervé MUHR, chargé de recherche CNRS 1^{ère} classe, directeur-adjoint de l'unité, et à Mme Muriel HAUDOT, ingénieure d'études CNRS 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions n° 070289DR06 du 17 septembre 2007, et n° 080036DR06 du 21 avril 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 6049 - Théoriser et modéliser pour aménager

M. SERGE ORMAUX
MME MARIE-HÉLÈNE DE SEDE-MARCEAU

DEC. n° 090136DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Serge ORMAUX, directeur de l'UMR n° 6049, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge ORMAUX, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Hélène de SEDE-MARCEAU, professeure des universités, directrice-adjointe de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070278DR06 du 17 septembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 6049 - Théoriser et modéliser pour aménager

MME MARIE-HÉLÈNE DE SEDE-MARCEAU

DEC. n° 090137DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Marie-Hélène de SEDE-MARCEAU, professeure des universités, directrice-adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Serge ORMAUX, directeur de l'UMR n° 6049

UMR n° 7146 - Laboratoire des Interactions Écotoxicologie, Biodiversité, Écosystèmes

M. JEAN-FRANÇOIS FERARD

DEC. n° 090073DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Jean-François FERARD, directeur de l'UMR n° 7146, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François FERARD, délégation de signature est donnée à Mme Pascale BAUDA, professeure des universités de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070249DR06 du 17 septembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

UMR n° 7146 - Laboratoire des interactions écotoxicologie, biodiversité, écosystèmes

MME PASCALE BAUDA

DEC. n° 090074DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à Mme Pascale BAUDA, professeure des universités de 2^{ème} classe, directrice-adjointe de l'UMR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-François FERARD, directeur de l'UMR n° 7146

UMR n° 7503 - Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA)

M. KARL TOMBRE
M. JEAN-YVES MARION
MME ISABELLE BLANCHARD
MME JULIE BUQUET

DEC. n° 090275DR06 du 30-10-2009

Délégation est donnée, à compter du 1^{er} janvier 2009, à M. Karl TOMBRE, directeur par intérim de l'UMR n° 7503, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT [seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008] à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Karl TOMBRE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves MARION, professeur des universités de 1^{ère} classe, à Mme Isabelle BLANCHARD, responsable de la cellule de gestion de l'unité, ingénieure d'études INRIA de 2^{ème} classe et à Mme Julie BUQUET, assistante-ingénieur CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070295DR06 du 17 septembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

GDR n° 2992 - Dynamique holocène de l'environnement dans le Jura et les Alpes : du climat à l'homme

M. MARC DESMET
M. MICHEL MAGNY
MME SYLVIE COSTILLE-VAREY

DEC. n° 090146DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Marc DESMET, directeur du GDR n° 2992, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT [seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008] à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DESMET, délégation de signature est donnée à M. Michel MAGNY, directeur de recherche CNRS 1^{ère} classe, et à Mme Sylvie COSTILLE-VAREY, technicienne CNRS de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070244DR06 du 17 septembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

GDR n° 2992 - Dynamique holocène de l'environnement dans le Jura et les Alpes : du climat à l'homme

M. MICHEL MAGNY
MME SYLVIE COSTILLE-VAREY

DEC. n° 090147DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Michel MAGNY, directeur de recherche CNRS 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel MAGNY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylvie COSTILLE-VAREY, technicienne CNRS de classe supérieure, responsable administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc DESMET, directeur du GDR n° 2992

DR08 - Centre-Poitou-Charentes

UPR n° 3079 - Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation

M. DOMINIQUE MASSIOT
MME MARIE-FRANCE BARTHE
M. PATRICK ECHEGUT
M. LUDOVIC BRUTINOT
MME MARIE-FRANCE ROUILLIER
MME ANNE-MARIE GUEDON
MME MARIE-NOËLLE LIBAUDE

DEC. n° 100010DR08 du 28-01-2010

Délégation est donnée à M. Dominique MASSIOT directeur de l'UPR n° 3079, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique MASSIOT délégation de signature est donnée à Mme Marie-France BARTHE, chargée de recherche, à M. Patrick ECHEGUT, directeur de recherche, à M. Ludovic BRUTINOT, ingénieur d'étude, à Mme Marie-France ROUILLIER, ingénieure d'étude, à Mme Anne-Marie GUEDON, assistante-ingénieure et à Mme Marie-Noëlle LIBAUDE, assistante-ingénieure aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090066DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UPR n° 3079 - Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation

MME MARIE-FRANCE BARTHE
M. PATRICK ECHEGUT
M. LUDOVIC BRUTINOT
MME MARIE-FRANCE ROUILLIER
MME ANNE-MARIE GUEDON
MME MARIE-NOËLLE LIBAUDE

DEC. n° 100011DR08 du 28-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-France BARTHE, chargée de recherche, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France BARTHE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Patrick ECHEGUT, directeur de recherche.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France BARTHE, et de M. Patrick ECHEGUT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Ludovic BRUTINOT, ingénieur d'étude.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France BARTHE, de M. Patrick ECHEGUT, et de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-France ROUILLIER, ingénieure d'étude.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France BARTHE, de M. Patrick ECHEGUT, de M. Ludovic BRUTINOT, et de Mme Marie-France ROUILLIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Anne-Marie GUEDON, assistante-ingénieure.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France BARTHE, de M. Patrick ECHEGUT, de M. Ludovic BRUTINOT, de Mme Marie-France ROUILLIER, et de Mme Anne-Marie GUEDON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Noëlle LIBAUDE, assistante-ingénieure. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 090067DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Signé : Dominique MASSIOT, directeur de l'UPR n° 3079

UPR n° 4301 - Centre de biophysique moléculaire

M. JEAN-CLAUDE BELOEIL
M. THIERRY ARTUSO
M. PATRICK MIDOUX

DEC. n° 100020DR08 du 29-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Claude BELOEIL, directeur de l'UPR4301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude BELOEIL délégation de signature est donnée à M. Thierry ARTUSO, directeur administratif, et à M. Patrick MIDOUX, directeur-adjoint aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090009DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UPR n° 4301 - Centre de biophysique moléculaire

M. THIERRY ARTUSO
M. PATRICK MIDOUX

DEC. n° 100021DR08 du 28-01-2010

Délégation est donnée à M. Thierry ARTUSO, directeur administratif, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry ARTUSO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Patrick MIDOUX, directeur-adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 090010DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Signé : Jean-Claude BELOEIL, directeur de l'UPR n° 4301

UMR n° 5060 - Institut de recherche sur les archéomatériaux

M. BERNARD GRATUZE
MME DOMINIQUE LHUILLIER
M. PIERRE GUIBERT
M. PHILIPPE FLUZIN

DEC. n° 100008DR08 du 28-01-2010

Délégation est donnée à M. Bernard GRATUZE directeur de l'UMR n° 5060, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard GRATUZE délégation de signature est donnée à Mme Dominique LHUILLIER, assistante-ingénieure, à M. Pierre GUIBERT, ingénieur de recherche et à M. Philippe FLUZIN, directeur de recherche aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090044DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 5060 - Institut de recherche sur les archéomatériaux
MME DOMINIQUE LHUILLIER
M. PIERRE GUIBERT
M. PHILIPPE FLUZIN

DEC. n° 100009DR08 du 28-01-2010

Délégation est donnée à Mme Dominique LHUILLIER, assistante-ingénieure, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique LHUILLIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre GUIBERT, ingénieur de recherche.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique LHUILLIER, et de M. Pierre GUIBERT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe FLUZIN, directeur de recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 090045DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Signé : Bernard GRATUZE, directeur de l'UMR n° 5060

UMR n° 6005 - Institut de chimie organique et analytique
M. OLIVIER MARTIN
M. Luc MORIN-ALLORY

DEC. n° 100028DR08 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Olivier MARTIN, directeur de l'UMR n° 6005, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier MARTIN, délégation de signature est donnée à M. Luc MORIN-ALLORY, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090064DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6005 - Institut de chimie organique et analytique
M. Luc MORIN-ALLORY

DEC. n° 100029DR08 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Luc MORIN-ALLORY, professeur des universités, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier MARTIN, directeur de l'UMR n° 6005

UMR n° 6008 - Laboratoire de chimie et de microbiologie de l'eau
M. JACQUES FRERE
Mlle NATHALIE KARPEL vel LEITNER

DEC. n° 100047DR08 du 03-02-2010

Délégation est donnée à M. Jacques FRERE, directeur de l'UMR n° 6008, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques FRERE, délégation de signature est donnée à Mlle Nathalie KARPEL vel LEITNER, directrice de recherche aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6008 - Laboratoire de chimie et de microbiologie de l'eau
Mlle NATHALIE KARPEL vel LEITNER

DEC. n° 100048DR08 du 03-02-2010

Délégation est donnée à Mlle Nathalie KARPEL vel LEITNER, directrice de recherche, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques FRERE, directeur de l'UMR n° 6008

UMR n° 6083 - Laboratoire de mathématiques et physique théorique
M. EMMANUEL LESIGNE
M. HECTOR GIACOMINI

DEC. n° 100035DR08 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Emmanuel LESIGNE, directeur de l'UMR n° 6083, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel LESIGNE, délégation de signature est donnée à M. Hector GIACOMINI, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090060DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6083 - Laboratoire de mathématiques et physique théorique

M. HECTOR GIACOMINI

DEC. n° 100036DR08 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Hector GIACOMINI, professeur des universités, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 090061DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Signé : Emmanuel LESIGNE, directeur de l'UMR n° 6083

UMR n° 6086 - Laboratoire de mathématiques et applications

**M. POL VANHAECKE
M. MARC ARNAUDON**

DEC. n° 100033DR08 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Pol VANHAECKE, directeur de l'UMR n° 6086, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pol VANHAECKE, délégation de signature est donnée à M. Marc ARNAUDON, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090088DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6086 - Laboratoire de mathématiques et applications
M. MARC ARNAUDON

DEC. n° 100034DR08 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Marc ARNAUDON, professeur des universités, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 090089DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Signé : Pol VANHAECKE, directeur de l'UMR n° 6086

UMR n° 6175 - Physiologie de la reproduction et des comportements

**M. BENOÎT MALPAUX
M. FLORIAN GUILLOU
M. THIERRY MAGALLON
M. JACKY WOJTENKA**

DEC. n° 100055DR08 du 05-02-2010

Délégation est donnée à M. Benoît MALPAUX, directeur de l'UMR n° 6175, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît MALPAUX, délégation de signature est donnée à M. Florian GUILLOU, directeur de recherche, à M. Thierry MAGALLON, ingénieur de recherche et à M. Jacky WOJTENKA, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090062DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6175 - Physiologie de la reproduction et des comportements

**M. FLORIAN GUILLOU
M. THIERRY MAGALLON
M. JACKY WOJTENKA**

DEC. n° 100056DR08 du 05-02-2010

Délégation est donnée à M. Florian GUILLOU, directeur de recherche, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian GUILLOU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Thierry MAGALLON, ingénieur de recherche.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian GUILLOU et de M. Thierry MAGALLON, délégation est donnée aux fins

mentionnées ci-dessus à M. Jacky WOJTENKA, ingénieur d'étude.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 090063DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Signé : Benoît MALPAUX, directeur de l'UMR n° 6175

UMR n° 6223 - Centre d'études supérieures de civilisation médiévale

M. CLAUDIO GALDERISI
MME CLAUDE ARRIGNON

DEC. n° 100002DR08 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Claudio GALDERISI, directeur de l'UMR n° 6223, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claudio GALDERISI délégation de signature est donnée à Mme Claude ARRIGNON, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090038DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6223 - Centre d'études supérieures de civilisation médiévale

MME CLAUDE ARRIGNON

DEC. n° 100003DR08 du 28-01-2010

Délégation est donnée à Mme Claude ARRIGNON, assistante-ingénieure, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 090039DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Signé : Claudio GALDERISI, directeur de l'UMR n° 6223

UMR n° 6224 - Centre d'études sur la coopération juridique internationale

MME MARIE CORNU
MME MARIE-EUGÉNIE LAPORTE-LEGEAIS
M. JEAN-PIERRE DIONNET

DEC. n° 100024DR08 du 08-02-2010

Délégation est donnée à Mme Marie CORNU, directrice de l'UMR n° 6224, à l'effet de signer, au nom du délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie CORNU, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, professeure des universités, et à M. Jean-Pierre DIONNET, ingénieur d'étude aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090030DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6224 - Centre d'études sur la coopération juridique internationale

MME MARIE-EUGÉNIE LAPORTE-LEGEAIS
M. JEAN-PIERRE DIONNET

DEC. n° 100025DR08 du 28-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, professeure des universités, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Pierre DIONNET, ingénieur d'étude. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 090031DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Signé : Marie CORNU, directrice de l'UMR n° 6224

UMR n° 6503 - Laboratoire de catalyse en chimie organique

M. JEAN-MICHEL LEGER
M. PATRICK MAGNOUX
M. YANNICK POUILLOUX

DEC. n° 100018DR08 du 28-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Michel LEGER, directeur de l'UMR n° 6503, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel LEGER délégation de signature est donnée à M. Patrick MAGNOUX, directeur de recherche, et à M. Yannick

POUILLOUX, professeur des universités aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090054DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6503 - Laboratoire de catalyse en chimie organique

M. PATRICK MAGNOUX
M. YANNICK POUILLOUX

DEC. n° 100019DR08 du 28-01-2010

Délégation est donnée à M. Patrick MAGNOUX, directeur de recherche, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés aux CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick MAGNOUX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Yannick POUILLOUX, professeur des universités.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 090055DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Signé : Jean-Michel LEGER, directeur de l'UMR n° 6503

UMR n° 6514 - Synthèse et réactivité des substances naturelles

M. ANDRÉ AMBLES
M. JEAN-MARIE COUSTARD

DEC. n° 100037DR08 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. André AMBLES, directeur de l'UMR n° 6514, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André AMBLES, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marie COUSTARD, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090003DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6588 - Migrations internationales, espaces et sociétés

M. WILLIAM BERTHOMIERE
M. MAURAD HAMAIDI

DEC. n° 100040DR08 du 03-02-2010

Délégation est donnée à M. William BERTHOMIERE, directeur de l'UMR n° 6588, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. William BERTHOMIERE, délégation de signature est donnée à M. Maurad HAMAIDI, assistant-ingénieur, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090013DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6588 - Migrations internationales, espaces et sociétés

M. MAURAD HAMAIDI

DEC. n° 100041DR08 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Maurad HAMAIDI, assistant-ingénieur, gestionnaire, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés aux CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : William BERTHOMIERE, directeur de l'UMR n° 6588

UMR n° 6606 - Groupe de recherches sur l'énergie des milieux ionisés

M. JEAN-MICHEL POUVESLE
MME CHANTAL LEBORGNE
M. CHRISTOPHE DUNOIS
MME SYLVIE JAUFFRION

DEC. n° 100030DR08 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Michel POUVESLE, directeur de l'UMR n° 6606, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel POUVESLE, délégation de signature est donnée à Mme Chantal LEBORGNE, professeure des universités, à M. Christophe DUNOIS, technicien de classe exceptionnelle, et à Mme Sylvie JAUFFRION, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090079DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6606 - Groupe de recherches sur l'énergie des milieux ionisés

MME CHANTAL LEBORGNE
M. CHRISTOPHE DUNOIS
MME SYLVIE JAUFFRION

DEC. n° 100032DR08 du 01-02-2010

Délégation est donnée à Mme Chantal LEBORGNE, professeure des universités, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 090080DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Signé : Jean-Michel POUVESLE, directeur de l'UMR n° 6606

UMS n° 1835 - Maison de sciences de la ville, de l'urbanisme et des paysages

MME SYLVETTE DENEFLÉ

DEC. n° 100004DR08 du 28-01-2010

Délégation est donnée à Mme Sylvette DENEFLÉ, directrice de l'UMS n° 1835, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090097DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMS n° 3116 - Observatoire des sciences de l'univers en région Centre

MME ELISABETH VERGES
M. STÉPHANE BOUQUET

DEC. n° 100063DR08 du 05-02-2010

Délégation est donnée à Mme Elisabeth VERGES, directrice de l'unité UMS n° 3116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth VERGES, délégation de signature est donnée à M. Stéphane BOUQUET, ingénieur d'études aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090092DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

FR n° 2708 - Physique et chimie du vivant

M. JEAN-CLAUDE BELOEIL
M. THIERRY ARTUSO

DEC. n° 100022DR08 du 29-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Claude BELOEIL, directeur de la FR n° 2708, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude BELOEIL délégation de signature est donnée à M. Thierry ARTUSO, directeur administratif, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090011DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

FR n° 2708 - Physique et chimie du vivant

M. THIERRY ARTUSO

DEC. n° 100023DR08 du 28-01-2010

Délégation est donnée à M. Thierry ARTUSO, directeur administratif, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 090012DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Signé : Jean-Claude BELOEIL, directeur de la FR n° 2708

FR n° 2950 - Fédération RMN du solide à hauts champs

M. DOMINIQUE MASSIOT
M. LUDOVIC BRUTINOT

DEC. n° 100012DR08 du 28-01-2010

Délégation est donnée à M. Dominique MASSIOT directeur de la FR n° 2950, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique MASSIOT délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090068DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

FR n° 2950 - Fédération RMN du solide à hauts champs

M. LUDOVIC BRUTINOT

DEC. n° 100013DR08 du 28-01-2010

Délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, ingénieur d'étude, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 090069DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Signé : Dominique MASSIOT, directeur de la FR n° 2950

FR n° 3050 - Très grands équipements RMN à très hauts champs

M. DOMINIQUE MASSIOT
M. LUDOVIC BRUTINOT

DEC. n° 100014DR08 du 28-01-2010

Délégation est donnée à M. Dominique MASSIOT directeur de la FR n° 3050, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique MASSIOT délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090070DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

FR n° 3050 - Très grands équipements RMN à très hauts champs

M. LUDOVIC BRUTINOT

DEC. n° 100015DR08 du 28-01-2010

Délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, ingénieur d'étude, à l'effet de signer, au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 090071DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Signé : Dominique MASSIOT, directeur de la FR n° 3050

ERL n° 3106 - De la maturation à la dégénérescence

M. DENIS GUILLOTEAU
M. AYACHE BOUAKAZ

DEC. n° 100057DR08 du 05-02-2010

Délégation est donnée à M. Denis GUILLOTEAU, directeur de l'ERL n° 3106, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis GUILLOTEAU, délégation de signature est donnée à M. Ayache BOUAKAZ, directeur de recherche à l'INSERM, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090127DR08 du 23 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

DR10 - Alsace

UPR n° 2357 - Institut de biologie moléculaire des plantes

M. PASCAL GENSCHIK
M. SERGE KAUFFMANN
M. PHILIPPE HAEGEL

DEC. n° 100018DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Pascal GENSCHIK, directeur de l'UPR n° 2357, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal GENSHIK, délégation de signature est donnée à M. Serge KAUFFMANN, DR-CNRS ainsi qu'à M. Philippe HAEGEL, IE-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090084DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UPR n° 9002 - Architecture et réactivité de l'ARN

M. ERIC WESTHOF
M. PATRICK FURRER

DEC. n° 100049DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Eric WESTHOF, directeur de l'UPR n° 9002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric WESTHOF, délégation de signature est donnée à M. Patrick FURRER, IE-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090115DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UPR n° 9021 - Immunologie et chimie thérapeutiques

MME SYLVIANE MULLER
M. JEAN-PAUL BRIAND

DEC. n° 100033DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à Mme Sylviane MULLER, directrice de l'UPR n° 9021, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane MULLER, délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul

BRIAND, DR-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090104DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UPR n° 9022 - Réponse immunitaire et développement chez les insectes

M. JEAN-MARC REICHHART
M. CHARLES HETRU
MME VALÉRIE WOLF
MME CAROLE FEVRIER

DEC. n° 100038DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Marc REICHHART, directeur de l'UPR n° 9022, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc REICHHART, délégation de signature est donnée à M. Charles HETRU, DR-CNRS à Mme Valérie WOLF, secrétaire ainsi qu'à Mme Carole FEVRIER, TCN aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090108DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7006 - Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires

M. THOMAS EBBESEN
MME YVETTE AGNUS

DEC. n° 100015DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Thomas EBBESEN, directeur de l'UMR n° 7006, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas EBBESEN, délégation de signature est donnée à Mme Yvette AGNUS, professeure, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090081DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7044 - Etude des civilisations de l'Antiquité : de la Préhistoire à Byzance

M. DOMINIQUE BEYER
MME ANNE-MARIE ADAM
MME SABINE ZINCK

DEC. n° 100008DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Dominique BEYER, directeur de l'UMR n° 7044, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BEYER, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie ADAM, professeur-UDS et à Mme Sabine ZINCK, TCN-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090076DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7163 - Institut d'électronique du solide et des systèmes

M. DANIEL MATHIOT
MME MARINA URBAN

DEC. n° 100030DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Daniel MATHIOT, directeur de l'UMR n° 7163, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel MATHIOT, délégation de signature est donnée à Mme Marina URBAN, AI-CDD, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090098DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7199 - Laboratoire de Conception et Application de Molécules Bioactives

M. Luc LEBEAU
MME NATHALIE HAMMERSCHMITT

DEC. n° 100027DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Luc LEBEAU, directeur de l'UMR n° 7199, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc LEBEAU, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie HAMMERSCHMITT, AI-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090094DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7213 - Laboratoire de biophotonique et pharmacologie

M. YVES MELY
MME MARIE-ELISABETH WERNERT

DEC. n° 100031DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Yves MELY, directeur de l'UMR n° 7213, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves MELY, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Elisabeth WERNERT, AI-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090099DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7501 - Institut de recherche mathématique avancée

M. THOMAS DELZANT
MME JOSIANE MOREAU

DEC. n° 100010DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Thomas DELZANT, directeur de l'UMR n° 7501, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas DELZANT, délégation de signature est donnée à Mme Josiane MOREAU, AI-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090078DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7504 - Institut de physique et de chimie des matériaux de Strasbourg

M. MARC DRILLON
M. YVES GALERNE
M. JEAN-YVES BIGOT
MME ANITA GRASSET

DEC. n° 100014DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Marc DRILLON, directeur de l'UMR n° 7504, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DRILLON, délégation de signature est donnée à M. Yves GALERNE professeur - UdS, à M. Jean-Yves BIGOT directeur de recherche - CNRS et à Mme Anita GRASSET ingénieure d'études - CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090080DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7509 - Chimie moléculaire

MME FRANÇOISE COLOBERT
MME SABINE CHOPPIN

DEC. n° 100009DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à Mme Françoise COLOBERT, directrice de l'UMR n° 7509, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise COLOBERT, délégation de signature est donnée à Mme Sabine CHOPPIN, maître de conférence aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090077DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7515 - Laboratoire des matériaux, surfaces et procédés pour la catalyse

M. FRANÇOIS GARIN
MME NADIA JEANMAIRE
M. DOMINIQUE BEGIN

DEC. n° 100017DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. François GARIN, directeur de l'UMR n° 7515, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François GARIN, délégation de signature est donnée à Mme Nadia JEANMAIRE, TCN-CNRS ainsi qu'à M. Dominique BEGIN CR-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090083DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7516 - Institut de physique du globe de Strasbourg

M. JACQUES HINDERER
M. LUIS RIVERA
MME BINTA MESMACQUE

DEC. n° 100022DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Jacques HINDERER, directeur de l'UMR n° 7516, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques HINDERER, délégation de signature est donnée à M. Luis RIVERA, professeur et à Mme Binta MESMACQUE, TCN-CNRS, aux fins

mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT. La décision n° 090088DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7517 - Laboratoire d'hydrologie et de géochimie de Strasbourg

M. PHILIPPE ACKERER
M. FRANÇOIS CHABAUX
M. YVES ARMANDO

DEC. n° 100002DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Philippe ACKERER, directeur de l'UMR n° 7517, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe ACKERER, délégation de signature est donnée à M. François CHABAUX, directeur-adjoint et M. Yves ARMANDO, IE-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090073DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7550 - Observatoire Astronomique de Strasbourg

M. HERVÉ WOZNIAK
MME ESTELLE BRUNETTE
MME SANDRINE LANGENBACHER

DEC. n° 100050DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Hervé WOZNIAK, directeur de l'UMR n° 7550, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé WOZNIAK, délégation de signature est donnée à Mme Estelle BRUNETTE, TCS-CNRS ainsi qu'à Mme Sandrine LANGENBACHER, AI-UdS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090117DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

FRE n° 3229 - Cultures et sociétés en Europe

M. PASCAL HINTERMEYER
MME CATHY REIBEL

DEC. n° 100023DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Pascal HINTERMEYER, directeur de la FRE n° 3229, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal HINTERMEYER, délégation de signature est donnée à Mme Cathy REIBEL, AI-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090089DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

FRE n° 3240 - Institut de mécanique des fluides et des solides

M. YVES REMOND
M. ROBERT MOSE

DEC. n° 100039DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Yves REMOND, directeur de la FRE n° 3240, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves REMOND, délégation de signature est donnée à M. Robert MOSE, professeur-ENGEES, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090109DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

FRE n° 3253 - Laboratoire de chimie organique et bioorganique

MME CÉLINE TARNUS
M. NICOLAS BLANCHARD

DEC. n° 100044DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à Mme Céline TARNUS, directrice de la FRE n° 3253, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline TARNUS, délégation de signature est donnée à M. Nicolas BLANCHARD, CR-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090095DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

IFR n° 37 - Institut fédératif de recherche en neurosciences de Strasbourg

M. PAUL PEVET
MME FRÉDÉRIQUE DINHOF

DEC. n° 100035DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Paul PEVET, directeur de l'IFR n° 37, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul PEVET, délégation de signature est donnée à Mme Frédérique DINHOF, AI-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090106DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UPS n° 3156 - Centre de neurochimie

M. PAUL PEVET
MME DANIELÉ HAEGEL
MME FRÉDÉRIQUE DINHOF

DEC. n° 100034DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Paul PEVET, directeur de l'UPS n° 3156, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul PEVET, délégation de signature est donnée à Mme Danièle HAEGEL, IR-CNRS ainsi qu'à Mme Frédérique DINHOF, AI-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090105DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMS n° 830 - Ecole et observatoire des sciences de la terre de Strasbourg

M. MICHEL GRANET
MME PATRICIA WALTER

DEC. n° 100019DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Michel GRANET, directeur de l'UMS n° 830, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel GRANET, délégation de signature est donnée à Mme Patricia WALTER, SAR-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090085DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

FR n° 2229 - Fédération de recherche de l'ECPM

MME FRANÇOISE ARNAUD
MME BERNADETTE GEIN

DEC. n° 100004DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à Mme Françoise ARNAUD, directrice de la FR n° 2229, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise ARNAUD, délégation de signature est donnée à Mme Bernadette GEIN, TCN-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090074DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

FR n° 3241 - L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles

M. Yves STRICKLER
Mme NEONILA VYLCOU

DEC. n° 100043DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Yves STRICKLER, directeur de la FR n° 3241, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves STRICKLER, délégation de signature est donnée à Mme Neonila VYLCOU, administratrice, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090111DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

LRC n° 7228 - Institut de sciences des matériaux de Mulhouse

Mme CATHIE VIX
M. BASSEL HAIDAR

DEC. n° 100046DR10 du 01-02-2010

Délégation est donnée à Mme Cathie VIX, directrice du LRC n° 7228, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, soit 125 K€ HT à la date de signature de l'acte et pour les sub-délégués d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cathie VIX, délégation de signature est donnée à M. Bassel HAIDAR, CR-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus, dans la limite de 20 K€ HT.

La décision n° 090113DR10 du 1^{er} octobre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

DR12 - Provence et Corse

UPR n° 9025 - Laboratoire d'enzymologie interfaciale et de physiologie de la lipolyse

M. FRÉDÉRIC CARRIÈRE
Mme MARIE-THÉRÈSE SAUVE

DEC. n° 101725DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Frédéric CARRIÈRE, directeur de l'UPR n° 9025, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric CARRIÈRE, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Thérèse SAUVE, IE1C aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081481DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UPR n° 9027 - Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires

M. JAMES STURGIS
Mme EMMANUELLE BOUVERET
Mme SOPHIE DE BENTZMANN
Mme BRIGITTE VIDEAU

DEC. n° 101672DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. James STURGIS, directeur de l'UPR n° 9027, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. James STURGIS, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle BOUVERET, CR1, à Mme Sophie de BENTZMANN, DR2 et à Mme Brigitte VIDEAU, IE1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081467DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UPR n° 9027 - Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires

MME EMMANUELLE BOUVERET
MME SOPHIE DE BENTZMANN
MME BRIGITTE VIDEAU

DEC. n° 101673DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme Emmanuelle BOUVERET, CR1, responsable équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle BOUVERET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sophie de BENTZMANN, DR2, responsable équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle BOUVERET et de Mme Sophie de BENTZMANN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Brigitte VIDEAU, IE1, secrétaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : James STURGIS, directeur de l'UPR n° 9027

UPR n° 9043 - Laboratoire de chimie bactérienne

M. FRÉDÉRIC BARRAS
Mlle VANESSA BIMIBI

DEC. n° 101744DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Frédéric BARRAS, directeur de l'UPR n° 9043, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BARRAS, délégation de signature est donnée à Mlle Vanessa BIMIBI, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081540DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UPR n° 9043 - Laboratoire de chimie bactérienne

Mlle VANESSA BIMIBI

DEC. n° 101745DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mlle Vanessa BIMIBI, TCN, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de

services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric BARRAS, directeur de l'UPR n° 9043

UMR n° 6057 - Laboratoire parole et langage

M. PHILIPPE BLACHE
M. NOËL NGUYEN
MME ARMELLE BONPAIN

DEC. n° 101732DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Philippe BLACHE, directeur de l'UMR n° 6057, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BLACHE, délégation de signature est donnée à M. Noël NGUYEN, professeur, et à Mme Armelle BONPAIN, IE1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081544DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6057 - Laboratoire parole et langage

M. NOËL NGUYEN
MME ARMELLE BONPAIN

DEC. n° 101733DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Noël NGUYEN, professeur, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Noël NGUYEN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Armelle BONPAIN, IE, secrétaire générale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe BLACHE, directeur de l'UMR n° 6057

UMR n° 6098 - Architecture et fonction des macromolécules biologiques

M. YVES BOURNE
M. BRUNO CANARD

DEC. n° 101698DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Yves BOURNE, directeur de l'UMR n° 6098, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves BOURNE, délégation de signature est donnée à M. Bruno CANARD, DR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081552DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6098 - Architecture et fonction des macromolécules biologiques

M. BRUNO CANARD

DEC. n° 101699DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Bruno CANARD, DR1, sous-directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves BOURNE, directeur de l'UMR n° 6098

UMR n° 6110 - Laboratoire d'astrophysique de Marseille

**M. OLIVIER LE FEVRE
M. BRUNO MILLIARD
M. PHILIPPE AMRAM
M. DOMINIQUE POULIQUEN
MME MICHELLE ROSSIGNOL**

DEC. n° 101713DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Olivier le FEVRE, directeur de l'UMR n° 6110, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier le FEVRE, délégation de signature est donnée à M. Bruno MILLIARD, DR, à M. Philippe AMRAM, professeur, M. Dominique POULIQUEN, IR et Mme Michelle ROSSIGNOL, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081520DR12 du 1^{er} septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6110 - Laboratoire d'astrophysique de Marseille

**M. BRUNO MILLIARD
M. PHILIPPE AMRAM
M. DOMINIQUE POULIQUEN
MME MICHELLE ROSSIGNOL**

DEC. n° 101714DR12 du 14-01-2010

Délégation est donnée à M. Bruno MILLIARD, DR, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno MILLIARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe AMRAM, professeur, directeur-adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe AMRAM, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Dominique POULIQUEN, IR, directeur technique.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno MILLIARD, M. Philippe AMRAM et de M. Dominique POULIQUEN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Michelle ROSSIGNOL, AI, administratrice.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier le FEVRE, directeur de l'UMR n° 6110

UMR n° 6127 - Laboratoire méditerranéen de sociologie

**M. SAMUEL BORDREUIL
MME BRIGITTE COCHE**

DEC. n° 101692DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Samuel BORDREUIL, directeur de l'UMR n° 6127, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel BORDREUIL, délégation de signature est donnée à Mme Brigitte COCHE, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081548DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6127 - Laboratoire méditerranéen de sociologie

MME BRIGITTE COCHE

DEC. n° 101691DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme Brigitte COCHE, AI, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Samuel BORDREUIL, directeur de l'UMR n° 6127

UMR n° 6155 - Laboratoire de neurobiologie de la cognition

M. BRUNO POU CET
MME LUCIANA DE STEPHANIS

DEC. n° 101746DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Bruno POU CET, directeur de l'UMR n° 6155, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno POU CET, délégation de signature est donnée à Mme Luciana de STEPHANIS, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081454DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6155 - Laboratoire de neurobiologie de la cognition

MME LUCIANA DE STEPHANIS

DEC. n° 101747DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme Luciana de STEPHANIS, AI, assistante gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno POU CET, directeur de l'UMR n° 6155

UMR n° 6166 - Laboratoire d'informatique fondamentale de Marseille

M. FRANÇOIS DENIS
M. ALEXIS NASR
MME MARTINE QUESSADA

DEC. n° 101690DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. François DENIS, directeur de l'UMR n° 6166, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François DENIS, délégation de signature est donnée à M. Alexis NASR, professeur, et Mme Martine QUESSADA, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081414DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6168 - Laboratoire des sciences de l'information et des systèmes

M. MUSTAPHA OULADSINE

DEC. n° 101695DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Mustapha OULADSINE, directeur de l'UMR n° 6168, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 081562DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6182 - Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques

M. MARC SENTIS
M. PHILIPPE DELAPORTE

DEC. n° 101738DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Marc SENTIS, directeur de l'UMR n° 6182, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc SENTIS, délégation de signature est donnée à M. Philippe DELAPORTE, DR2 aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081576DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6182 - Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques

M. PHILIPPE DELAPORTE

DEC. n° 101739DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Philippe DELAPORTE, DR2, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc SENTIS, directeur de l'UMR n° 6182

UMR n° 6191 - Biologie végétale et microbiologie environnementales

M. THIERRY HEULIN

MME JOSÉPHINE RAMON

MME ELISABETH DUSSAUZE

DEC. n° 101772DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Thierry HEULIN, directeur de l'UMR n° 6191, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry HEULIN, délégation de signature est donnée à Mme Joséphine RAMON, cadre CEA, et à Mme Elisabeth DUSSAUZE, AI gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081491DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6191 - Biologie végétale et microbiologie environnementales

MME JOSÉPHINE RAMON

MME ELISABETH DUSSAUZE

DEC. n° 101773DR12 du 12-01-2010

Délégation est donnée à Mme Joséphine RAMON, cadre CEA, adjointe du directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joséphine RAMON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Elisabeth DUSSAUZE, AI, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Thierry HEULIN, directeur de l'UMR n° 6191

UMR n° 6193 - Institut des neurosciences cognitives de la Méditerranée

M. DRISS BOUSSAOU

MME JOËLLE FORESTIER

DEC. n° 101728DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Driss BOUSSAOU, directeur de l'UMR n° 6193, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Driss BOUSSAOU, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle FORESTIER, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081542DR12DR12 du 1^{er} septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6193 - Institut des neurosciences cognitives de la Méditerranée

MME JOËLLE FORESTIER

DEC. n° 101729DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme Joëlle FORESTIER, AI, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Driss BOUSSAOU, directeur de l'UMR n° 6193

UMR n° 6196 - Plasticité et physio-pathologie de la motricité

M. LAURENT VINAY

MME JOËLLE RUEMGARDT

DEC. n° 101721DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Laurent VINAY, directeur de l'UMR n° 6196, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent VINAY, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle RUEMGARDT, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081580DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6196 - Plasticité et physio-pathologie de la motricité
Mme Joëlle RUEMGARDT

DEC. n° 101722DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme Joëlle RUEMGARDT, AI, secrétaire gestionnaire à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurent VINAY, directeur de l'UMR n° 6196

UMR n° 6206 - Institut de mathématiques de Luminy

M. GILLES LACHAUD
M. PATRICK DELORME
Mme Aurélia LOZINGOT

DEC. n° 101674DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Gilles LACHAUD, directeur de l'UMR n° 6206, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles LACHAUD, délégation de signature est donnée à M. Patrick DELORME, professeur, et Mme Aurélia LOZINGOT, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081588DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6206 - Institut de mathématiques de Luminy

M. PATRICK DELORME
Mme Aurélia LOZINGOT

DEC. n° 101675DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Patrick DELORME, professeur, responsable thématique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick DELORME, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Aurélia LOZINGOT, AI, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles LACHAUD, directeur de l'UMR n° 6206

UMR n° 6207 - Centre de physique théorique

M. MARC KNECHT
Mme BRIGITTE GUARNIERI

DEC. n° 101786DR12 du 15-01-2010

Délégation est donnée à M. Marc KNECHT, directeur de l'UMR n° 6207, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc KNECHT, délégation de signature est donnée à Mme Brigitte GUARNIERI, IE2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081584DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6207 - Centre de physique théorique

Mme BRIGITTE GUARNIERI

DEC. n° 101779DR12 du 15-01-2010

Délégation est donnée à Mme Brigitte GUARNIERI, IE2, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc KNECHT, directeur de l'UMR n° 6207

UMR n° 6231 - Centre de neurobiologie-neurophysiologie de Marseille

M. ALAIN ENJALBERT
M. JEAN LOUIS CHASSAING
Mme MIREILLE POGGETTI
M. YVES KLEIN
Mme RITA CASO

DEC. n° 101668DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Alain ENJALBERT, directeur de l'UMR6231, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain ENJALBERT, délégation de signature est donnée à M. Jean Louis CHASSAING, IR1, Mme Mireille POGGETTI, AI, M. Yves KLEIN, AI et Mme Rita CASO, AI aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081408DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6231 - Centre de neurobiologie-neurophysiologie de Marseille

M. JEAN LOUIS CHASSAING
M. YVES KLEIN
MME MIREILLE POGGETTI
MME RITA CASO

DEC. n° 101669DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Louis CHASSAING, IR1, Secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Louis CHASSAING, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Yves KLEIN, AI, gestionnaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves KLEIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Mireille POGGETTI, AI, gestionnaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mireille POGGETTI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Rita CASO, AI, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain ENJALBERT, directeur de l'UMR n° 6231

UMR n° 6535 - Laboratoire d'océanographie physique et biogéochimique

M. FRANÇOIS CARLOTTI
MME MARTINE APERIO

DEC. n° 101730DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. François CARLOTTI, directeur de l'UMR n° 6535, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François CARLOTTI, délégation de signature est donnée à Mme Martine APERIO, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 091650DR12 du 4 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6535 - Laboratoire d'océanographie physique et biogéochimique

MME MARTINE APERIO

DEC. n° 101731DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme Martine APERIO, TCE, responsable financier, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François CARLOTTI, directeur de l'UMR n° 6535

UMR n° 6540 - Diversité, évolution et écologie fonctionnelle marine

M. JEAN PIERRE FERAL
M. DIDIER AURELLE

DEC. n° 101709DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre FERAL, directeur de l'UMR n° 6540, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Pierre FERAL, délégation de signature est donnée à M. Didier AURELLE, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081478DR12 du 14 mai 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6540 - Diversité, évolution et écologie fonctionnelle marine

M. DIDIER AURELLE

DEC. n° 101708DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Didier AURELLE, maître de conférences, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Pierre FERAL, directeur de l'UMR n° 6540

UMR n° 6568 - Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman

MME GHISLAINE ALLEAUME
M. FRANÇOIS SIINO
MME CÉLINE HOMAGUIMIAN

DEC. n° 101682DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme Ghislaine ALLEAUME, directrice de l'UMR n° 6568, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine ALLEAUME, délégation de signature est donnée à M. François SIINO, IR2 et Mme Céline HOMAGUIMIAN, AI aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081534DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6568 - Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman

M. FRANÇOIS SIINO
MME CÉLINE HOMAGUIMIAN

DEC. n° 101683DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. François SIINO, IR2, secrétaire scientifique à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François SIINO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Céline HOMAGUIMIAN, AI, chargée de la gestion administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine ALLEAUME, directrice de l'UMR n° 6568

UMR n° 6594 - Institut de recherche sur les phénomènes hors d'équilibre

M. MICHEL PROVANSAL
M. PATRICE LE GAL
MME MIREILLE ZELLER

DEC. n° 101707DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel PROVANSAL, directeur de l'UMR n° 6594, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel PROVANSAL, délégation de signature est donnée à M. Patrice le GAL, DR2 et Mme Mireille ZELLER, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081437DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6594 - Institut de recherche sur les phénomènes hors d'équilibre

M. PATRICE LE GAL
MME MIREILLE ZELLER

DEC. n° 101706DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Patrice le GAL, DR2, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice le GAL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Mireille ZELLER, IE, secrétaire générale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel PROVANSAL, directeur de l'UMR n° 6594

UMR n° 6595 - Institut universitaire des systèmes thermiques industriels

M. LOUNÈS TADRIST
MME ELIZABETH GUAZZELLI
M. ERIC DANIEL

DEC. n° 101716DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Lounès TADRIST, directeur de l'UMR n° 6595, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lounès TADRIST, délégation de signature est donnée à Mme Elizabeth GUAZZELLI, DR et M. Eric DANIEL, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081507DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6595 - Institut universitaire des systèmes thermiques industriels

MME ELIZABETH GUAZZELLI
M. ERIC DANIEL

DEC. n° 101717DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme Elizabeth GUAZZELLI, DR, directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mme Elizabeth GUAZZELLI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Eric DANIEL, professeur, directeur du département mécanique énergétique de Polytech.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Lounès TADRIST, directeur de l'UMR n° 6595

UMR n° 6612 - Centre de résonance magnétique biologique et médicale

M. PATRICK COZZONE
MME MONIQUE BERNARD

DEC. n° 101758DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Patrick COZZONE, directeur de l'UMR n° 6612, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick COZZONE, délégation de signature est donnée à Mme Monique BERNARD, DR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081512DR12 du 14 mai 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6612 - Centre de résonance magnétique biologique et médicale

MME MONIQUE BERNARD

DEC. n° 101759DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme Monique BERNARD, DR1, directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick COZZONE, directeur de l'UMR n° 6612

UMR n° 6632 - Laboratoire d'analyse, topologie, probabilités

M. JÉRÔME LOS
M. BRUNO TORRESANI

DEC. n° 101700DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Jérôme LOS, directeur de l'UMR n° 6632, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme LOS, délégation de signature est donnée à M. Bruno TORRESANI, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081569DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6632 - Laboratoire d'analyse, topologie, probabilités

M. BRUNO TORRESANI

DEC. n° 101701DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Bruno TORRESANI, professeur, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme LOS, directeur de l'UMR n° 6632

IFR n° 131 - Laboratoire de neurobiologie de la cognition

M. BRUNO POU CET
MME COLETTE POURPE

DEC. n° 101687DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Bruno POU CET, directeur de l'IFR n° 131, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno POU CET, délégation de signature est donnée à Mme Colette POURPE, AI aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081416DR12 du 19 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

IFR n° 131 - Laboratoire de neurobiologie de la cognition

MME COLLETTE POURPE

DEC. n° 101712DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme Collette POURPE, AI, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno POUCKET, directeur de l'IFR n° 131

UPS n° 846 - Station de primatologie de Rousset

M. GUY DUBREUIL
MME LAURA DESMIS

DEC. n° 101740DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Guy DUBREUIL, directeur de l'UPS n° 846, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy DUBREUIL, délégation de signature est donnée à Mme Laura DESMIS, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081600DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UPS n° 846 - Station de primatologie de Rousset

MME LAURA DESMIS

DEC. n° 101741DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme Laura DESMIS, TCN, secrétaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Guy DUBREUIL directeur de l'UPS n° 846

UMS n° 820 - Institut d'études scientifiques de Cargèse

MME GIOVANNA CHIMINI
MME NATHALIE BEDJAI

DEC. n° 101726DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme Giovanna CHIMINI, directrice de l'UMS n° 820, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Giovanna CHIMINI, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie BEDJAI, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081542DR12 du 1^{er} septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMS n° 820 - Institut d'études scientifiques de Cargèse

MME NATHALIE BEDJAI

DEC. n° 101727DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à Mme Nathalie BEDJAI, TCN, secrétaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Giovanna CHIMINI, directrice de l'UMS n° 820

UMS n° 2244 - Département Gassendi

M. ROGER MALINA
MME SYLVIE IMBERT
MME SYLVIANE GUYOT

DEC. n° 101770DR12 du 12-01-2010

Délégation est donnée à M. Roger MALINA, directeur de l'UMS n° 2244, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roger MALINA, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie IMBERT, attachée d'administration de la recherche, et à Mme Sylviane GUYOT, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081638DR12 du 28 mars 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMS n° 2244 - Département Gassendi

MME SYLVIE IMBERT
MME SYLVIANE GUYOT

DEC. n° 101771DR12 du 12-01-2010

Délégation est donnée à Mme Sylvie IMBERT, attachée d'administration de la recherche, administratrice de l'UMS n° , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie IMBERT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylviane GUYOT, IE2, administratrice du département « connaissances des diffusions ».

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Roger MALINA, directeur de l'UMS n° 2244

FR n° 1739 - Fédération de recherche des sciences chimiques de Marseille

M. JEAN-LUC PARRAIN
M. YVES BERCHADSKY

DEC. n° 101720DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Luc PARRAIN, directeur de la FR n° 1739, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc PARRAIN, délégation de signature est donnée à M. Yves BERCHADSKY, IR, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081429DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

DR14 - Midi-Pyrénées

UPR n° 3228 - Laboratoire national des champs magnétiques intenses

M. GEERT RIKKEN
M. OLIVIER PORTUGALL

DEC. n° 100071DR14 du 12-02-2010

Délégation est donnée à M. Geert RIKKEN, directeur de l'UPR n° 3228, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Geert RIKKEN, délégation de signature est donnée à M. Olivier PORTUGALL, IRHC, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UPR n° 3228 - Laboratoire national des champs magnétiques intenses

M. OLIVIER PORTUGALL

DEC. n° 100072DR14 du 12-02-2010

Délégation est donnée à M. Olivier PORTUGALL, IRHC, Ingénieur en sciences des matériaux/caractérisation, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Geert RIKKEN, directeur de l'UPR n° 3228

UMR n° 5069 - Laboratoire hétérochimie fondamentale et appliquée

M. JOSÉ-ANTOINE BACEIREDO
M. JEAN ESCUDIE
MME MARYSE BEZIAT

DEC. n° 100020DR14 du 04-02-2010

Délégation est donnée à M. José-Antoine BACEIREDO, directeur de l'UMR n° 5069, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José-Antoine BACEIREDO, délégation de signature est donnée à M. Jean ESCUDIE, DR1, et à Mme Maryse BEZIAT, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5069 - Laboratoire hétérochimie fondamentale et appliquée

M. JEAN ESCUDIE
MME MARYSE BEZIAT

DEC. n° 100021DR14 du 04-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean ESCUDIE, DR1, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean ESCUDIE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Maryse BEZIAT, AI, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : José-Antoine BACEIREDO, directeur de l'UMR n° 5069

UMR n° 5088 - Laboratoire de biologie cellulaire et moléculaire du contrôle de la prolifération

M. BERNARD DUCOMMUN
M. DIDIER TROUCHE
MME MARIE-CHRISTINE TRISTANI

DEC. n° 100018DR14 du 03-02-2010

Délégation est donnée à M. Bernard DUCOMMUN, directeur de l'UMR n° 5088, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard DUCOMMUN, délégation de signature est donnée à M. Didier TROUCHE, DR2, et à Mme Marie-Christine TRISTANI, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5088 - Laboratoire de biologie cellulaire et moléculaire du contrôle de la prolifération

M. DIDIER TROUCHE
MME MARIE-CHRISTINE TRISTANI

DEC. n° 100019DR14 du 03-02-2010

Délégation est donnée à M. Didier TROUCHE, DR2, responsable d'équipe, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier TROUCHE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Christine TRISTANI, TCE, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Bernard DUCOMMUN, directeur de l'UMR n° 5088

UMR n° 5099 - Laboratoire de biologie moléculaire des eucaryotes

MME MICHÈLE CAIZERGUES-FERRER
M. PIERRE-EMMANUEL GLEIZES
MME CATHERINE ROUSSEAU

DEC. n° 100053DR14 du 10-02-2010

Délégation est donnée à Mme Michèle CAIZERGUES-FERRER, directrice de l'UMR n° 5099, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle CAIZERGUES-FERRER, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Emmanuel GLEIZES, Pr, et à Mme Catherine ROUSSEAU, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5099 - Laboratoire de biologie moléculaire des eucaryotes

M. PIERRE-EMMANUEL GLEIZES
MME CATHERINE ROUSSEAU

DEC. n° 100054DR14 du 10-02-2010

Délégation est donnée à M. Pierre-Emmanuel GLEIZES, Pr, responsable d'équipe, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Emmanuel GLEIZES, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Catherine ROUSSEAU, AI, responsable de la gestion administrative et financière.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Michèle CAIZERGUES-FERRER, directrice de l'UMR n° 5099

UMR n° 5100 - Laboratoire de microbiologie et génétique moléculaires

M. CLAUDE GUTIERREZ
M. OLIVIER FAYET
MME MICHÈLE BOSCHET
MME LILIA DROUA

DEC. n° 100001DR14 du 28-01-2010

Délégation est donnée à M. Claude GUTIERREZ, directeur de l'UMR n° 5100, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude GUTIERREZ, délégation de signature est donnée à M. Olivier FAYET, DR2, à Mme Michèle BOSCHET, TCS et à Mme Lilia DROUA, TCN, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5100 - Laboratoire de microbiologie et génétique moléculaires

M. OLIVIER FAYET
MME MICHÈLE BOSCHET
MME LILIA DROUA

DEC. n° 100002DR14 du 28-01-2010

Délégation est donnée à M. Olivier FAYET, DR2, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAYET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Michèle BOSCHET, TCS, assistante de direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier FAYET et de Mme Michèle BOSCHET délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Lilia DROUA, TCN, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Claude GUTIERREZ, directeur de l'UMR n° 5100

UMR n° 5213 - Centre de recherche en énergie électrique et plasma

M. CHRISTIAN LAURENT
M. MAURICE FADEL
M. GEORGES ZISSIS
MME CHRISTINE JARRAUD
MME VALÉRIE SCHWARZ

DEC. n° 100010DR14 du 02-02-2010

Délégation est donnée à M. Christian LAURENT, directeur de l'UMR n° 5213, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian LAURENT, délégation de signature est donnée à M. Maurice FADEL, PR, à M. Georges ZISSIS, PR, à Mme Christine JARRAUD, IE, et à Mme Valérie SCHWARZ, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5213 - Centre de recherche en énergie électrique et plasma

M. MAURICE FADEL
M. GEORGES ZISSIS
MME CHRISTINE JARRAUD
MME VALÉRIE SCHWARZ

DEC. n° 100011DR14 du 02-02-2010

Délégation est donnée à M. Maurice FADEL, PR, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maurice FADEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Georges ZISSIS, PR, directeur-adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maurice FADEL et de M. Georges ZISSIS délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Christine JARRAUD, IE, responsable service financier.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maurice FADEL, de M. Georges ZISSIS et de Mme Christine JARRAUD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Valérie SCHWARZ, AI, responsable adjointe du service financier.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Christian LAURENT, directeur de l'UMR n° 5213

UMR n° 5152 - Laboratoire de physique théorique

M. CLÉMENT SIRE
MME SYLVIA MIRALLES-SCALDAFERRO

DEC. n° 100045DR14 du 09-02-2010

Délégation est donnée à M. Clément SIRE, directeur de l'UMR n° 5152, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément SIRE, délégation de signature est donnée à Mme Sylvia MIRALLES-SCALDAFERRO, IE2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5152 - Laboratoire de physique théorique

MME SYLVIA MIRALLES-SCALDAFERRO

DEC. n° 100046DR14 du 09-02-2010

Délégation est donnée à Mme Sylvia MIRALLES-SCALDAFERRO, IE2, gestionnaire, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Clément SIRE, directeur de l'UMR n° 5152

UMR n° 5165 - Différenciation épidermique et autoimmunité rhumatoïde

M. GUY SERRE
M. JACQUES ARNAUD
M. MICHEL SIMON

DEC. n° 100022DR14 du 04-02-2010

Délégation est donnée à M. Guy SERRE, directeur de l'UMR n° 5165, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy SERRE, délégation de signature est donnée à M. Jacques ARNAUD, CR1, et à M. Michel SIMON, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5165 - Différenciation épidermique et autoimmunité rhumatoïde

M. JACQUES ARNAUD
M. MICHEL SIMON

DEC. n° 100023DR14 du 04-02-2010

Délégation est donnée à M. Jacques ARNAUD, CR1, secrétaire général, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques ARNAUD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Michel SIMON, DR2, chef d'équipe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Guy SERRE, directeur de l'UMR n° 5165

UMR n° 5215 - Laboratoire de physique et chimie des nano-objets

M. XAVIER MARIE
M. ROMUALD POTEAU

DEC. n° 100057DR14 du 11-02-2010

Délégation est donnée à M. Xavier MARIE, directeur de l'UMR n° 5215, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier MARIE, délégation de signature est donnée à M. Romuald POTEAU, PR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5215 - Laboratoire de physique et chimie des nano-objets

M. ROMUALD POTEAU

DEC. n° 100058DR14 du 11-02-2010

Délégation est donnée à M. Romuald POTEAU, PR, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Xavier MARIE, directeur de l'UMR n° 5215

UMR n° 5504 - Ingénierie des systèmes biologiques et des procédés

M. NICHOLAS LINDLEY
M. PASCAL GUIRAUD
M. PIERRE MONSAN
M. PHILIPPE BLANC

DEC. n° 100051DR14 du 10-02-2010

Délégation est donnée à M. Nicholas LINDLEY, directeur de l'UMR n° 5504, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicholas LINDLEY, délégation de signature est donnée à M. Pascal GUIRAUD, Pr, à M. Pierre MONSAN, Pr et à M. Philippe BLANC, IR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5504 - Ingénierie des systèmes biologiques et des procédés

M. PASCAL GUIRAUD
M. PIERRE MONSAN
M. PHILIPPE BLANC

DEC. n° 100052DR14 du 10-02-2010

Délégation est donnée à M. Pascal GUIRAUD, Pr, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal GUIRAUD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre MONSAN, Pr, responsable d'axe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal GUIRAUD et de M. Pierre MONSAN délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe BLANC, IR, responsable administratif.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Nicolas LINDLEY, directeur de l'UMR n° 5504

UMR n° 5549 - Centre de recherche cerveau et cognition

MME MICHÈLE FABRE-THORPE
M. YVES TROTTER
MME CLAIRE THOUÉILLES

DEC. n° 100028DR14 du 05-02-2010

Délégation est donnée à Mme Michèle FABRE-THORPE, directrice de l'UMR n° 5549, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle FABRE-THORPE, délégation de signature est donnée à M. Yves TROTTER, DR2, et à Mme Claire THOUÉILLES, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5549 - Centre de recherche cerveau et cognition

M. YVES TROTTER
MME CLAIRE THOUÉILLES

DEC. n° 100029DR14 du 08-02-2010

Délégation est donnée à M. Yves TROTTER, DR2, chercheur, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des

niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves TROTTER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Claire THOUÉILLES, AI, secrétaire - gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Michèle FABRE-THORPE, directrice de l'UMR n° 5549

UMR n° 5560 - Laboratoire d'aérodynamique

M. FRANK ROUX
M. SERGE PRIEUR
M. JEAN-PIERRE CAMMAS

DEC. n° 100039DR14 du 09-02-2010

Délégation est donnée à M. Frank ROUX, directeur de l'UMR n° 5560, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frank ROUX, délégation de signature est donnée à M. Serge PRIEUR, IR1, et à M. Jean-Pierre CAMMAS, PHYS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5560 - Laboratoire d'aérodynamique

M. SERGE PRIEUR
M. JEAN-PIERRE CAMMAS

DEC. n° 100040DR14 du 09-02-2010

Délégation est donnée à M. Serge PRIEUR, IR1, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge PRIEUR, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Pierre CAMMAS, PHYS, directeur-adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.
Signé : Frank ROUX, directeur de l'UMR n° 5560

UMR n° 5563 - Laboratoire des mécanismes et transferts en géologie

M. FRANÇOIS MARTIN
M. PIERRE MAZZEGA
M. PATRICE BABY
MME ELISABETH SOULIE

DEC. n° 100047DR14 du 10-02-2010

Délégation est donnée à M. François MARTIN, directeur de l'UMR n° 5563, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et

dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François MARTIN, délégation de signature est donnée à M. Pierre MAZZEGA, DR, à M. Patrice BABY, DR et à Mme Elisabeth SOULIE, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5563 - Laboratoire des mécanismes et transferts en géologie

M. PIERRE MAZZEGA
M. PATRICE BABY
MME ELISABETH SOULIE

DEC. n° 100048DR14 du 10-02-2010

Délégation est donnée à M. Pierre MAZZEGA, DR, chercheur, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MAZZEGA, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Patrice BABY, DR, chercheur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MAZZEGA et de M. Patrice BABY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Elisabeth SOULIE, TCS, responsable administratif.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : François MARTIN, directeur de l'UMR n° 5563

UMR n° 5589 - Laboratoire collisions, agrégats, réactivité

M. JACQUES VIGUE
M. JEAN-MARC L'HERMITE
MME MARIE-FRANCE ROLLAND

DEC. n° 100030DR14 du 05-02-2010

Délégation est donnée à M. Jacques VIGUE, directeur de l'UMR n° 5589, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques VIGUE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc L'HERMITE, CR1, et à Mme Marie-France ROLLAND, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5589 - Laboratoire collisions, agrégats, réactivité

M. JEAN-MARC L'HERMITE
MME MARIE-FRANCE ROLLAND

DEC. n° 100031DR14 du 09-02-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Marc L'HERMITE, CR1, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc L'HERMITE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-France ROLLAND, IE, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Jacques VIGUIE, directeur de l'UMR n° 5589

URA n° 1357 - Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique (GAME)

M. PHILIPPE BOUGEALT
M. JOËL POITEVIN
M. FRÉDÉRIC AVRIL

DEC. n° 100024DR14 du 04-02-2010

Délégation est donnée à M. Philippe BOUGEALT, directeur de l'URA n° 1357, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BOUGEALT, délégation de signature est donnée à M. Joël POITEVIN, ICPI, et à M. Frédéric AVRIL, PEGC, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

URA n° 1357 - Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique (GAME)

M. JOËL POITEVIN
M. FRÉDÉRIC AVRIL

DEC. n° 100025DR14 du 04-02-2010

Délégation est donnée à M. Joël POITEVIN, ICPC, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël POITEVIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Frédéric AVRIL, PEGC, responsable division administration générale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Philippe BOUGEAULT, directeur de l'URA n° 1357

GDR n° 2613 - Systèmes de refroidissement diphasique

MME CATHERINE COLIN
M. DENIS BOURREL
M. HENRI-CLAUDE BOISSON

DEC. n° 100067DR14 du 12-02-2010

Délégation est donnée à Mme Catherine COLIN, directrice du GDR n° 2613, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine COLIN, délégation de signature est donnée à M. Denis BOURREL, AI, et à M. Henri-Claude BOISSON, DR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

GDR n° 2613 - Systèmes de refroidissement diphasique

M. DENIS BOURREL
M. HENRI-CLAUDE BOISSON

DEC. n° 100068DR14 du 12-02-2010

Délégation est donnée à M. Denis BOURREL, AI, gestionnaire, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis BOURREL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Henri-Claude BOISSON, DR, chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Catherine COLIN, directrice du GDR n° 2613

UMS n° 2859 - Service avions français instrumentés pour la recherche en environnement

M. LIOR PEREZ
MME MARIE-HÉLÈNE CLUZEAU
M. ANDRÉ GRIBKOFF

DEC. n° 100003DR14 du 28-01-2010

Délégation est donnée à M. Lior PEREZ, directeur de l'UMS n° 2859, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lior PEREZ, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Hélène CLUZEAU, AI, et à M. André GRIBKOFF, IR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMS n° 2859 - Service avions français instrumentés pour la recherche en environnement

MME MARIE-HÉLÈNE CLUZEAU
M. ANDRÉ GRIBKOFF

DEC. n° 100004DR14 du 28-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Hélène CLUZEAU, AI, gestionnaire, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène CLUZEAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. André GRIBKOFF, IR, directeur-adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Lior PEREZ, directeur de l'UMS n° 2859

FR n° 2568 - Fédération de physique et chimie fondamentales

M. PIERRE LABASTIE
MME SYLVIA SCALDAFERRO-MIRALLES
M. JACQUES VIGUE

DEC. n° 100032DR14 du 05-02-2010

Délégation est donnée à M. Pierre LABASTIE, directeur de la FR n° 2568, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre LABASTIE, délégation de signature est donnée à Mme Sylvia SCALDAFERRO-MIRALLES, IE, et à M. Jacques VIGUE, DRCE aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

FR n° 2568 - Fédération de physique et chimie fondamentales

MME SYLVIA SCALDAFERRO-MIRALLES
M. JACQUES VIGUE

DEC. n° 100033DR14 du 05-02-2010

Délégation est donnée à Mme Sylvia SCALDAFERRO-MIRALLES, IE, gestionnaire, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvia SCALDAFERRO-MIRALLES, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jacques VIGUE, DRCE, chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Pierre LABASTIE, directeur de la FR n° 2568

DR16 - Paris Michel-Ange

UPR n° 2934 - Unité support de l'agence nationale de la recherche (USAR)

MME ALIX GICQUEL
MME FARANAK GRANGE

DEC. n° 100029DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Alix GICQUEL, directrice de l'UPR n° 2934 - Unité support de l'agence nationale de la recherche (USAR), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'USAR, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alix GICQUEL, délégation est donnée à Mme Faranak GRANGE, secrétaire générale de l'USAR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UPR n° 3030 - Indicateurs, programmation, allocation des moyens (IPAM)

M. SERGE BAUIN
M. JOSEPH GABAY
M. EMILE CHAMOUN

DEC. n° 100023DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Serge BAUIN, directeur de l'UPR n° 3030 - Indicateurs, programmation, allocation des moyens (IPAM), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'IPAM, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
- les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BAUIN, délégation est donnée à M. Joseph GABAY, ingénieur de recherche à l'IPAM, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BAUIN et de M. Joseph GABAY, délégation est donnée à M. Emile CHAMOUN, technicien à l'IPAM, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

USR n° 3130 - Centre Marc Bloch-Centre franco-allemand de recherche en sciences humaines et sociales

MME PASCALE LABORIER
M. ARNAUD CONTENTIN

DEC. n° 100037DR16 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Pascale LABORIER, directrice de l'USR n° 3130 - Centre Marc Bloch, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
 - les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
 - les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale LABORIER, délégation est donnée à M. Arnaud CONTENTIN, ingénieur d'études aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6625 - Institut de recherche mathématique de Rennes

M. FÉLIX ULMER
M. BACHIR BEKKA
M. BERNARD DELYON
M. CHRISTOPHE CHEVERRY

DEC. n° 100010DR17 du 09-02-2010

Délégation est donnée à M. Félix ULMER, directeur de l'UMR n° 6625, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 125 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,
- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Félix ULMER, délégation de signature est donnée à M. Bachir BEKKA, professeur, à M. Bernard DELYON, professeur et à M. Christophe CHEVERRY, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

DR19 - Normandie

UPR n° 3266 - Grand accélérateur national d'ions lourds

M. SYDNEY GALES
M. ANTOINE KAHWATI

DEC. n° 100001DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Sydney GALES, directeur de l'UPR n° 3266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1743 du 30 décembre 2005 modifiée à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sydney GALES, délégation est donnée à M. Antoine KAHWATI, attaché d'administration de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La délégation n° 080487DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

UMR n° 6014 - Chimie organique, bioorganique : réactivité et analyse

M. JEAN-CHARLES QUIRION
M. XAVIER PANNECOUCKE
M. VINCENT LEVACHER

DEC. n° 100055DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Charles QUIRION, directeur de l'UMR n° 6014, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à 20 000 € à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Charles QUIRION, délégation est donnée à M. Xavier PANNECOUCKE, professeur, et à M. Vincent LEVACHER, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La délégation n° 080474DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

UMR n° 6072 - Groupe de recherche en informatique, image, automatique et instrumentation de Caen

M. ETIENNE GRANDJEAN
M. MOHAMED M'SAAD
MME AGNÈS ZANNIER

DEC. n° 100030DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Etienne GRANDJEAN, directeur de l'UMR n° 6072, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à 90 000 € à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne GRANDJEAN, délégation est donnée à M. Mohamed M'SAAD, professeur et à Mme Agnès ZANNIER, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La délégation n° 080461DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

UMR n° 6085 - Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem

M. THIERRY DE LA RUE
M. GÉRARD GRANCHER

DEC. n° 100049DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Thierry de la RUE, directeur de l'UMR n° 6085, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à 20 000 € à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry de la RUE, délégation est donnée à M. Gérard GRANCHER, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La délégation n° 080471DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

UMR n° 6139 - Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme

M. BERNARD LECLERC
M. FRANCESCO AMOROSO

DEC. n° 100021DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bernard LECLERC, directeur de l'UMR n° 6139, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à 20 000 € à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard LECLERC, délégation est donnée à M. Francesco AMOROSO, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La délégation n° 080454DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

UMR n° 6232 - Centre d'imagerie - neurosciences et applications aux pathologies

M. BERNARD MAZOYER
M. DENIS VIVIEN
MME NATHALIE TZOURIO-MAZOYER

DEC. n° 100024DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Bernard MAZOYER, directeur de l'UMR n° 6232, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1743 du 30 décembre 2005 modifiée à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard MAZOYER, délégation est donnée à M. Denis VIVIEN, professeur et à Mme Nathalie TZOURIO-MAZOYER, directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La délégation n° 080456DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

UMR n° 6252 - Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique

M. SERGE BOUFFARD
M. RICHARD RIZK
M. EMMANUEL BALANZAT

DEC. n° 100035DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Serge BOUFFARD, directeur de l'UMR n° 6252, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1743 du 30 décembre 2005 modifiée à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BOUFFARD, délégation est donnée à M. Richard RIZK, directeur de recherche et à M. Emmanuel BALANZAT, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La délégation n° 080464DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

UMR n° 6266 - Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés

M. MICHEL BUSSI
M. THIERRY SAINT GERAND
MME SYLVIE VERITE-BELIN

DEC. n° 100058DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel BUSSI, directeur de l'UMR n° 6266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à 10 000 € à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BUSSI, délégation est donnée à M. Thierry SAINT GERAND, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry SAINT GERAND, délégation est donnée à Mme Sylvie VERITE-BELIN, technicienne, pour les missions et les commandes à hauteur de 1 000 €.

La délégation n° 080478DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

UMR n° 6270 - Polymères, biopolymères, surfaces

M. GUY-ALAIN JUNTER
M. THIERRY JOUENNE
M. LAURENT COQUET
M. DIDIER LE CERF

DEC. n° 100056DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Guy-Alain JUNTER, directeur de l'UMR 6270, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1743 du 30 décembre 2005 modifiée à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy-Alain JUNTER, délégation est donnée à M. Thierry JOUENNE, directeur de recherche et à M. Laurent COQUET, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy-Alain JUNTER, délégation est donnée à M. Didier le CERF, professeur, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de l'acte pour le seul centre financier 2207 se rapportant au réseau MPP.
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation pour le seul centre financier 2207 se rapportant au réseau MPP.

La délégation n° 080475DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

UMR n° 6506 - Laboratoire catalyse et spectrochimie

M. JEAN-PIERRE GILSON
M. PHILIPPE BAZIN
M. CHRISTIAN FERNANDEZ
MME FRANÇOISE MAUGE

DEC. n° 100037DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre GILSON, directeur de l'UMR n° 6506, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1743 du 30 décembre 2005 modifiée à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre GILSON, délégation est donnée à M. Philippe BAZIN, ingénieur de recherche, M. Christian FERNANDEZ, professeur et à Mme Françoise MAUGE, directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La délégation n° 080465DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

UMR n° 6507 - Laboratoire de chimie moléculaire et thioorganique

MME ANNIE-CLAUDE GAUMONT
MME MARIE-CÉCILE HÉLAINE

DEC. n° 100041DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Annie-Claude GAUMONT, directrice de l'UMR n° 6507, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à 90 000 € à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie-Claude GAUMONT, délégation est donnée à Mme Marie-Cécile HÉLAINE, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La délégation n° 080467DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

UMR n° 6508 - Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux

M. ANTOINE MAIGNAN
M. BERNARD MERCEY
M. BENOÎT HERVIEU

DEC. n° 100039DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Antoine MAIGNAN, directeur de l'UMR 6508, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1743 du 30 décembre 2005 modifiée à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine MAIGNAN, délégation est donnée à M. Bernard MERCEY, professeur, dans la limite des dispositions attribuées à M. Antoine MAIGNAN et à M. Benoît HERVIEU, assistant-ingénieur, dans la limite de 1 000 €, aux fins mentionnées ci-dessus.

La délégation n° 090320DR19 du 12 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

UMR n° 6534 - Laboratoire de physique corpusculaire de Caen

M. JEAN-CLAUDE STECKMEYER
M. DOMINIQUE DURAND
MME MICHÈLE CLAVERIE

DEC. n° 100033DR19 du 28-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Claude STECKMEYER, directeur de l'UMR n° 6534, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1743 du 30 décembre 2005 modifiée à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude STECKMEYER, délégation est donnée à M. Dominique DURAND, directeur de recherche et à Mme Michèle CLAVERIE, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La délégation n° 080463DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

UMR n° 6583 - Centre de recherche d'histoire quantitative

M. VINCENT MILLIOT
M. JEAN QUELLIEN
M. BENOÎT MARPEAU

DEC. n° 100026DR19 du 27-01-2010

Délégation est donnée à M. Vincent MILLIOT, directeur de l'UMR n° 6583, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à 10 000 € à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent MILLIOT, délégation est donnée à M. Jean QUELLIEN, professeur, et à M. Benoît MARPEAU, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

La délégation n° 080458DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

UMR n° 6614 - Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie

M. ABDELKRIM BOUKHALFA
M. CLAUDE ROZE
MME VANESSA PICARD

DEC. n° 100051DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Abdelkrim BOUKAHLFA, directeur de l'UMR n° 6614, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1743 du 30 décembre 2005 modifiée à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Abdelkrim BOUKAHLFA délégation est donnée à M. Claude ROZE, professeur et à Mme Vanessa PICARD, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La délégation n° 080472DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

UMR n° 6634 - Groupe de physique des matériaux

M. DIDIER BLAVETTE
M. PHILIPPE PAREIGE
M. BERNARD DECONIHOUT

DEC. n° 100053DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Didier BLAVETTE, directeur de l'UMR n° 6634, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1743 du 30 décembre 2005 modifiée à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BLAVETTE, délégation est donnée à M. Philippe PAREIGE, professeur et à M. Bernard DECONIHOUT, professeur aux fins mentionnées ci-dessus.

La délégation n° 090096DR19 du 10 avril 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

GDR n° 3052 - Thermoélectricité

M. CHARLES SIMON

DEC. n° 100043DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Charles SIMON, directeur du GDR n° 3052, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à 10 000 € à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La délégation n° 080468DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

GDR n° 3183 - Matériaux et interaction en compétition

MME MARIE-BERNADETTE LEPETIT

DEC. n° 100047DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Bernadette LEPETIT, directrice du GDR n° 3183, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à 10 000 € à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La délégation n° 080484 DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

UMS n° 843 - Maison de la recherche en sciences humaines

M. PASCAL BULEON
M. DENIS JACQUET
MME ANNIE LAURENT

DEC. n° 100025DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pascal BULEON, directeur de l'UMS n° 843, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à 20 000 € à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BULEON, délégation est donnée à M. Denis JACQUET, maître de conférences et à Mme Annie LAURENT, ingénieure d'études aux fins mentionnées ci-dessus.

La délégation n° 090200DR19 du 14 décembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

FR n° 3095 - Institut de recherche sur les matériaux avancés

M. ALAIN MENAND
M. ANTOINE MAIGNAN

DEC. n° 100046DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Alain MENAND, directeur de la FR n° 3095, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à 20 000 € à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain MENAND, délégation est donnée à M. Antoine MAIGNAN, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La délégation n° 090072DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

FR n° 3038 - Institut normand de chimie moléculaire, médicamenteuse et macromoléculaire

M. JACQUES MADDALUNO
M. THIERRY LEQUEUX

DEC. n° 100059DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jacques MADDALUNO, directeur de la FR n° 3038, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à 20 000 € à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MADDALUNO, délégation est donnée à M. Thierry LEQUEUX, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La délégation n° 080479DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

FR n° 3110 - Fédération acoustique du nord-ouest

M. JEAN-LOUIS IZBICKI
M. PASCAL PAREIGE

DEC. n° 100074DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Louis IZBICKI, directeur de la FR n° 3110, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à 20 000 € à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis IZBICKI, délégation est donnée à M. Pascal PAREIGE, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La délégation n° 080482DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

FR n° 3335 - Fédération de recherche Normandie mathématiques

M. GÉRARD GRANCHER

DEC. n° 100063DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Gérard GRANCHER, directeur de la FR n° 3335, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à 10 000 € à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

DR20 - Côte d'Azur

UMR n° 6526 - Géosciences Azur

M. EMMANUEL TRIC
M. TONY MONFRET
MME SOPHIE ROUZIERE
M. PIERRE EXERTIER
M. MICHEL CORSINI
M. JEAN-YVES COLLOT
MME REINE SAIGHI

DEC. n° 100001DR20 du 06-01-2010

Délégation est donnée à Emmanuel TRIC, directeur de l'UMR n° 6526, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1^{er} janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel TRIC, délégation de signature est donnée à M. Tony MONFRET, chargé de recherche, à Mme Sophie ROUZIERE, ingénieur e de recherche, à M. Pierre EXERTIER, directeur de recherche, à M. Michel CORSINI, professeur d'universités, à M. Jean-Yves COLLOT, directeur de recherche, et à Mme Reine SAIGHI, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080010DR20 du 6 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6526 - Géosciences Azur

M. TONY MONFRET
MME SOPHIE ROUZIERE
M. PIERRE EXERTIER
M. MICHEL CORSINI
M. JEAN-YVES COLLOT
MME REINE SAIGHI

DEC. n° 100002DR20 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Tony MONFRET, chargé de recherche, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Tony MONFRET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sophie ROUZIERE, ingénieure de recherche, responsable administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie ROUZIERE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre EXERTIER, directeur de recherche, chef d'équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre EXERTIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Michel CORSINI, professeur d'université, chef d'équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CORSINI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Yves COLLOT, directeur de recherche, chef d'équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves COLLOT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Reine SAIGHI, assistante-ingénieure, assistante de gestion.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Emmanuel TRIC, directeur de l'UMR n° 6526

Informations générales

Textes signalés

Premier ministre

Circulaire du 10 février 2010 relative aux cadres dirigeants de l'Etat

JO du 16-02-2010, texte n° 2

Cette circulaire est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021836987&dateTexte=&categorieLien=id>

Ministère de la justice et des libertés

Décret n° 2010-164 du 22 février 2010 relatif aux compétences et au fonctionnement des juridictions administratives

JO du 23-02-2010, texte n° 15

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021862544&dateTexte=&categorieLien=id>

Décret n° 2010-164 du 22 février 2010 relatif aux compétences et au fonctionnement des juridictions administratives (rectificatif)

JO du 25-02-2010, texte n° 21

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021867884&dateTexte=&categorieLien=id>

Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville

Arrêté du 28 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2009 portant agrément d'organismes habilités à dispenser la formation à la sécurité des travailleurs intervenant en milieu hyperbare

JO du 02-02-2010, texte n° 18

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000021773958>

CNRS

Avenant à la convention d'application 2007-2010 du contrat quadriennal de développement de l'Université de Montpellier 1

CON. n° 100007DPA du 24-02-2010

UMR n° 5815 - Dynamiques du droit

Partenaires : CNRS/Université de Montpellier 1

Les parties conviennent de ce qui suit :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} septembre 2009, Mme Vincente FORTIER, directrice de recherche, est nommée directrice de l'UMR n° 5815 - Dynamiques du droit, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de M. Jean-Louis BILLON.

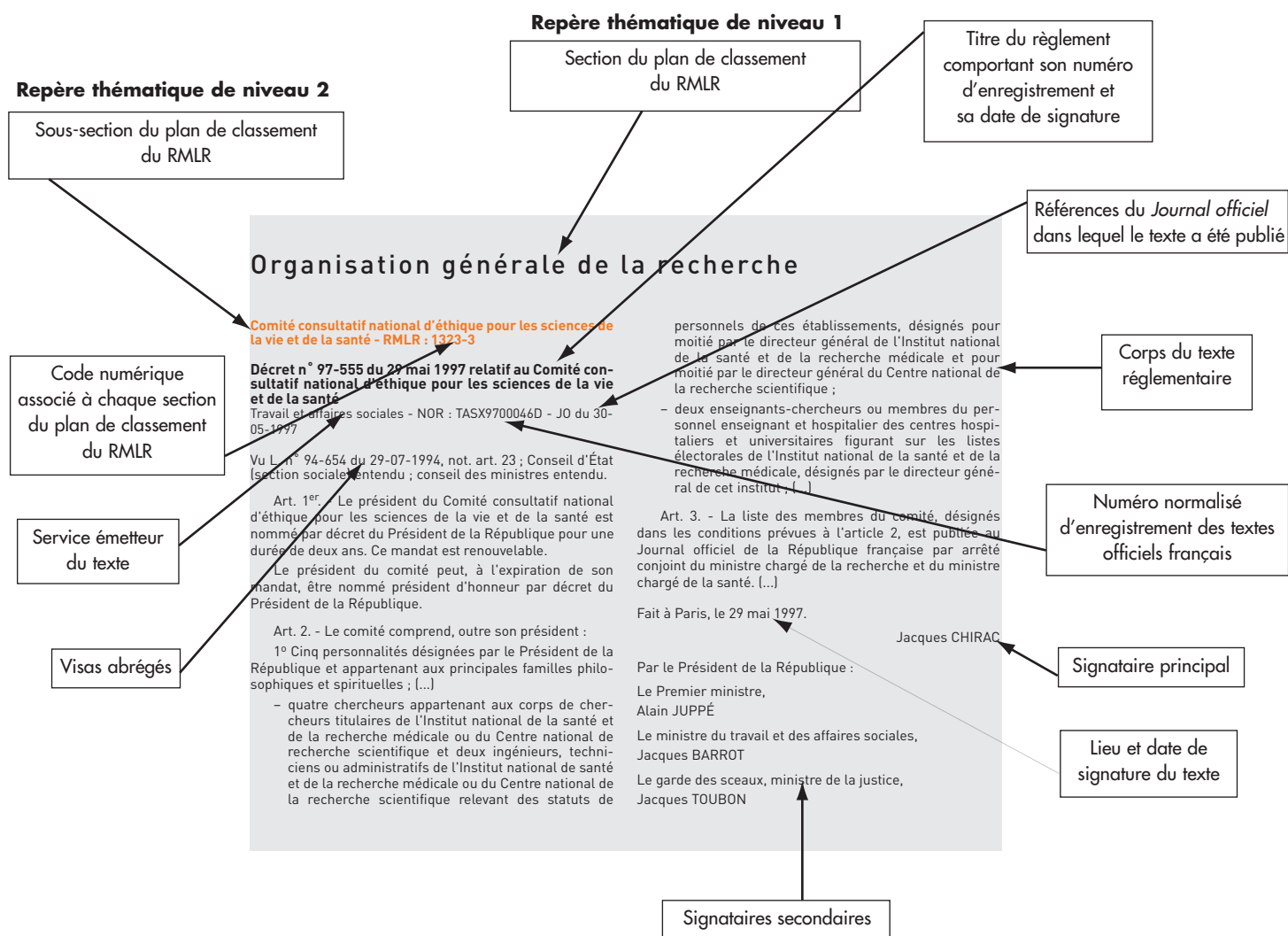
Art. 2. - Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Art. 3. - Cet avenant sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 février 2010.

Le directeur délégué pour le partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Bernard LAURIN

Guide de lecture des textes réglementaires



Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

Liste des délégations du CNRS

Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –
télécopie : 04 76 88 11 61

Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –
télécopie : 05 57 35 58 01

Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00
télécopie : 02 38 69 70 31

Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22
télécopie : 04 92 96 03 39

Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00
télécopie : 05 62 17 29 01

Délégation CENTRE-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00
télécopie : 03 83 17 46 21

Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00
télécopie : 03 20 63 00 43

Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

Délégation PROVENCE ET CORSE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00
télécopie : 04 78 89 47 69

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
Centre national de la recherche scientifique
3 rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

DIRECTEUR DE PUBLICATION
M. Alain RESPLANDY-BERNARD

RÉDACTEUR EN CHEF
M^{me} Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION
M. Bernard ADANS
M^{me} Isabelle DE ANGELIS
M^{me} Françoise BALESTIE
M^{me} Pascale BUKHARI
M^{me} Catherine DELPECH
M^{me} Pascale DIENG
M^{me} Martine JALLUT-ROUSSEL
M^{me} Françoise SEVIN
M. Philippe WILLOQUET

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
M^{lle} Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION
M^{lle} Valeria MEDINA AMBIADO

CONTACT PAR COURRIER
Bulletin officiel du CNRS
CNRS-DSI
BP 21902
31319 LABÈGE CEDEX

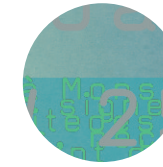
CONTACT PAR MÊL
buloff@dsi.cnrs.fr
Pour consulter le BO et ses archives :
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution
Impression : BIALEC (Nancy)
D.P. n° 73368 - 4-2010

ISSN 1148-4853



www.cnrs.fr



dépasser les frontières